

le COURRIER de l'UNESCO



OCTOBRE 1991

ENTRETIEN AVEC
GABRIEL GARCÍA MÁRQUEZ
PRIX NOBEL 1982



ENFANCES EN PÉRIL

A PARTIR DE CE NUMÉRO :
UNE HISTOIRE DE L'UNESCO
EN ACTION (1946-1991)

**CHRONIQUE
D'UN GRAND DESSEIN**
par FEDERICO MAYOR

M 1205 - 9110 - 18,00 F



BELGIQUE : 133 FF. CANADA : 6,25 \$. CÔTE D'IVOIRE : 1260 CFA. CAMBODGE : 1440 CFA. GABON : 1440 CFA. LOUVEUR : 26 DR. LUXEMBOURG : 130 F.LUX. SUISSE : 5,70 FS. PORTUGAL : 550 ESC.

CHRONIQUE D'UN GRAND DESSEIN

PAR FEDERICO MAYOR

Directeur général de l'UNESCO

LA mémoire d'une institution est à la fois plus fiable et plus précaire que celle de l'individu. Plus fiable, parce qu'elle échappe au dépérissement biologique et à l'accident individuel et qu'elle est moins subjective puisqu'elle dispose, de par son caractère collectif, d'une faculté permanente de contrôle et de recoupement.

Mais cette mémoire est en contrepartie plus précaire du fait que, le cloisonnement aidant, chacun des membres de l'institution n'apprécie pas toujours l'intérêt des éléments du passé dont il est seul dépositaire ; et quant au patrimoine d'histoire et d'information qu'il partage avec ses collègues, il compte trop souvent sur son voisin pour en préserver la transmission. Plus précaire, aussi, parce que les institutions vivent plus longtemps que les hommes et qu'à partir du moment où commencent à les quitter ceux qui les ont servies depuis l'origine, la trame de leur histoire se trouve exposée, sur tel ou tel point, à la déperdition, à l'oubli.

Si essentielles et si bien tenues qu'elles soient, les archives, en effet, ne sauraient remplacer le témoignage vécu. Le cheminement des influences, l'ascendant et le charisme de certaines personnalités, l'enthousiasme des grands moments d'unanimité, l'orage des controverses — tout cela leur échappe, de même que l'anecdote éclairante et les aspects les plus significatifs de ce qu'on appelle avec peut-être trop de dédain la « petite histoire » : l'ambiance et le contexte humain des événements et des décisions ne se laisse pas enfermer dans des dossiers.

Quelque chose d'un tel climat me paraît, heureusement, avoir été préservé dans la chronique présentée ici — dont la préparation s'est appuyée sur des entretiens et des témoignages autant que sur l'évidence des documents. Cet effort de mémorisation prend tout son sens aujourd'hui : parvenue à sa 45^e année, l'existence de l'UNESCO excède désormais la durée de carrière de ses effectifs les plus anciens, et c'est ainsi qu'on a récemment assisté au départ de tout un groupe de ses fonctionnaires — parmi les plus qualifiés et les plus dévoués à sa cause — atteints presque simultanément par la limite d'âge.

Les dernières années 1980 ont marqué une étape : anniversaire, mais aussi ressourcement et renouvellement. Une génération en relève une autre. A celle qui arrive, je recommande tout particulièrement cette chronologie, qui lui fournira le terrain de mémoire et de tradition où enraciner son énergie. A celle qui s'éloigne, c'est-à-dire à ceux et à celles qui, à tous les niveaux de responsabilité, à travers doute et certitude, échecs

et réussites, ont fait l'histoire de l'UNESCO et en sont comme la mémoire vivante, cette chronologie est tout naturellement dédiée.

Comment ne pas associer aussi à cette circonstance les promoteurs et précurseurs de l'Organisation ? Je veux parler des pionniers dont le rôle est rappelé dans ces pages : les hommes et les femmes de caractère — éducateurs, juristes, écrivains, philosophes, grands scientifiques — qui ont cru les premiers, alors que le conflit faisait encore rage, qu'une des priorités de l'après-guerre serait la recherche obstinée d'alternatives à l'ignorance et à l'inculture, à l'injustice et à la violence.

A-t-on suffisamment reconnu le caractère exemplaire de cette aventure ? Suffisamment pensé à cette poignée de pères fondateurs qui, dès 1942, dans Londres dévastée par les bombes, mettent en commun leurs compétence et leur foi pour donner corps à leur intuition, avec tout le sang-froid et la clairvoyance qu'il fallait alors pour porter le regard au-delà des misères de l'heure ? A-t-on, aussi, bien mesuré le désintéressement — si caractéristique du dévouement aux grandes causes — qui les a fait s'engager dans cette entreprise dont tout, alors, démentait la crédibilité ?

Le pari est encore loin d'être gagné. « Il est de la vocation de l'UNESCO d'être une question permanente » : parmi les formules qui, dans le cadre de l'exposition du 40^e anniversaire (1986), résumaient la pensée de quelques-uns des « grands témoins » de l'Organisation, celle-ci me paraît tout à fait pénétrante. Rien n'est donné d'avance dans une mission aussi ambitieuse, aussi vaste, que celle que nous poursuivons — parfois aussi ingrate, d'ailleurs, pour celui qui recherche le résultat tangible et immédiat, qu'exaltante pour celui qu'habite la conviction de sa nécessité dans le long terme.

Ajouterai-je enfin la fierté que j'éprouve, personnellement, à exercer mes responsabilités à un moment difficile, sans doute, mais où l'amorce de la dernière décennie du siècle et du millénaire invite au regard rétrospectif et à l'effort de réflexion. Le *Courrier* commence aujourd'hui la publication de la chronologie intégrale de l'UNESCO, portant ainsi témoignage des accomplissements et des événements qui ont marqué la vie de l'Organisation depuis son origine. Cette mise en perspective — qui fait apparaître une œuvre déjà considérable — nous insufflera, j'en suis sûr, la fraîcheur d'un retour aux sources et l'élan des recommencements. ■



Ouverture de la première Conférence générale de l'UNESCO, le 20 novembre 1946 à la Sorbonne (Paris).

UNESCO 1946-1991 : UN PARCOURS DE 45 ANNÉES

LA chronique des réalisations et des événements qui ont marqué les quatre décennies et demie d'existence que compte aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ne saurait être que sélective. Au moins voudrait-elle faire apparaître les trois aspects majeurs des entreprises de l'UNESCO : leur ampleur, à la fois dans l'espace et dans le temps puisqu'elles sont implantées sur tous les continents et que la plupart sont à long terme ; leur diversité, tant du point de vue des domaines où elles s'exercent, que de celui des types d'intervention dont elle procèdent ; enfin l'esprit de persévérance dont elles s'inspirent au service de leur finalité commune, qui est de contribuer au rapprochement des hommes et à l'avènement d'une meilleure compréhension internationale. Et cela qu'il s'agisse des plus spectaculaires, comme les campagnes internationales de sauvegarde en faveur de monuments célèbres, ou de celles — beaucoup plus nombreuses — dont la portée chemine longtemps de façon souterraine avant de se traduire en résultats tangibles.

Sensibilisation et stimulation ; formulation de modèles expérimentaux et projets-pilotes ; assistance technique, consultation d'experts ; diffusion et documentation ; formation — un biais fondamental aux effets multiplicateurs — ; action normative ; élaboration d'idées-force qui orientent l'action et acquièrent avec le temps la valeur entraînant d'un slogan, tout en servant de concept opératoire : c'est cette tâche opiniâtre, et quotidienne, de caractère éthique autant que spécialisé, qui trame les jours de l'UNESCO. C'est par elle que celle-ci accomplit sa mission fondamentale de décloisonnement géographique des connaissances scientifiques et intellectuelles, qui est en même temps une incitation patiente à l'amélioration du dialogue entre les cultures. L'UNESCO répond ainsi au mandat que lui assigne son Acte constitutif, de « contribuer au maintien de la paix (...) en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations ». Mais c'est aussi une action de longue haleine que scande malaisément une présentation en forme de calendrier.

On veut espérer cependant qu'elle transparaîtra à l'arrière-plan de cette chronologie.

Celle-ci est répartie en sept rubriques. Sous la première (politique générale) se trouvent surtout consignées les grandes décisions de la Conférence générale de l'UNESCO, l'évolution des instances dirigeantes de l'Organisation, les relations de celle-ci avec ses Etats membres ainsi que les activités qui se rapportent à la fois à plusieurs domaines du programme. Les cinq suivantes correspondent aux cinq secteurs d'activité de l'UNESCO : Education ; Sciences exactes et naturelles ; Sciences Sociales ; Culture ; Communication. La dernière rubrique (événements) évoque le contexte de manifestations, de visites marquantes, de colloques et de célébrations qui constituent en quelque sorte la vie sociale de l'UNESCO, tout en contribuant à son rayonnement culturel.

Une place importante a été faite à la collaboration qui s'est très tôt instaurée entre l'UNESCO et les organisations internationales non gouvernementales (ONG), dont certaines entretiennent avec elle des relations de travail très étroites. Les ONG sont des partenaires privilégiés de l'UNESCO, dans la mesure où elles rassemblent à l'échelle du monde entier les spécialistes des disciplines incluses dans son champ de compétence. Quelques-unes ont été créées avant elle, la plupart après, et plusieurs à son instigation. On a évoqué sommairement ici leurs activités, en soulignant celles qui font l'objet d'une coopération technique avec l'Organisation.

La chronologie présentée met naturellement en avant les activités de programme proprement dites, consignées dans les cinq rubriques centrales. Ces « programmes » et ces « projets » apparaissent soit à la date de la décision qui leur donne naissance, soit à celle de leur lancement effectif, soit enfin sous une année correspondant à l'une de leurs phases les plus significatives.



De gauche à droite,
Ellen Wilkinson,
Jaime Torres Bodet,
Jacques Maritain,
Léon Blum,
Anna Eleanor Roosevelt et
René Cassin,
Julian Huxley et
Sarvepalli Radhakrishnan.

1942-1945

LES ANNÉES PIONNIÈRES

16 novembre 1942, Londres

Première réunion de la Conférence des ministres alliés de l'éducation (CMAE) à l'initiative de R. A. Butler, Président du Board of Education of England and Wales. 18 gouvernements sont représentés. La CMAE, qui s'ouvrira bientôt à d'autres pays, notamment aux Etats-Unis, tiendra de nombreuses sessions jusqu'à fin 1945. C'est de ses rangs qu'émergera progressivement l'idée de créer une organisation destinée, à l'origine, à promouvoir entre les alliés de la guerre une coopération intéressant prioritairement le domaine de l'éducation mais appelée à revêtir par la suite un caractère à tous égards universel.

1944

Participation des Etats-Unis aux réunions de la CMAE ; leur délégué, Archibald MacLeish, Bibliothécaire du Congrès, contribuera activement à la rédaction du projet d'Acte constitutif ; discussions sur l'extension, en particulier au domaine scientifique, de la compétence de la future organisation : sera-t-elle l'UNEO, L'UNECO ou l'UNESCO ? La campagne pour le « S » de l'UNESCO (S pour science) est conduite par le biochimiste et historien des sciences britannique Joseph Needham et par son collègue Julian Huxley, qui sera le premier Directeur général.

9 octobre 1944

« Conversations » de Dumbarton Oaks (Washington, Etats-Unis), dernière étape préparatoire avant la grande conférence de San Francisco qui, l'année suivante, allait donner naissance à l'Organisation des Nations Unies.

Avril-juin 1945 : San Francisco

Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale (UNCIO). Sur une motion de la France rejoignant certaines propositions chinoises et latino-américaines, la Conférence, en marge de ses discussions prioritaires sur l'organisation de la sécurité dans le monde au lendemain de la guerre, recommande la convocation d'une conférence générale chargée d'élaborer les statuts d'un organisme international de « coopération intellectuelle ». Les termes mêmes de la motion marquent la préférence française pour une solution consistant à maintenir, en le réorganisant, l'Institut international de coopération intellectuelle (IICE). Créé à Paris en 1925 en tant qu'organe d'exécution de la Commission internationale de coopération intellectuelle de la Société des Nations, celui-ci était en quelque sorte l'UNESCO de la SDN. L'accord est en tout cas unanime sur le principe de base défini par Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères et chef de la délégation de la France : « S'ajoutant aux pierres d'angle économique et sociale, un troisième point d'appui reste nécessaire à l'édifice international ».

24 octobre 1945

Entrée en vigueur, avec la ratification par l'URSS, de la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco. Son article 57 prévoit la création d'une « institution spécialisée dans les domaines de l'éducation et de la culture ».

1^{er}-16 novembre 1945

Réunion à Londres, sur la convocation conjointe des gouvernements britannique et français, de la « Conférence en vue de la création d'une Organisation pour l'éducation et la culture » (ECO/CONF). Elle est présidée par Ellen Wilkinson, ministre de l'éducation du Royaume-Uni. Dans son discours de bienvenue, le Premier ministre Clément Attlee s'exprime ainsi : « Aujourd'hui les peuples du monde sont comme des îles qui se lancent des appels par-dessus des océans de malentendus. "Connais-toi toi-même", disait le vieux proverbe ; "Connais ton voisin", disons-nous désormais : car notre voisin, c'est le monde entier. » Le 16 novembre, l'Acte constitutif de l'UNESCO est signé par 37 Etats, et l'Acte final par 41. Une Commission préparatoire est créée.

16 novembre 1945

Première réunion, à Londres, de la Commission préparatoire. Son premier Secrétaire sera Sir Alfred Zimmern, sociologue et historien, bientôt remplacé, pour des raisons de santé, par Julian Huxley.



1946

Politique générale

■ 16 septembre : la Commission préparatoire pour l'UNESCO se transporte de Londres à Paris (Hôtel Majestic, avenue Kléber).

■ 4 novembre : entrée en vigueur de l'Acte constitutif avec sa ratification par un vingtième Etat signataire, la Grèce.

■ Novembre/décembre : première session de la Conférence générale, ouverte à la Sorbonne : Léon Blum (France) préside. Sans contredire au climat d'enthousiasme créé par l'événement, s'instaure un débat d'idées fondé sur des interprétations divergentes de l'Acte constitutif, opposant ceux pour lesquels « l'action de l'UNESCO présuppose une philosophie (...), une doctrine générale cohérente qui lui permette d'envisager les choses sous un angle unique » (J. Huxley) et d'autres qui estiment au contraire qu'elle peut et doit s'en passer, compte tenu du caractère pratique de ses objectifs.

■ Première session du Conseil exécutif : Julian Huxley (Royaume-Uni) élu Directeur général. Premier budget annuel : 6 250 000 dollars des Etats-Unis.

■ 31 décembre : l'Institut international de coopération intellectuelle met un terme à ses activités, qu'il avait reprises après l'interruption de la guerre. Le 19 décembre, il avait signé avec l'UNESCO un accord ayant pour objet d'« assurer sous la responsabilité de l'UNESCO, la continuité de l'œuvre menée depuis 1924 par l'Institut ». L'accord prévoit notamment le transfert aux Nations Unies, par la Société des Nations, des avoirs de l'IICI, en particulier de sa bibliothèque, de ses archives et de ses stocks de publications, ainsi que des droits d'auteur et de publication attachés à ces dernières. Ce transfert sera effectif dès 1947.

Sciences exactes et naturelles

Un accord avec le Conseil international des Unions scientifiques (CIUS) inaugure la politique de coopération de l'UNESCO avec les grandes organisations internationales non gouvernementales (ONG). Créé en 1931, le CIUS — plus souvent désigné par son acronyme anglais ICSU — est aujourd'hui (*) composé de 20 Unions scientifiques internationales (fédérations par disciplines), de 74 membres nationaux (les académies des sciences) et de 29 associés scientifiques. La coopération UNESCO/CIUS se développera constamment au cours des années et se concrétisera dans des programmes conjoints portant, par exemple, sur la corrélation géologique, les changements climatiques, l'information en matière de science et de technologie, ou la formation en biologie dans les pays en développement.

Culture

Création à Paris du Conseil international des musées (ICOM), auquel l'UNESCO confie la gestion de son Centre de documentation qui devient le Centre de documentation UNESCO-ICOM, unique dans le monde dans la mesure où il couvre toutes les catégories de musées. Le célèbre muséologue Georges-Henri Rivière (France) sera son premier directeur. Plus de 8 000 spécialistes et Institutions sont membres de l'ICOM dans 120 pays.

Communication

Création au sein du Secrétariat d'une section de l'information, s'ajoutant aux trois domaines évoqués par le nom de l'UNESCO.

Événements

André Gide note dans son Journal : « J'envoie à Huxley, comme épigraphe au programme de l'UNESCO, le dernier vers du II^e chant de l'*Enéide*, le chargeant d'une signification symbolique : "... et assumant toute la charge de mon patrimoine, je m'efforcerai vers les hauteurs". N'est-ce pas cela même que se propose l'UNESCO ? »

1947

Politique générale

■ Mexico, 2^e session de la Conférence générale : relance du débat idéologique qui avait marqué la première session : rôle, notamment, de Sarvepalli Radhakrishnan, Mgr Maroun, Jacques Maritain. Dans un discours remarqué, celui-ci, chef

* Les alinéas constituant cette Chronologie comportent souvent, comme c'est ici le cas, à la suite de l'événement ponctuel mentionné, un commentaire où figurent, le cas échéant, des indications chiffrées. Ces indications sont toutes arrêtées au premier semestre 1991.

de la délégation française, s'écarte de l'« humanisme évolutionniste » de Huxley et de son idée de la nécessité de doter l'UNESCO d'une doctrine de référence : dans le « babélisme » de la pensée contemporaine, « il n'y a plus de bases communes, si profond que l'on creuse, pour la pensée spéculative. Précisément parce que l'UNESCO est une finalité pratique, l'accord des esprits peut s'y faire spontanément non pas sur une même conception du monde, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action. C'est peu sans doute ; c'est assez cependant pour entreprendre une grande œuvre ».

■ La 2^e session du Conseil exécutif adopte pour 1947 un programme axé surtout sur la « reconstruction » de la vie éducative, scientifique et culturelle dans les pays dévastés par la guerre, principalement en Europe, et mettant l'accent sur les bibliothèques, les musées et la libre circulation de l'information.

■ Création, au Japon et aux États-Unis, des toutes premières Associations UNESCO. Ce mouvement spontané de soutien à l'UNESCO et de propagation de ses idéaux s'étendra vite : en 1991, il y a près de 3 800 Associations et clubs UNESCO dans 104 États de tous les continents.

Sciences exactes et naturelles

Création au Caire, à Rio de Janeiro, Nankin, New Delhi des premiers « postes de liaison scientifiques », qui allaient se transformer en bureaux régionaux pour la science et la technologie.

Communication

Première enquête sur les besoins techniques en matière de presse écrite, cinéma et radio dans douze pays.

1948

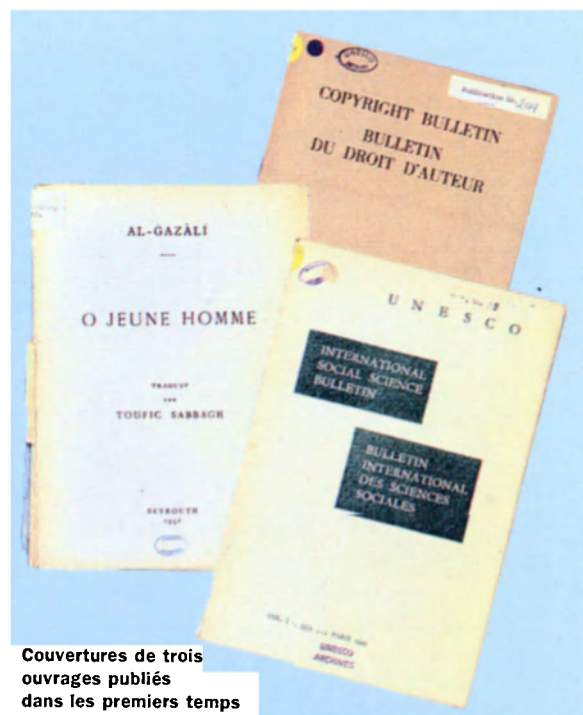
Politique générale

■ Jaime Torres-Bodet (Mexique) est élu Directeur général à l'expiration du mandat de 2 ans de Julian Huxley.

■ Réunie à Beyrouth, la Conférence générale de l'UNESCO adopte par acclamation une résolution chargeant le Directeur général « de stimuler la diffusion d'informations relatives à la Déclaration universelle des droits de l'homme » adoptée quelques heures auparavant par les Nations Unies.

■ Début du programme des bourses et allocations d'études. Elles seront principalement attribuées au titre du Secteur de l'éducation (709 pour 1984-85), ensuite au titre du Secteur des sciences exactes et naturelles (355 pour la même période), et pour une durée moyenne de 6 mois. En tête des régions bénéficiaires : Afrique, Asie et Pacifique, États arabes.

■ Lancement du programme des Bons UNESCO destiné à remédier aux difficultés de change dans l'achat et la vente de livres, puis



Couvertures de trois ouvrages publiés dans les premiers temps de l'UNESCO.

d'autres matériels culturels et scientifiques. En 1986, le total des ventes de Bons UNESCO atteindra un montant de près de 300 millions de dollars.

■ Lancement du *Bulletin du droit d'auteur*, périodique trimestriel trilingue de l'UNESCO.

■ Naissance du périodique illustré *Le Courrier de l'UNESCO*.

Éducation

Utrecht : une conférence internationale organisée par l'UNESCO et le gouvernement néerlandais ouvre la voie à la création de l'Association internationale des Universités (AIU), centre mondial de coopération en matière d'enseignement supérieur (fondation officielle : 1950)

Sciences exactes et naturelles

■ Création à Fontainebleau, conjointement avec le gouvernement français, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont le siège est à Gland (Suisse).

■ Beyrouth : la Conférence générale adopte une résolution proposée par l'Inde demandant d'étudier l'idée d'un Institut international de la zone aride. L'idée sera prise en compte trois ans plus tard, mais sous la forme d'un programme.

Culture

■ Démarrage du programme de traduction d'œuvres littéraires classiques et contemporaines dans la « Collection UNESCO d'œuvres représentatives ». Ce programme, auquel sont notamment associés les noms de Roger Caillois, Etienne et Jean Thomas, trouvait en partie son origine dans une unité « arts et lettres » à laquelle collabora le romancier grec Nikos Kazantzakis.

■ Première parution de *Museum*, revue trimestrielle de l'UNESCO à laquelle coopère l'ICOM

et éditée en français, anglais, espagnol, russe et arabe (numéros spéciaux en d'autres langues).

■ Création du Conseil international des archives (CIA).

■ Prague : création, à l'initiative de J. Huxley, de l'Institut international du théâtre (IIT). Objectif : encourager les échanges internationaux dans le domaine de la connaissance et de la pratique des arts de la scène et stimuler la création dans ce domaine. Réseau : 9 organisations internationales, 69 centres nationaux ou associés. En coopération avec l'UNESCO : l'Université itinérante du Théâtre des Nations. Ouvrage en cours : *l'Encyclopédie mondiale du théâtre*.

Communication

« Accord de Beyrouth » visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel (entrée en vigueur : 1954).

1949

Politique générale

Une décision du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) institue le Programme élargi d'assistance technique en faveur des pays insuffisamment développés, qui ouvre la voie à l'action opérationnelle de l'UNESCO. Celle-ci justifiera la création, au sein de l'Organisation, d'un département d'assistance technique dirigé par Malcolm Adiseshiah (Inde).

Education

■ Projet-pilote d'éducation de base : Vallée de Marbial (Haïti).

■ Première conférence internationale sur l'éducation des adultes (Elseneur, Danemark) : trois conférences similaires suivront en 1960 (Montréal), 1972 (Tokyo) et 1985 (UNESCO, Paris).

■ Premier volume d'*Etudes à l'étranger*, répertoire faisant connaître les possibilités d'études offertes dans les différents Etats membres.

Sciences sociales

■ A l'instigation des Nations Unies, l'UNESCO met en route une campagne d'information sur l'inanité des préjugés raciaux, fondée sur des réunions scientifiques d'anthropologues et de biologistes (rôle d'Alfred Métraux).

■ Lancement du *Bulletin international des sciences sociales*, qui prendra ensuite la désignation de « Revue », trimestriel multidisciplinaire visant à favoriser la communication et l'échange de connaissances entre professionnels de ce domaine. Publié en anglais et en français ; viendront ensuite des éditions en espagnol, arabe, chinois et russe ; occasionnellement, sélections d'articles en d'autres langues.

■ Paris : une exposition est organisée au Musée Galliera par l'UNESCO et le gouvernement français dans le cadre de la diffusion de la Déclaration des droits de l'homme. Roger Caillois en est chargé. Un album publié l'année suivante en reprend les textes et l'illustration. Cette initiative émane d'un « Groupe des idées » créé l'année précédente au sein du « Département de l'information des masses ».

Culture

■ Premier *Catalogue de reproductions de peintures*, qui sélectionne les reproductions de peintures en fonction de leur qualité : le programme des expositions itinérantes de reproductions en dérivera.

■ Première réunion du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), créé à l'initiative de l'Organisation.

Le CIPSH réunit 13 fédérations correspondant à toutes les disciplines des sciences humaines (philosophie, histoire, linguistique, anthropologie, études « classiques », études africaines et asiatiques, etc.). Son réseau de membres individuels et de corps savants recouvre 145 pays. Parmi ses projets reliés au programme de l'UNESCO : *Sources de l'histoire générale de l'Afrique*, *Sources pour l'histoire de l'Asie centrale*, *Corpus des inscriptions précolombiennes*, *Atlas linguistique monumental* (Pacifique, Chine), édition du *Mababbarata*, *Concordance et induces de la tradition musulmane*. Le CIPSH conseille l'UNESCO dans le choix des auteurs à traduire dans le cadre du programme de traduction d'œuvres littéraires (rejoint plus tard dans ce rôle par le « Pen Club international » pour les auteurs contemporains).

■ Création, à l'initiative de l'UNESCO, du Conseil international de la musique (CIM), qui regroupe aujourd'hui 27 organisations professionnelles internationales et est représenté dans 68 pays. Dans son programme, notamment : la Tribune internationale des compositeurs, la Tribune des jeunes interprètes, les Tribunes de musique de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, du monde arabe. Le CIM a mis en chantier une histoire mondiale de la musique, d'un caractère pour la première fois pleinement interculturel. Les premiers volumes, consacrés

Ci-dessous, jeunes du Club UNESCO de Mangalore (Inde) ; à droite, l'une des sessions itinérantes de l'Université du Théâtre des Nations (UTN), qui travaille avec l'Institut International du Théâtre (IIT).



aux Amériques, paraîtront d'abord en langue anglaise, en 1992, par les soins de la Smithsonian Institution (Washington), sous le titre : *The Universe of Music : a History*.

■ Parution du 1^{er} volume de la nouvelle série de l'*Index Translationum*, bibliographie internationale annuelle multilingue des traductions de livres publiées dans les Etats membres de l'UNESCO, concernant tous les domaines (scientifiques, technologiques, aussi bien que littéraires...). L'UNESCO prend ainsi la suite, après une interruption de dix ans, de l'Institut international de coopération intellectuelle, qui avait créé le répertoire et assuré sa publication de 1932 à 1940.

Portant sur l'année 1948, l'ouvrage mentionne 8 570 traductions publiées dans 26 pays ; le volume 38 à paraître en 1991 et portant sur l'année 1985, en comporte 57 374 pour 59 pays.

En tête des ouvrages et des auteurs les plus traduits ces dix dernières années : la Bible, Lénine, Marx, Agatha Christie, Jules Verne, Barbara Cartland, Léon Tolstoï. Principales tendances : montée de la littérature populaire et de la littérature enfantine.

Depuis le volume 32 (1979) cet ouvrage de référence, destiné surtout aux éditeurs, traducteurs, écrivains, au corps enseignant et aux étudiants, est informatisé.

■ Une collaboration s'instaure entre l'UNESCO et la Commission internationale pour la traduction instituée au Liban (traduction de l'arabe et en arabe).

Communication

■ Première étude sur la formation professionnelle des journalistes.

■ L'UNESCO envoie en mission en Chine le célèbre cinéaste canadien Norman McLaren pour initier les éducateurs de village à certaines techniques d'animation.

■ L'Organisation s'équipe d'un modeste studio d'enregistrement radio, et diffuse un programme hebdomadaire de 15 minutes sur l'éducation, la science et la culture. Le programme « UNESCO World Review » sera bientôt repris en 18 langues par les stations de radio de 47 pays.



A SUIVRE...

8

Entretien avec
GABRIEL GARCÍA MÁRQUEZ



le **COURRIER**
de l'**UNESCO**

44^e ANNÉE

Mensuel publié en 35 langues et en braille

« Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples déclarent :

Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix...

...Qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité.

...Pour ces motifs (ils) décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives... »

(Extrait du préambule de la Convention créant l'UNESCO, Londres, le 16 novembre 1945)



12

ENFANCES EN PÉRIL

LE DROIT À LA PAROLE <i>par Michel Manciaux</i>	13
À L'ÉCOLE DE LA RUE <i>par Flor Romero</i>	16
LES GANGS D'ADOLESCENTS <i>par Carl Rogers</i>	19
AFRIQUE : ENFANCES VOLÉES	22
PAULA LI, MOHAMED ET LES AUTRES <i>par Ana Vasquez</i>	25
LE SURMENAGE INFANTILE OU LA HANTISE DE L'ÉCHEC SCOLAIRE <i>par Tarho Fukuda</i>	29
LE PETIT DIEU <i>par Anne Rose</i>	32
POUR LES DOUZE SURVIVANTS <i>par Robert G. Myers</i>	34
LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MONDE	37
LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT	39
LES ENFANCES AU MIROIR DU CINÉMA <i>par François Vallet</i>	43

2

Chronique
d'un grand dessin
par Federico Mayor

3

UNESCO 1946-1991 :
Un parcours de 45 années
par Michel Conil Lacoste

46

ACTION/UNESCO

MÉMOIRE DU MONDE
Sana'a, perle de l'Arabie
par Lotfallah Soliman

49

EN BREF
DANS LE MONDE...

50

LE COURRIER
DES LECTEURS

Notre couverture :
Je veux rentrer à la maison,
(détail), 5 ans (Chine).

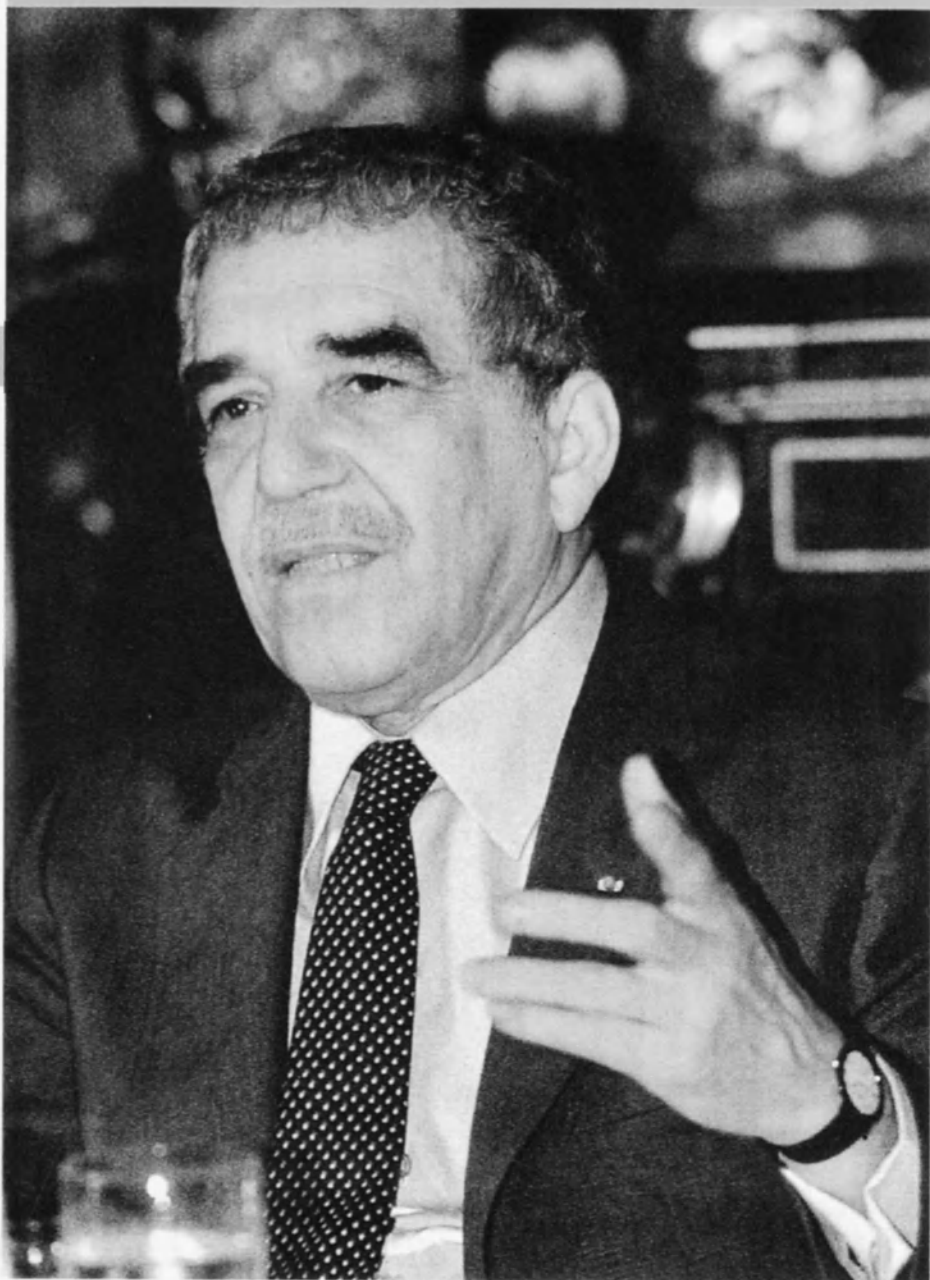
Couverture de dos :
*Cinq minutes plus tôt, c'était
le bonheur,* Pance Narmov,
15 ans (Yougoslavie).

ENTRETIEN

GABRIEL GARCÍA MÁRQUEZ

Prix Nobel de littérature 1982, l'écrivain Gabriel García Márquez, né à Aracataca (Colombie) en 1929, s'est affirmé dès 1967 comme l'un des maîtres du roman contemporain avec le succès de *Cent ans de solitude*. Il nous donne ici sa vision personnelle de l'Amérique latine et évoque quelques-uns des grands thèmes de son œuvre, où le fantastique et le merveilleux confèrent à la réalité la plus banale une dimension mythique.

Principales œuvres traduites en français : *L'Amour aux temps du choléra* (Grasset, 1987), *Chronique d'une mort annoncée* (Grasset, 1981), *L'Automne du patriarche* (Grasset, 1977), *Les funérailles de la Grande Mémé* (Grasset, 1977), *Cent Ans de solitude* (Seuil, 1968).



■ *La coexistence de diverses cultures aboutit en Amérique latine à une synthèse à la fois très riche et très originale. Est-ce que les habitants du continent sont conscients de la force de ce métissage culturel ?*

— Mon expérience d'écrivain et mes contacts répétés avec des sociétés et des milieux politiques différents m'ont permis de mieux comprendre certains aspects de la culture latino-américaine, mais je n'ai pris conscience de ce métissage que depuis quelques années.

Voyageant en Afrique, j'ai constaté de nombreuses similitudes entre certaines manifestations d'art populaire africain et celles de divers pays des Caraïbes. Cela m'a permis de

voir et de comprendre plus clairement la nature de notre réalité culturelle et, de manière générale, la relation qui existe entre les éléments de diverses cultures.

On découvre ainsi en même temps le caractère national d'une culture et sa dimension universelle. Il y a là tout un tissu de liens entre les peuples dont ceux-ci ne sont pas nécessairement conscients.

■ *N'est-ce pas là l'origine de votre œuvre romanesque et même, si l'on veut, son thème principal ?*

— Quand j'ai écrit mes romans, je n'étais pas vraiment conscient de l'existence de tous ces

Dans les Caraïbes, et plus généralement en Amérique latine, nous pensons que les situations « magiques », font partie de la vie quotidienne

aspects pluriculturels, qui s'imposaient à moi naturellement. C'est après coup que j'ai réalisé que, sans l'avoir vraiment voulu, mes livres comportaient des éléments de métissage, qui s'y étaient progressivement introduits au cours de mon travail. Comme je l'ai déjà dit, la culture de l'Amérique latine est la résultante de plusieurs cultures qui se sont mélangées et diffusées sur l'ensemble du continent : aux cultures indigènes précolombiennes sont venues s'ajouter la culture occidentale, l'influence de l'Afrique et certains apports de l'Orient.

C'est pourquoi je ne crois pas qu'on puisse parler de culture colombienne ou mexicaine. Pour ma part, j'ai cessé de me considérer comme simplement colombien : je suis avant tout latino-américain et fier de l'être.

Je voudrais ajouter que c'est une erreur d'envisager l'histoire de notre continent à partir de la conquête espagnole, car c'est adopter un point de vue colonialiste. Nous ne devons jamais oublier que les nations créées par les vice-rois d'Espagne l'ont été arbitrairement par un ordre étranger à nos besoins et à nos préoccupations spécifiques.

Si nous voulons vraiment comprendre nos problèmes actuels, il faut remonter à l'histoire qui précède la conquête. Les frontières délimitant les pays latino-américains n'ont été créées que pour nous manipuler, et on ne se prive pas d'exalter le sentiment nationaliste dès que le besoin s'en fait sentir. Bien entendu, cela ne fait que nous dresser les uns contre les autres pour nous empêcher de voir et d'aborder les problèmes qui nous sont communs. Chaque pays a ses particularismes, mais ce qui compte au fond, c'est l'identité commune sous-jacente.

■ *On peut donc dire, selon vous, qu'il existe une culture latino-américaine ?*

— Je ne crois pas qu'on puisse parler d'une culture latino-américaine véritablement homo-

gène. Par exemple, l'influence africaine très sensible en Amérique centrale, aux Caraïbes, donne une culture différente de celle de pays comportant une importante population indienne, comme le Mexique ou le Pérou. Cela est vrai pour bien d'autres pays d'Amérique latine.

En Amérique du Sud, la culture du Venezuela ou de la Colombie est plus proche des Caraïbes que des plateaux andins, malgré la présence de populations indiennes. Au Pérou et en Equateur, on constate une opposition entre la côte et l'altiplano. Cela vaut pour tout le continent.

C'est cette diversité qui donne à l'Amérique latine son identité, sa personnalité spécifique et son originalité par rapport aux autres cultures du monde.

■ *Que représente dans ce contexte l'influence espagnole ?*

— On ne peut nier la forte présence de la culture espagnole en Amérique latine, ou portugaise au Brésil. Cette influence est évidente dans tous les aspects de notre vie, à commencer par la langue que nous parlons.

C'est là un apport très riche, mais aussi très controversé et parfois déprécié. Bien que cet héritage fasse aussi partie de notre patrimoine culturel, il existe en Amérique latine une sorte de méfiance à l'égard de tout ce qui est espagnol qui me paraît excessive et dangereuse, et qui ne simplifie pas les choses. En ce qui me concerne, je suis très fier d'être l'héritier de cette culture et je n'en ai nullement honte. Aujourd'hui, la colonisation espagnole a cessé d'être un problème. C'est vrai que nous sommes nés en quelque sorte d'un trop plein de l'Europe, mais nous n'en sommes pas la simple copie. L'Amérique latine, c'est autre chose.

■ *D'où vous vient ce goût d'écrire et de raconter des histoires qui nous a valu Cent*

ans de solitude, L'Automne du patriarcat, Chronique d'une mort annoncée, l'Amour aux temps du choléra...

— Je crois que tout est né de la nostalgie.

■ *Nostalgie du pays, nostalgie de l'enfance ?*

— Nostalgie de mon pays et nostalgie de la vie.

J'ai eu une enfance extraordinaire, entourée de gens très imaginatifs et bourrés de superstitions, qui vivaient dans un monde comme embrumé et peuplé de fantômes. Ma grand-mère, par exemple, me racontait la nuit, le plus naturellement du monde, des histoires à faire dresser les cheveux sur la tête.

■ *Votre grand-père était apparemment un personnage quasi légendaire dans la famille. Lui aussi a été une figure de votre enfance ?*

— C'était un énorme vieillard qui paraissait suspendu dans le temps et la mémoire, et je l'aimais beaucoup. J'avais huit ans quand il est mort, j'en ai été désespéré. Il me racontait sa vie et tout ce qui s'était passé dans le village et dans le pays depuis des temps immémoriaux. Il me racontait en détail les guerres auxquelles il avait participé et les grands massacres des plantations bananières qui se sont produits l'année de ma naissance et ont laissé une trace durable dans l'histoire de la Colombie.

■ *La personnalité de votre mère vous a aussi marqué en tant qu'écrivain ?*

— C'est une femme délicieuse. Un jour qu'on lui demandait à quoi elle attribuait le talent de son rejeton, elle a répondu sans ciller : « A la potion de Scott* ». Et pour mieux situer le personnage, vous savez que j'ai plusieurs frères ; eh bien, chaque fois que l'un de nous prend l'avion, elle allume un cierge et récite une prière pour qu'il ne nous arrive rien. Mais

* Fortifiant pour les enfants (N.D.L.R.).



Gabriel García Márquez
à Cartagena (Colombie).

La vie à Tenochtitlán,
œuvre du peintre
muraliste mexicain
Diego Rivera (1886-1957)
évoquant l'ancienne
capitale des Aztèques,
sur l'emplacement de
l'actuelle Mexico.

nous ne sommes pas tous à la maison, et la dernière fois que je l'ai vue, elle m'a dit : « Maintenant, j'ai toujours une bougie allumée, au cas où l'un de vous prendrait l'avion sans que je le sache. » Tous les membres de ma famille sont très importants pour moi et apparaissent de manière plus ou moins voilée dans mes romans. Je n'oublie pas que je suis le fils d'un employé des postes d'Aracataca.

■ *Vous êtes originaire des Caraïbes et vos livres reflètent la réalité fiévreuse et débordante de cette région. Est-ce à cela que vous attribuez ce « fantastique quotidien » qui les a rendus populaires dans le monde entier ?*

— Il existe aux Caraïbes une symbiose parfaite, ou en tout cas plus évidente qu'ailleurs entre l'homme, le milieu naturel et la vie quotidienne. J'ai grandi dans un village perdu au fond des marécages et de la forêt vierge, sur la côte nord de la Colombie. Là-bas, rien que l'odeur de la végétation suffit à vous retourner l'estomac.

C'est un pays où la mer passe par toutes les couleurs de bleu imaginables, où les cyclones font voltiger les maisons, où les villages sont ensevelis sous la poussière et où l'air qu'on respire vous brûle les poumons. Pour les habitants des Caraïbes, les catastrophes naturelles et les tragédies humaines sont le pain quotidien de l'existence.

*Je crois qu'il n'est pas
trop tard pour bâtir
l'utopie qui nous permettra
de partager la Terre*

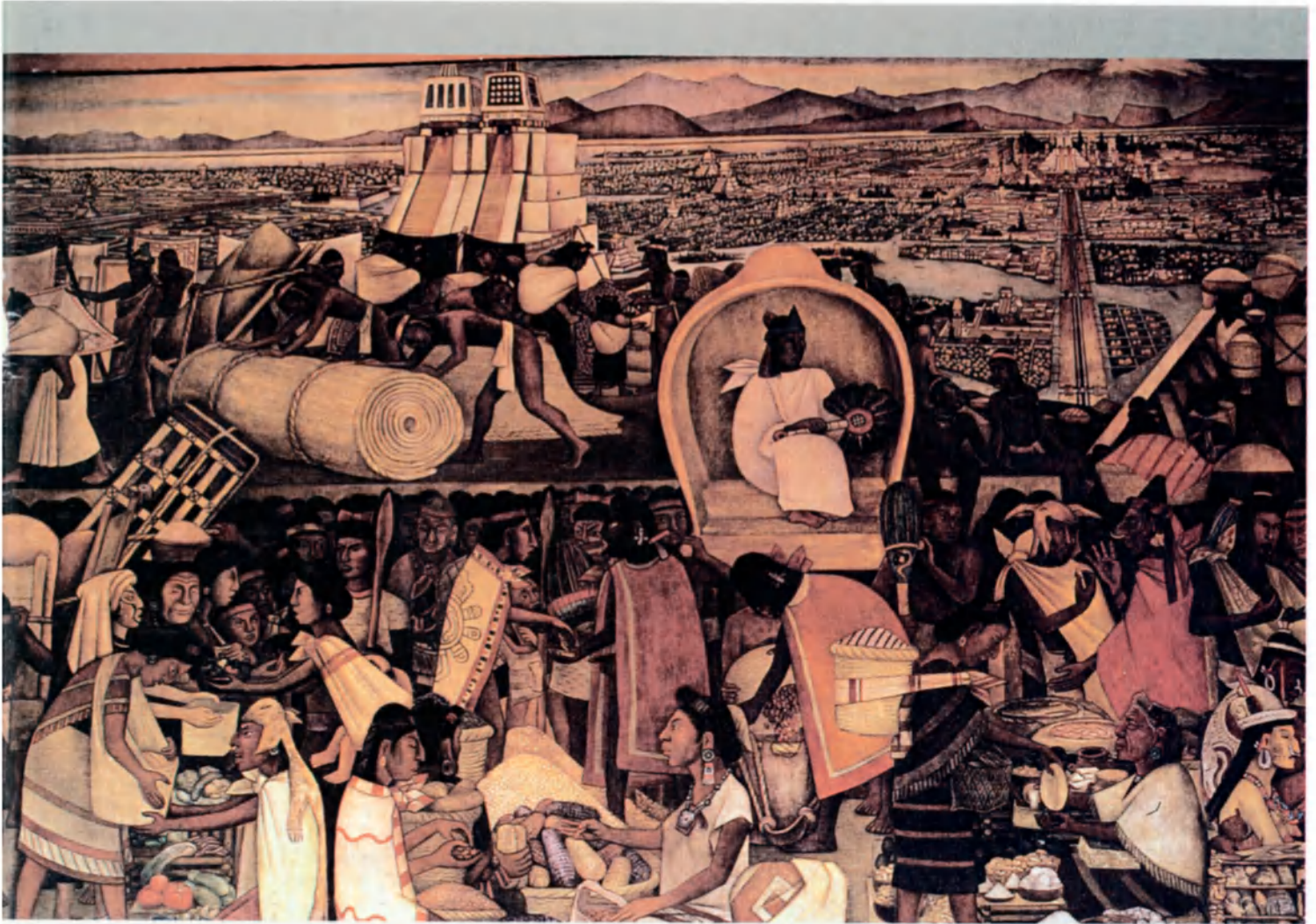
J'ajoute que cet univers est fortement imprégné des mythologies importées par les esclaves, combinées aux légendes indiennes et à l'imagination andalouse. Cela donne une vision très particulière, une conception de la vie qui donne à toute chose un aspect merveilleux, et que l'on retrouve dans mes romans, mais aussi dans ceux de Miguel Angel Asturias au Guatemala ou d'Alejo Carpentier à Cuba. Il y a ce côté surnaturel des choses, cette réalité qui ignore les lois de la raison, comme dans les rêves. J'ai raconté un jour l'histoire tout à fait impossible de la visite du Pape dans un village perdu de Colombie. Eh bien, quelques années plus tard, le Pape est effectivement venu en Colombie.

■ *Ces influences dont vous parlez et cette omniprésence du merveilleux dans votre œuvre autorise-t-elle à vous qualifier d'écrivain « fantastique » ou « baroque » ?*

— Dans les Caraïbes, et plus généralement en Amérique latine, nous pensons que les situations « magiques », font partie de la vie quotidienne, au même titre que la réalité la plus banale. Il nous paraît tout naturel de croire aux présages, à la télépathie, aux rêves prémonitoires comme à toute une foule de superstitions et d'interprétations « fantastiques » de la réalité. Dans mes livres, je ne cherche jamais d'explication, ou de justification métaphysiques de ces phénomènes. C'est pourquoi je me considère comme un écrivain réaliste, un point c'est tout.

■ *Les rapports entre l'Europe et l'Amérique latine ont toujours été entachés de malentendus de part et d'autre. Ne pensez-vous pas qu'il est temps de dissiper ces malentendus, d'apaiser la mauvaise conscience pour aboutir à une meilleure compréhension, un nouvel équilibre entre le Nord et le Sud ?*

— Les difficultés de notre continent sont si énormes qu'elles nous empêchent d'en discerner clairement la réalité, alors que nous sommes pourtant au cœur du problème. Il n'est donc pas étonnant que l'Europe, absorbée par le spectacle et la vision de sa propre culture, manque d'instruments adéquats pour nous comprendre. Il est normal que les Européens, héritiers d'une longue tradition rationaliste, persistent à nous juger selon leurs propres critères sans tenir compte des différences que l'on constate sous d'autres latitudes. Et qu'ils refusent de voir que l'exigence de



prospérité et d'identité de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie est tout aussi réelle, vitale et angoissante que le fut jadis la leur, et qu'elle l'est encore. Cela dit, toute interprétation de la réalité d'une quelconque partie du monde qui obéit à des critères extérieurs ne peut qu'aboutir à des malentendus tragiques et enfoncer un peu plus les hommes dans leur isolement, leur solitude et leur aliénation.

L'Europe devrait essayer de nous regarder en pensant à son propre passé. On dirait que la démesure du présent lui fait perdre de vue les péripéties de son histoire. Qui se souvient qu'il a fallu 300 ans pour construire le mur d'enceinte de Londres ? Que Rome n'a pas été bâtie en un jour, mais en plusieurs siècles et que c'est un roi étrusque qui l'a fait entrer dans l'histoire ? Que lorsque les conquistadors ont pénétré dans Tenochtitlán, capitale des Aztèques, c'était une ville plus grande que Paris ?

Les Européens aux larges vues qui s'efforcent de construire à l'échelle du continent une société plus humaine et plus juste pourraient vraiment nous aider s'ils commençaient par

essayer de nous juger différemment. Une solidarité authentique avec nos rêves et nos espérances devrait se traduire par une aide concrète aux peuples qui aspirent à vivre leur vie dans un contexte mondial marqué par un vrai sentiment de fraternité universelle.

Pourquoi les pays du Sud, dans des conditions et avec des méthodes différentes, ne pourraient-ils pas s'assigner comme objectif les solutions que les Européens essayent d'appliquer chez eux ?

■ *Les blocages viennent-ils surtout du dehors ou de dedans ?*

— Je crois qu'il faut cesser de se dire que la violence, la misère et les conflits dont souffre l'Amérique latine sont le résultat d'un complot ourdi à des milliers de kilomètres de chez nous, comme si nous ne pouvions imaginer d'autre destin que d'être à la merci des puissances qui dominent le monde.

Face aux inégalités, face à l'oppression, au pillage et à l'abandon, notre réponse doit être la vie, dont même des siècles de guerre n'ont

pas réussi à affaiblir l'affirmation obstinée. Voici quarante ans, William Faulkner refusait d'accepter la possibilité de la fin de l'homme. Nous savons aujourd'hui que ce qu'il redoutait n'est plus une simple hypothèse scientifique. Face à cette réalité angoissante, alors que les liens entre nations se font toujours plus étroits et qu'une nouvelle époque est en train de naître, je crois qu'il n'est pas trop tard pour bâtir l'utopie qui nous permettra de partager la Terre. Une Terre où personne ne décidera à la place des autres, où les peuples marginalisés se verront accorder une nouvelle chance, où la solidarité sera devenue réalité.

■ *On retrouve cette aspiration dans toute votre œuvre, si étroitement liée à l'Amérique latine et à la conscience de son destin.*

— Je crois qu'on ne peut pas avoir vécu avec une telle nostalgie, avoir cherché aussi obstinément à déchiffrer un pays, à comprendre un continent, sans se sentir lié à eux par des liens profonds, et par là même au monde entier.

EN juin 1989, le trois-mâts *Messageur* de la ville de Nantes quittait les côtes de Bretagne, en France, en direction de Dakar, Fort-de-France et New York. A son bord, une quinzaine d'enfants de 12 à 16 ans de nationalités différentes, allaient être rejoints, sur l'île de Gorée, par une cinquantaine d'autres, puis, aux Antilles, par d'autres encore. Représentant les cinq continents, et en particulier les régions du Sud, ces enfants se retrouvaient pour faire, de façon symbolique, le trajet de la traite des esclaves et réfléchir ensemble sur les principaux articles d'un projet de convention relative aux droits de l'enfant.

Au bout de leur périple, ils allaient se rendre au Siège des Nations Unies à New York pour remettre au Secrétaire général, Xavier Perez de Cuellar, une requête écrite par eux et demandant que ce projet, à l'étude depuis 1959, soit enfin adopté et ratifié.

La Convention, qui allait être adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, est venue combler un formidable vide : celui des droits des enfants et des jeunes, qui n'ayant pas encore atteint la majorité légale, se trouvaient jusqu'ici sans protection juridique. Or, un nombre croissant d'entre eux est, par ailleurs, privé de tutelle parentale et de sécurité familiale ; ils sont littéralement « jetés à la rue » à la suite de guerres, famines, catastrophes, exodes massifs — ou, plus insidieusement, du fait d'une évolution économique qui tend à briser les structures communautaires en même temps qu'elle marginalise les plus faibles et les plus démunis.

La communauté internationale se devait de se pencher sur la question du statut global de l'enfance et de lui apporter une solution satisfaisante sur le plan moral et juridique. Il n'est pas indifférent qu'une centaine d'enfants de toutes origines, dont la plupart ont vécu des années difficiles, s'associent à cet effort à travers un périple symbolique, où la détresse des « enfances en péril » d'aujourd'hui est symboliquement reliée au calvaire des esclaves d'hier. D'un siècle à l'autre, des générations toujours plus jeunes se passent le relais du combat pour la dignité de l'homme.

La contribution du *Courrier* sur ce sujet comporte des études de cas dans différents pays ainsi qu'une analyse de la Convention relative aux droits de l'enfant. A ces textes, écrits par des adultes, répondent tout naturellement des dessins faits par des enfants. ■



L'un des enfants du *Messageur* de la ville de Nantes lisant à haute voix la Convention relative aux droits de l'enfant à Dakar (Sénégal).

Le droit à la parole

par Michel Manciaux

La communauté internationale reconnaît désormais à l'enfant le droit d'expression.

Mais lui a-t-on vraiment donné la parole, et le considère-t-on comme un interlocuteur à part entière ?

« L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations, sans considération de frontières ».

(Art 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant, résumé)

ON est d'emblée en plein paradoxe : affirmer le droit de l'enfant à la parole, n'est-ce pas nier la caractéristique même de l'enfant : celui qui ne sait pas, qui ne parle pas, qui n'a pas voix au chapitre ? Etymologiquement, l'enfant — *infans* —, c'est celui qui ne parle pas. Et quand l'enfant se met à parler, combien de fois les adultes ne le réduisent-ils pas au silence : « Tais-toi ! ».

Droit paradoxal et, de ce fait, parfois controversé : dans de nombreuses cultures, les jeunes ne doivent pas parler en présence des anciens. Le faire serait leur manquer de respect. Et le psychiatre nigérian Michael Durojaye souligne la contradiction, difficile à vivre, entre ce silence imposé en famille, dans le clan, et la prise de parole encouragée à l'école.

Droit souvent difficile à exercer : selon le sociologue britannique Raymond Illsley, les enfants des milieux défavorisés sont en contact, au mieux, avec un vocabulaire pauvre de 300 mots, dont beaucoup sont déformés, détournés de leur sens. Là encore, c'est un tout autre langage que l'école tente de leur inculquer.

Droit limité : à quoi sert de parler si l'on n'est pas écouté ? Tel est pourtant le sort de beaucoup d'enfants, dans des cultures où la liberté de parole ne leur est pas contestée, mais où les grandes personnes, occupées aux choses « sérieuses », font peu de cas des remarques ou des questions des petites personnes. « Tais-toi », « Attends un peu », « Plus tard », alors que, comme le dit joliment la poétesse chilienne Gabriela Mistral, « l'enfant ne peut attendre, son nom est aujourd'hui ».

« Au commencement était le verbe »

(Bible, Evangile de saint Jean, I-1)

Cette affirmation de la Bible vaut-elle pour l'enfant ? Sans doute pas si l'on assimile, littéralement, le verbe à la parole : nous l'avons dit, le petit enfant ne parle pas. Mais, avant même ses premières vocalises, le bébé s'exprime par un langage non verbal. Les travaux de nombreux psychologues, pédiatres, spécialistes de la petite

enfance, nous ont appris, depuis plusieurs décennies, les compétences du tout-petit qui, par son regard, ses mimiques, ses gestes, son sourire ou ses pleurs, riches de sens variés, sait entrer en relation avec sa mère, ses parents, les adultes qui s'occupent de lui.

Et pour peu que ceux-ci sachent répondre à ses appels, il s'instaure entre eux et lui une véritable communication interactive, puissant facteur de développement, surtout si ces échanges se font dans un climat d'affectivité. France Straus a montré qu'un bébé de quelques jours pouvait vocaliser en réponse aux vocalises de sa mère, à condition qu'ait lieu un « accrochage » oculaire et affectif. Bébé chanteur, nourrisson gazouilleur, les premières syllabes ne sont pas loin qui, dans toutes les langues, sont interprétées comme signifiant « maman, papa », à la grande joie des parents qu'elles confortent dans leur fonction.

Il est révolu le temps où l'on considérait le nourrisson comme un tube digestif, dont les seuls besoins à satisfaire étaient d'ordre alimentaire. Mais il reste beaucoup à faire pour le reconnaître comme une personne à part entière et pour l'aider à accéder, dans les meilleures conditions, au langage verbal qui est, de par sa richesse, une des caractéristiques essentielles de l'espèce humaine.

« *Le développement du langage chez l'enfant reste un mystère insondable* » écrivait, au début de ce siècle, le poète flamand Stijn Streuvels. Ce n'est plus tout à fait vrai, même si beaucoup d'inconnues persistent à ce sujet. L'on sait maintenant l'importance du bain de langage pour que l'enfant puisse acquérir la parole et le sens, sans lesquels il n'y a pas de langage. Apprendre la parole à l'enfant, c'est lui parler, répondre à ses questions, communiquer avec lui avec douceur, patience, affection.

Si tant d'enfants présentent un retard de langage, c'est parfois parce que, du fait d'une surdité non dépistée, ils n'entendent pas — tout

retard inexplicable doit amener à tester les capacités auditives du petit enfant. C'est, plus souvent, parce qu'on ne leur parle pas. Beaucoup de parents méconnaissent ce véritable besoin de parole de leur enfant, et lui parlent trop peu, ou pas du tout. D'autres utilisent trop longtemps un parler bébé, qui n'aide pas leur enfant à accéder au langage nécessaire à la socialisation. Le droit à la parole passe nécessairement par le droit à être considéré comme un interlocuteur à part entière, et le rôle de la famille dans cette éducation de base est primordial et difficilement remplaçable. Ce droit entraîne, en corollaire, le droit à l'apprentissage, en temps voulu, de la lecture et de l'écriture.

« Une bonne parole est comme un arbre aux racines solides, et dont les branches vont jusqu'au ciel. Elle donne ses fruits en toute saison. » (Coran, sourate XIV-29-30)

La parole de l'enfant doit être écoutée, entendue, ce qui ne veut pas dire forcément suivie. Les questions incessantes, les « pourquoi ? » méritent réponse : c'est ainsi que l'enfant acquiert de nouvelles connaissances.

Ce droit à la considération est encore plus important quand les intérêts de l'enfant entrent en compétition, parfois même en conflit, avec ceux des adultes qui s'occupent de lui : c'est le cas, par exemple, dans les conflits conjugaux, dans les procédures de divorce. De même, l'enfant doit être consulté, dès que son âge le permet — c'est souvent plus tôt que ne le pensent beaucoup d'adultes —, à propos des décisions concernant sa santé. Le philosophe américain Dan W. Brock insiste à juste titre sur la compétence des enfants, même jeunes, à prendre, pour peu qu'ils soient informés

et consultés, des décisions judicieuses dans ce domaine. L'enfant est souvent capable de cette bonne parole dont parle le Coran : il convient donc de ne pas refuser de l'entendre s'il désire parler, d'accepter de l'entendre en le prenant au sérieux, de croire en sa parole, de la prendre en compte, de lui reconnaître le droit de contester une décision.

« Il est bon de parler, et meilleur de se taire. »

(La Fontaine)

C'est parfois vrai, et l'enfant a aussi le droit au silence. Il ne faut pas l'ériger en juge des conflits qui opposent ses parents, et dont il souffre. Vouloir à tout prix lui arracher un avis, lui faire dire à toute force auquel il donne raison, lequel il préfère, part certes d'un bon sentiment, mais peut le traumatiser : il a droit au silence. Ne pas l'accabler de questions, savoir celles qu'il ne faut pas lui poser, respecter son désir de se taire, tout cela procède d'un réel respect de sa personne et de ses droits.

Qui parlera pour l'enfant ?

Il est des cas où l'enfant, trop jeune ou trop impliqué dans une situation qui le dépasse, a besoin que l'on parle pour lui : non pas à sa place — personne ne peut le remplacer —, mais en tant que son porte-parole, en sa faveur. Qui parlera pour lui ? Un « représentant approprié » répond la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : formule vague qui a l'avantage de laisser à chaque Etat une grande souplesse. Dans certains pays, il s'agira d'un véritable avocat, au sens juridique du terme. Dans d'autres, ce sera un médiateur, un « ombudsman » pour enfants ;

Quand mon univers se met en colère, Ari Sindu Prawita, 15 ans (Indonésie).





Maman dit non-non-non,
une fille de 13 ans (Norvège).

ailleurs, un parent, un proche, un adulte — professionnel ou non — en qui l'enfant a confiance. L'important est de donner à l'enfant la « possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative le concernant » (article 12-2 de la Convention).

« Un extraordinaire espoir pour les droits de l'homme »

(Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat français chargé de la famille).

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant, en effet, est une victoire pour tous les enfants du monde. Elle reconnaît à « tout enfant qui est capable de discernement » le « droit d'exprimer son opinion » (article 12-1), le « droit à la liberté d'expression » (article 13-1), « à la liberté de pensée, de conscience et de religion » (article 14-1). Et l'article 17 souligne l'importance de fournir à l'enfant, par l'intermédiaire des médias, « une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle » pour lui : c'est une condition essentielle pour lui permettre d'acquérir une parole documentée et libre.

C'est encore plus le rôle de l'éducation, et le droit à l'éducation est, bien sûr, affirmé solennellement par la Convention (articles 28 à 31). Mais, dans le détail qu'en donne l'article 28, l'éducation semble ne commencer que par « l'enseignement primaire obligatoire, gratuit pour tous ». Etape essentielle, certes, et loin d'être atteinte dans un monde où « plus de 100 millions d'enfants — filles surtout — n'ont pas accès à cet enseignement primaire, où près d'un milliard d'adultes, dont deux tiers de femmes, sont analphabètes » (Préambule de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous).

Or, l'éducation doit commencer plus tôt, et l'apprentissage de la parole, sans lequel le droit

à la parole n'existe pas, doit se faire dès les premières années, dès les premiers mois de la vie.

« L'éducation pour tous, priorité planétaire »

(Federico Mayor,
Directeur général de l'UNESCO).

Le droit à la parole restera lettre morte si cette éducation pour tous n'est pas assurée, et dès le plus jeune âge. L'UNESCO l'a affirmé avec force dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, adoptée à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990 et dont l'article 5 dit : « L'apprentissage commence dès la naissance » et « l'éducation initiale » peut être dispensée dans « le cadre d'arrangements faisant intervenir les familles, la communauté ou des structures institutionnelles, selon les besoins ». Il est bon que ce rôle primordial de la famille ait été rappelé. Il n'y a pas, pour l'enfant, de véritable droit à la parole, si ce droit n'a pas été forgé et reconnu très tôt ; les parents — premiers avocats de l'enfant — sont aussi ceux qui peuvent et doivent l'aider à accéder à une parole forte et libre.

Après avoir mis, au début, l'accent sur les compétences du tout-petit, nous conclurons en soulignant les compétences des parents, premiers agents du développement de leurs enfants. Elles sont réelles, mais parfois insuffisantes, parce que l'on n'a pas aidé les parents à les développer ; parfois latentes, parce qu'elles n'ont pu se manifester ; parfois freinées — et c'est plus grave —, voire niées par les professionnels ou, s'agissant des familles les plus humbles, par la société ambiante. Laisser ces compétences en friche, les négliger et ne pas les utiliser représente, au niveau mondial, un énorme gâchis.

Aider les parents, tous les parents, à découvrir, à développer et à utiliser leurs compétences, c'est sans doute le moyen le meilleur de forger, pour leurs enfants, le droit à la parole. ■

MICHEL MANCIAUX, de France, est professeur de pédiatrie et de santé publique. Membre du Comité d'experts en santé maternelle et infantile de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), titulaire de hautes fonctions dans le domaine de la santé publique au niveau national et international, on lui doit un nombre considérable de publications scientifiques, dont *L'Enfant et sa santé* (Doin, Paris 1987) et *Les accidents chez les jeunes : place de la recherche* (INSERM, 1989).

A l'école de la rue

par Flor Romero

Livrés à eux-mêmes, des millions d'enfants vagabonds ont élu domicile dans les rues des grandes villes, où ils luttent nuit et jour pour survivre.

QUI sont-ils donc, ces enfants qui hantent les rues de tant de grandes métropoles ? D'où viennent ces gamins délorés et malicieux dont on tente de dissimuler l'existence ? Qui a donc pu engendrer ces hippies en herbe ?

Les petits « guerilleros des villes », comme on les appelle parfois, vivent de l'air du temps ; c'est une enfance livrée à elle-même.

Du Gavroche des *Misérables* de Victor Hugo aux petits mineurs de l'Angleterre industrielle, toutes les époques ont eu leurs enfants vagabonds. Mais l'ampleur que prend aujourd'hui pour nous ce phénomène n'a pas de précédent.

Combien de centaines de milliers sont-ils, dans les rues de si nombreuses capitales, ces enfants que j'ai vu fondre comme un essaim de mouches sur les passants, mendiant une piécette ? On ose à peine en supputer le chiffre effrayant.

Ils ont fait leur apparition en Amérique latine il y a une trentaine d'années. Cireurs de chaussures ou vendeurs de journaux, ils ont surgi dans la rue et y sont restés, comme aimantés au pavé qui les retient de rentrer chez eux.

Mais ont-ils seulement un foyer ? Ils sont généralement issus de familles désunies ou brisées : une mère célibataire, ou un père qui bat sa femme et maltraite cruellement sa progéniture. Un enfer où règne la misère, où l'on n'a pas grand-chose à manger, et encore moins de quoi acheter des fournitures scolaires ou payer des transports en commun.

La mère, écrasée par les corvées domestiques et la charge des enfants, doit aussi se démener pour les nourrir, et les voit, impuissante, s'en aller à la rue. Le père, dont le salaire est dérisoire, exerce une autorité d'autant plus brutale qu'il enrage de se tuer au travail pour si peu d'argent.

LA RANÇON DE LA MISÈRE

Cette enfance délaissée est bien évidemment la rançon de la misère : faute de pouvoir assumer la charge de leurs enfants, les communautés défavorisées les rejettent à la rue.

Y a-t-il plus important pour une société que de prendre soin de ses jeunes, de se préoccuper d'en faire des citoyens sains de corps et d'esprit, de les former et préparer ainsi son avenir ? Il faut

croire que oui, puisqu'on délègue le problème des enfants des rues aux organismes de bienfaisance, aux ordres religieux et aux œuvres sociales.

Les pays les plus pauvres, comme ceux dits en développement, ont tant de problèmes, et ceux-ci sont si graves, qu'il ne leur reste ni le temps ni les moyens de protéger leur jeunesse.



Sans titre, Dolores Rocha Sanchez, 4 ans (Mexique).



FLOR ROMERO, écrivain colombien, a publié des biographies, des nouvelles et des romans. Sont parus en français *Crépitant Tropicque* (coll. UNESCO d'œuvres représentatives, Albin Michel, Paris 1978) et *La rue des autres* (Ramsay, Paris 1991), une histoire d'amour entre deux « gamins » de Bogotà

Quand le pape Paul VI annonça sa venue à Bogotà, en 1968, on s'avisait, dans la fièvre des préparatifs de sa visite, de ramasser tous les *gamins* qui traînaient dans les rues de la capitale colombienne et de les enfermer dans les arènes de Santamaría. Il ne fallait pas que le souverain pontife se rende compte que, dans un pays aussi catholique, des enfants erraient dans les rues en quête d'un journal ou d'un carton pour se couvrir la nuit, mendiant un morceau de pain ou volant à l'étalage. On cherchait à cacher au pape la réalité sociale de l'enfance, mais on en avait honte, et c'était déjà quelque chose.

SUR LE PAVÉ

Agés de trois à dix-huit ans, ces gamins de tout poil et de toutes couleurs, parcourent en tous sens les artères des grandes cités, importunant les promeneurs, toujours prêts à jouer quelque mauvais tour. Insouciants, ils attendent leur majorité pour s'assagir, changer de voie ou poursuivre dans celle

de la délinquance, à laquelle les conduit tout naturellement une longue pratique de la marginalité.

Dialoguer avec un gamin de Bogotà est instructif :

— Pourquoi ne tiens-tu pas en place ?

— Il faut que je bouge, sinon je risque de tomber sur ma mère.

— Que veux-tu faire quand tu seras grand ?

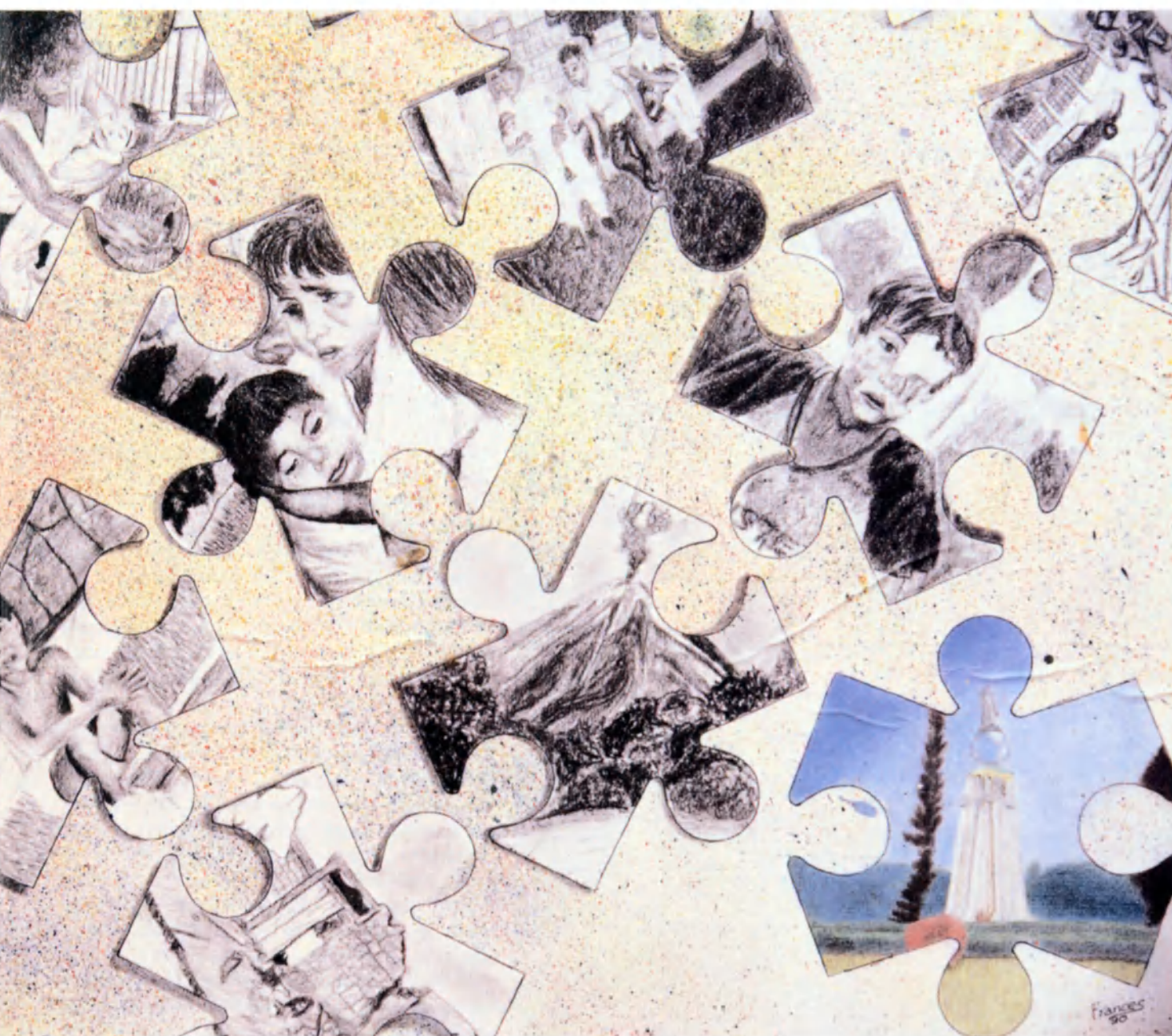
— Avoir beaucoup d'argent pour le donner à ma maman et à mes frères et sœurs.

Le gamin des rues est constamment en mouvement. Allant sans cesse de-ci de-là, toujours errant, il sillonne la ville accroché à l'arrière des autobus.

Il évoque sa mère avec tendresse : il veut la protéger, la consoler de l'abandon de ce père qu'il n'a pas connu, ou de ce beau-père qui le rudoyait. Sa grande ambition, c'est de lui rapporter de l'argent. Il en parle toujours comme d'une sainte :

« Elle est venue de Medellín, m'a dit l'un d'eux. Elle travaillait dans un café, mais avec ce qu'elle gagnait, elle n'arrivait pas à nourrir ses

La Croix-Rouge de la jeunesse à San Salvador, Mirtala Francisca Guevara Zelaya, 15 ans (El Salvador).



deux gosses. On lui a conseillé de les donner, mais elle s'est révoltée. Elle a préféré partir pour Bogotá. Je crois qu'elle se disputait beaucoup avec mon papa et c'est pourquoi ils se sont quittés au bout de cinq ans. Dans la capitale, elle a rencontré Raoul Rocha. Il l'aimait beaucoup, mais il m'a pris en grippe ; il me grondait, me punissait à tout propos. Voilà pourquoi j'ai quitté la maison. »

Et il ajoute : « J'ai neuf ans et j'ai déjà fait plusieurs maisons de correction. Au Rédempteur, nous appelions la rue "lleca" (inversion des syllabes de *calle*, "rue" en espagnol). La "lleca", c'est quelque chose de plus : c'est notre maison. La nuit, elle est tout. Le jour on a peur, on peut être surpris par un policier. Dans la "lleca" nous dormons tête-bêche, bien serrés les uns contre les autres pour avoir chaud. J'appartiens à la bande du "Grand Gautier". Avec eux, je me sens fort, protégé, je n'ai peur de rien. »

Les enfants des rues ne peuvent pas vivre seuls, et se regroupent en bandes. Pour se défendre, ils s'inventent un langage fait de syllabes

inversées, de mots accompagnés de gestes, de cris, de signes des mains ou des doigts, de sifflements et de grimaces. Ils s'affublent de sobriquets pour ne pas être reconnus : « Gueule de pierre », « Œil d'aigle », « Rat » ou « Lapin », mais jamais de nom propre.

Aussi agiles de corps que d'esprit, ils agissent avec dextérité, subtilisant les essuie-glaces des voitures en un clin d'œil ou démontant un pneu en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Leur habileté manuelle est surprenante.

Leur existence n'étant faite que de hasards, ils sont superstitieux. Il y a des rues où ils ne s'aventurent pas et des mots qu'ils ne prononcent pas. Ils ne « travaillent » pas le dimanche car « c'est mal » : ce jour-là, ils jouent au football avec leurs camarades, dorment, se lavent dans la première flaque venue, emmènent au cinéma leur petite amie, généralement une gamine des rues.

« PAS MES ENFANTS ! »

Dans l'univers de ces garçons, en effet, il y a aussi des filles, bien qu'elles soient moins nombreuses. Elles dorment sous les ponts, entre les bouches d'égout, esquivant comme elles le peuvent le monde du vice et de la prostitution. Elles fuguent parce qu'on les a punies, ou pour ne plus subir les harcèlements de leurs père, frère, cousins ou oncles. Mais elles tombent assez vite dans la prostitution.

« Pas celle-là, pas celle-là », crie la vieille marchande de journaux. « Et pourquoi pas, si c'est justement celle-là qui me plaît ? » répond l'homme. « Elle est en mains. C'est la petite de Raoul. N'oubliez pas que ces filles ont un ami régulier, qui leur offre des cadeaux et les invite au cinéma. Il est dangereux de toucher à la belle d'un caïd. »

A seize ans, sa cousine Thérèse était déjà mère de deux enfants, qui vivaient aussi dans la rue. Deux bébés remuants, surveillés à tour de rôle par les gamins eux-mêmes, qui se relayaient pour leur donner le biberon.

Tout aussi turbulentes que les garçons, dont elles adoptent le comportement, et bien qu'elles mendient parfois et commettent à l'occasion des larcins, les filles sont moins agressives. Il est rare de les voir arracher un sac à main : elles font plutôt le guet, avertissant leurs compagnons de l'approche d'un danger.

Dociles, elles se laissent plus facilement convaincre d'entrer en apprentissage, d'acquérir un métier. C'est ainsi que l'on voit d'anciennes petites filles des rues coudre, broder, tisser ou vendre quelque marchandise. Elles essayent de trouver un logement stable et, surtout, de protéger leurs enfants.

« Pour rien au monde, me disait récemment l'une d'elles, je ne laisserai mes enfants à la rue. Pour eux, je me sacrifie, je me crève au travail pour qu'il ne leur manque rien de ce que moi je n'ai pas eu. Mes enfants iront à l'école, apprendront un métier. Ça, vous pouvez y compter. » ■

Sans titre,
Mercedes Castillo, 13 ans
(Guatemala).



Les gangs d'adolescents

par Carl Rogers

Nées de l'inadaptation sociale, les bandes de jeunes marginaux des ghettos urbains versent dans la délinquance et le trafic de drogue.

LES années 1980 ont été marquées par la recrudescence spectaculaire d'un phénomène social préoccupant des villes américaines : les gangs d'enfants et d'adolescents. De New York à Los Angeles, de Chicago à Miami, près d'une cinquantaine de grandes villes des Etats-Unis sont touchées par ce problème.

Les gangs de jeunes se multiplient et leur association avec le trafic de drogue se traduit par une escalade de la violence juvénile — homicides compris — et de la répression antigangs dans presque toutes les grandes villes. L'importance et la nature du problème varient d'un Etat à l'autre, mais l'on estime par exemple qu'il existe plus de 600 gangs de jeunes rien qu'en Californie et que ceux de Los Angeles regroupent plus de 50 000 enfants et adolescents.

Popularisé dans les années 1950 par le film *West Side Story*, le problème des gangs de jeunes se pose, en fait, depuis au moins un siècle. La constitution et le développement de ces bandes, surtout dans les quartiers les plus pauvres des grandes villes, étaient généralement associés à l'arrivée des vagues successives d'immigrants et leur difficulté d'adaptation à une culture étrangère, souvent radicalement différente de la leur. Aujourd'hui encore, le phénomène reste en partie lié à ces difficultés d'intégration.

On définit généralement les gangs juvéniles comme des groupes de jeunes qui se livrent habituellement, et collectivement, à des activités illégales. Il s'agit presque toujours de bandes très localisées, qui s'identifient à un quartier et défendent leur « territoire » contre les incursions des gangs rivaux. Les mieux organisés exercent souvent un contrôle sur le « petit commerce » du crime (cambriolage, extorsion de fonds, trafic de drogue) au



niveau de leur quartier. Il leur arrive aussi de vendre leur « protection » aux commerçants ayant pignon sur rue. Les gangs de jeunes s'identifient par leur nom (« Crips » et « Bloods » pour deux bandes rivales de Los Angeles) mais aussi par la couleur et le type de vêtements, certains signes conventionnels ou encore le port de bijoux ou d'emblèmes.

LE CRACK : 1 MILLION DE DOLLARS PAR SEMAINE

L'importance croissante de ces gangs et de la violence qui leur est associée est liée, selon la plupart des observateurs, à l'arrivée en masse sur le marché américain des dérivés bon marché de la cocaïne que sont le « rock » ou le « crack ». Cette activité aussi lucrative qu'illégale transforme peu à peu les gangs en organisations criminelles de narcotrafiants. En 1988, la police de Los Angeles a officiellement reconnu qu'au moins quatre gangs de jeunes de la ville étaient impliqués dans le trafic

La drogue,
Ewa Szydtowska, 18 ans
(Pologne).



Tags sur des wagons de métro (New York).

de la cocaïne à hauteur de plus d'un million de dollars par semaine. Et le magazine *Time* remarquait récemment avec ironie, que le trafic du « crack » est sans doute l'un des secteurs économiques les plus riches de débouchés pour les jeunes chômeurs des grandes villes américaines.

Si les enfants sont ainsi associés au trafic de la drogue, c'est sans doute en partie parce que la loi est beaucoup plus indulgente pour les jeunes que pour les adultes. Conséquence inattendue de la « guerre à la drogue » déclarée par les autorités américaines, la multiplication des arrestations de trafiquants et l'aggravation des peines infligées aux adultes reconnus coupables ont valorisé le trafiquant juvénile. Il faut savoir que dans la plupart des Etats de l'Union, tout adulte reconnu coupable de trafic de drogue est sûr d'écooper d'une peine allant de deux ans de prison ferme à la détention à perpétuité, alors qu'un moins de 18 ans sera, dans le pire des cas, envoyé en maison de correction s'il est récidiviste, pour une durée laissée à l'appréciation des juges. Les criminels adultes ont donc tout intérêt à inciter les jeunes et les adolescents à prendre les risques à leur place.

« PEEWEES » ET « WANNABEES »

L'âge moyen de recrutement des gangs de jeunes est en baisse constante. La plupart des spécialistes le situent autour de 13-14 ans, mais d'après les policiers de Los Angeles, de Chicago et d'ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer des gosses de 9 ou 10 ans enrôlés dans certains gangs. Ces jeunes

Peeweeps (« juniors » en argot) ou *wannabees* (les « aspirants ») sont généralement recrutés par d'autres membres plus âgés qui vivent dans leur quartier, fréquentent la même école, ou appartiennent à leur propre famille. Ils commencent par rendre de menus « services » en échange d'argent ou de cadeaux coûteux.

S'ils font preuve de « sérieux » dans ces missions, les enfants se voient peu à peu confier des tâches plus délicates et plus dangereuses. Il n'est pas rare qu'ils soient impliqués dès l'âge de 10 ou 11 ans dans le trafic de drogue. De plus jeunes enfants servent fréquemment de « guetteurs » chargés de surveiller les mouvements de la police dans le quartier, de relais pour escamoter les armes compromettantes, ce qui leur permet de gagner de 200 dollars par semaine à 100 dollars par jour. Les « messagers » souvent un peu plus âgés touchent jusqu'à 300 dollars par jour en faisant la navette entre les revendeurs de crack et le lieu où est dissimulée la drogue. Dès l'âge de 15 ou 16 ans, les plus dégourdis deviendront à leur tour des revendeurs, assurés de gagner de 400 à 1 000 dollars par jour, jusqu'à 3 000 dollars par jour, selon la police, dans les « bons » quartiers de New York.

Cela dit, rares sont les revendeurs qui travaillent à plein temps, et d'après deux études indépendantes effectuées à Washington, le revenu mensuel moyen d'un petit revendeur se situerait plutôt entre 4 000 et 7 000 dollars. A titre de comparaison, la législation de la plupart des Etats interdit d'embaucher les moins de 16 ans, et la

CARL ROGERS, des Etats-Unis, est un spécialiste des problèmes de la famille et de l'enfance. Il est attaché de liaison auprès de l'American National Council on Child Abuse and Family Violence, association privée de Washington dont la vocation est de prévenir et combattre la violence au sein de la famille, notamment envers les enfants.

plupart des emplois honnêtes qui leur sont offerts ne rapportent guère plus de 40 dollars par jour, soit 800 dollars par mois.

Quand un jeune a mis le doigt dans l'engrenage du gang, il lui est très difficile de s'en sortir. Dans la plupart des cas, il finit par quitter l'école sous la pression de son entourage, ce qui exclut toute insertion sociale par le biais de l'éducation. En outre, il est difficile pour un jeune de renoncer au style de vie que lui procure l'argent facile pour retrouver la perspective des bas salaires ou du chômage.

Cette difficulté est aggravée par la pression qu'exercent les membres des gangs. Dans le meilleur des cas, celui ou celle qui quitte la bande sera mis en quarantaine, mais les cas de violence physique ne sont pas rares.

LES GHETTOS DÉSHÉRITÉS DES CENTRES URBAINS

Il est impossible de comprendre le phénomène des gangs de jeunes en dehors du contexte social, qui est généralement celui des ghettos urbains les plus déshérités où le taux de chômage oscille entre 20 % et plus de 50 %. La plupart des familles, où la mère est seule pour élever et nourrir les enfants, dépendent essentiellement de l'aide publique pour survivre. A l'échelle nationale, un enfant américain sur cinq vit dans un foyer dont le revenu se situe juste au niveau, ou en dessous, du minimum vital calculé par les autorités fédérales, mais dans certains quartiers particulièrement déshérités, la quasi-totalité des jeunes sont dans ce cas. Au sein de telles communautés, le taux de criminalité est généralement élevé, les activités économiques avouables pratiquement inexistantes et les structures éducatives notoirement insuffisantes.

Pourtant, contrairement aux enfants des rues de nombreux pays du tiers monde, ou aux enfants et aux adolescents fugueurs ou rejetés par leurs parents, les membres des gangs de jeunes vivent en général au sein de leur famille. Si certains parents encouragent l'attitude de leurs enfants ou s'en désintéressent, la plupart ne les voient pas d'un très bon œil fréquenter les voyous du quartier. Mais comment empêcher les mauvaises fréquentations de son fils ou de sa fille, même avec les meilleures intentions du monde ? Nombreux sont les cas de représailles exercées par les gangs à l'encontre des recrues récalcitrantes ou de leur famille. Ce facteur d'intimidation, s'ajoutant à l'attrait de l'argent facile, fait que la plupart des parents préfèrent fermer les yeux. Situation équivoque où les parents, s'ils ne font rien pour encourager ou approuver les activités illégales de leur enfant, ne font rien non plus pour l'en dissuader et acceptent sans poser de questions ses contributions régulières au budget familial.

Jusqu'ici, la stratégie des autorités pour lutter contre le phénomène comportait trois séries de mesures : répression du trafic et de l'usage de la drogue ; répression de la criminalité juvénile ; mesures préventives pour empêcher le recrute-

ment des jeunes par les gangs. Pour le moment, la consommation des drogues illicites serait en recul aux Etats-Unis, à en juger par les statistiques nationales, mais cela ne semble pas avoir eu d'effet sur le recrutement des gangs ni sur la violence qui leur est associée. De même, malgré l'ampleur des moyens employés par la police, la répression à l'encontre des gangs de jeunes n'a guère donné de résultats spectaculaires, même si certains affirment que cela a freiné le recrutement des gangs et leur prolifération. Il est vrai qu'on a pu dire aussi que la répression anti-gang ne fait qu'encourager la violence entre les bandes rivales, qui se battent dès qu'un gang est neutralisé par la police pour contrôler le territoire laissé vacant.

En fait, tout le monde est d'accord pour penser que la vraie solution est de commencer par dissuader les jeunes de faire partie des gangs. C'est pourquoi la plupart des projets en cours insistent sur l'aide à apporter aux enfants les plus exposés et à leur famille. L'accent est mis sur les jeunes de 6 à 14 ans, car il semble prouvé qu'il faut intervenir très tôt, avant que l'enfant ait contracté des habitudes de délinquance ou ait commencé à fréquenter une bande. Parmi les éléments clés de ces programmes, on peut citer la création d'activités sociales et de loisirs, l'aide pédagogique, la lutte contre l'abandon scolaire et les mesures visant à donner confiance aux jeunes et à les valoriser à leurs propres yeux. Mais ces efforts ne pourront aboutir que si l'on arrive à donner à ces jeunes confiance dans l'avenir, c'est-à-dire à les persuader qu'une vie utile et fructueuse est à leur portée.

Tags,
Axone, 19 ans (Paris).



Afrique : enfances volées

Chaque jour, des millions d'enfants souffrent des fléaux de la pauvreté et de la crise économique, de la faim et du manque d'abri, des épidémies et de l'analphabétisme, de la dégradation de l'environnement.

Du 19 au 23 novembre 1990, s'est tenu à Cotonou (Bénin), sous l'égide de l'UNICEF et de l'UNESCO, un séminaire sur les enfants en situation difficile. Les représentants de 20 pays africains, ainsi que ceux d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales actives dans ce domaine, ont échangé expériences et réflexions. Confrontant les résultats de leurs enquêtes, ils ont brossé le tableau d'une enfance en détresse, dont cet extrait de leur rapport esquisse quelques grands traits.

PARMI les enfants de la rue, il apparaît que les garçons sont très largement majoritaires. Ceci ne veut pas dire que les filles sont à l'abri de la marginalité, mais leur situation est assez différente. Certaines se livrent très jeunes à la prostitution, d'autres se retrouvent filles mères et doivent faire face à une foule de problèmes matériels, affectifs et sociaux. D'autres, enfin, sont placées comme domestiques, souvent exploitées ou maltraitées, quand elles ne sont pas l'objet d'un trafic. Bref, parmi les enfants en situation difficile, les filles sont beaucoup moins visibles, mais leurs problèmes ne sont pas moindres.

Il est difficile de connaître précisément l'âge de ces enfants. Sans pièces d'identité ni repères familiaux, et compte tenu de leur analphabétisme, force est de considérer l'âge qu'ils donnent comme une approximation. Néanmoins, d'après les recoupements, ils auraient entre 7 et 25 ans. Il s'agit donc à la fois d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Dans plusieurs pays, plus de la moitié aurait entre 13 et 18 ans.

Leurs origines varient, selon le pays ou la catégorie considérée — jeunes travailleurs, enfants de la rue, enfants désœuvrés des quartiers défavorisés. Ils viennent souvent du milieu rural.

C'est le cas notamment des talibés, mendiants des rues exploités par des marabouts, qui se plaignent de l'éloignement de leur famille. Ces enfants asservis peuvent passer de 5 à 10 ans sans revoir leur village.

Ceux qui n'ont jamais été scolarisés partagent les réalités de la rue avec le groupe des déscolarisés — majoritaire dans la plupart des pays étudiés à Cotonou. Certains ont même fait quelques

années dans le secondaire, mais la plupart n'ont pas terminé leurs études primaires. L'abandon de l'école est généralement lié à des raisons économiques, et parfois à l'échec scolaire.

Pour survivre et faire vivre leur famille, les uns et les autres ont des activités très variées, dont le rôle économique est généralement sous-évalué. Mais leurs gains, faibles et aléatoires, ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins. D'autant que l'argent glané est souvent remis à la famille, au tuteur ou au chef de bande.

LES BESOINS ESSENTIELS

Les enfants des rues comme les enfants des quartiers défavorisés sont presque toujours mal nourris. Certains font à peine un repas par jour, d'autres se nourrissent des restes laissés par les clients des restaurants ou récupérés dans les poubelles. Dans l'un des groupes étudiés, les enfants se droguaient pour tromper leur faim. De façon générale, l'usage des drogues est assez répandu chez les enfants de la rue et leur consommation de drogues « dures » serait en progression.

Le manque d'hygiène dont ils souffrent, ou auquel ils peuvent être contraints (pour inspirer la pitié dans le cas des enfants mendiants), favorise l'infection des plaies récoltées dans la rue, où ils sont exposés à la violence, aux accidents. Il leur est difficile de se rendre dans les dispensaires, en raison du coût des soins, de la honte qu'ils éprouvent à s'y présenter, de l'accueil qui leur y est fait. Ils sont particulièrement exposés aux maladies sexuellement transmissibles et notamment au sida, sur lequel ils sont très peu informés.

« Sur le plan éducatif, les enfants et jeunes de la rue sont exposés aux influences et aux modèles les plus divergents et les plus contradictoires, ce qui les prédispose à une personnalité adulte perturbée, marquée par des conflits personnels ou sociaux permanents et non dépassés », a déclaré l'un des participants au séminaire de Cotonou. Ceux qui n'ont jamais été scolarisés désirent l'être et mettent parfois beaucoup d'acharnement à y réussir. Par contre, la majorité de ceux qui l'ont été en sont dégoûtés. Les jeunes de la rue comme ceux des quartiers défavorisés sont nombreux à réclamer une formation professionnelle (chauffeur, soudeur, tailleur, etc.).

Pour ce qui est des jeux, des loisirs, des sports,



Enfants pilant du mil à Giramia, Suril P. Patel, 11 ans (Kenya).

leurs besoins sont considérables. Beaucoup se réfugient au cinéma, et ce qu'ils y voient n'est pas toujours de nature à les aider à sortir de leur situation difficile. L'absence d'espaces aménagés pour le jeu et le sport est à inscrire au chapitre des nombreux problèmes d'environnement auxquels sont confrontés les jeunes des rues et des bidonvilles.

LA PAUPÉRISATION DES FAMILLES

« Les causes de cette tragédie, à déclaré l'un des participants, sont nombreuses et variées : la récession économique généralisée, la chute constante du cours des matières premières dont vit la grande majorité de nos populations pendant qu'augmen-

tent de façon vertigineuse les prix des produits manufacturés que nous sommes contraints à ce stade de notre développement d'importer du monde industrialisé, sans oublier aussi les taux d'intérêt élevés, la dette extérieure qui nous écrase et dont le seul service emporte plus d'un tiers de nos gains d'exportation, la diminution des flux financiers en direction de nos pays... En un mot, une paupérisation accélérée, une réduction des revenus et des moyens d'existence à travers le triste tableau d'une économie en pleine dégringolade. »

Par ailleurs, des études récentes l'ont prouvé, les programmes d'ajustement structurel auxquels les Etats africains sont soumis ont aggravé la situation des groupes de population les plus



Carnaval, Tolulope Adeyeuri,
13 ans (Nigeria).

vulnérables, qui voient leur pouvoir d'achat se dégrader de jour en jour.

La paupérisation accélérée des familles contraint certains parents à se servir de leurs enfants pour assurer leur subsistance. On a pu démontrer que là où le taux de chômage est important, le nombre d'enfants au travail est plus élevé. Le travail des enfants renforce le cercle vicieux de la pauvreté. La majorité des enfants qui travaillent sont issus de familles écrasées par les problèmes économiques, que ce soit à la campagne ou à la ville.

Mais les problèmes économiques n'expliquent pas tout. La désorganisation des structures communautaires et sociales traditionnelles se trouve, elle aussi, au cœur du problème.

Beaucoup insistent sur la crise de la famille, qui est d'ailleurs la raison la plus souvent invoquée par les enfants de la rue pour expliquer leur départ du foyer familial. L'augmentation des divorces, la multiplication des familles monoparentales, l'éclatement des structures familiales reviennent comme des leitmotivs dans toutes les analyses.

Mais il y a aussi une crise des valeurs culturelles

africaines, dont l'effritement, voire la disparition, laisse souvent un grand vide.

La perception même de la place qu'occupe l'enfant a totalement changé : valeur suprême de la société traditionnelle, il est devenu un moyen de survie pour bon nombre de familles, qui le font travailler, le placent et l'exploitent. La désagrégation des solidarités familiales, sociales, régionales, amène enfants et jeunes à chercher dans les groupes de la rue ou du quartier l'amitié, l'amour qui leur manquent dans la vie quotidienne. Le témoignage de ces jeunes est à cet égard éloquent : « La solidarité, je l'ai trouvée dans la rue, nulle part ailleurs ».

Certaines coutumes héritées du passé, autrefois bien intégrées au contexte économique et social, ne font qu'ajouter au problème. Ainsi, les mariages précoces et forcés entraînent aujourd'hui la multiplication des divorces. La « polygamie géographique » pratiquée dans les villes africaines, crée des tensions et se traduit souvent par une absence d'autorité paternelle qui est source d'insécurité pour des enfants auxquels l'école n'apporte pas non plus le cadre de référence dont ils auraient tant besoin.

DÉVELOPPER UNE IMAGE POSITIVE

Dans la mesure où elle les dévalorise, l'image inquiétante qu'on donne de ces jeunes fait obstacle à leur réinsertion familiale et sociale. Il est donc extrêmement important de faire ressortir cet autre versant de leur existence — le faisceau des aptitudes réelles dont ils donnent quotidiennement la preuve. En effet, ils sont capables de tirer parti de l'environnement et des ressources de la rue, et s'ingénient à inventer des petits métiers pour survivre. Ils ont plus d'initiative que beaucoup d'adultes enfermés dans leur routine et montrent une habileté manuelle qui leur serait précieuse dans tout apprentissage professionnel. Dynamiques, les réseaux de relations qu'ils créent impliquent solidarité et assistance mutuelle.

Ainsi, un de ces enfants défavorisés, qui fabriquait dans un atelier des jeux destinés à équiper les garderies, a-t-il déclaré : « C'est bien vrai, je ne connais pas grand chose, mais je peux tout de même montrer (ce que je fais) à un autre. Et lui, s'il veut bien, peut montrer à un autre. Et pour finir, il n'y aura plus personne dont on pourra dire "celui-là, il ne connaît rien". »

Qu'ils soient travailleurs, à la rue, orphelins, abandonnés ou handicapés, ces enfants demandent qu'on leur rende leur dignité et qu'on les regarde comme des personnes qui comptent et sur lesquelles on peut compter. En somme, « ils ont besoin de pouvoir apporter concrètement quelque chose à eux-mêmes, à leur famille, à leur groupe, à leur village, à leur société. Ils veulent être traités comme toute le monde, avoir une famille, des amis et une vie sentimentale normale, en un mot ils veulent gérer le contrat social comme tous les hommes. »

Paula Li, Mohamed et les autres

par Ana Vasquez

Avec l'apprentissage de la différence et la connaissance de l'autre, se constitue, dès l'école primaire, la société pluriculturelle de l'Europe de demain.

« **A** la maison, on parle arabe et français. — Chez moi, avec mes parents on parle chinois, mais mon frère et moi on se parle en français. — Eh ben, moi, j'ai un grand-père espagnol, et il m'a déjà appris quelques mots ! »

Cette conversation entre Mohamed, Paula Li et Véronique, trois élèves français de moins de douze ans, illustre une situation qui devient de plus en plus courante dans les écoles des grands centres urbains et industriels de l'Europe occidentale. A Liverpool, à Liège, à Göttingen, à Genève ou à Lyon, les changements que connaît la population dite « migrante » sont en train de modifier les caractéristiques habituelles de la population scolaire.

Dans cette perspective, nous avons étudié pendant trois ans les interactions entre élèves — étrangers et français — d'une classe d'une école primaire publique, située dans un quartier populaire de Paris.

QUI EST FRANÇAIS, QUI EST ÉTRANGER ?

Qu'est-ce qu'un enfant d'étranger ? Parmi les élèves de la classe rangés dans cette catégorie, 70% sont nés en France et 85% viennent des écoles maternelles du quartier. Ils ont donc partagé, dès l'âge de 3-4 ans, les normes et modes de socialisation véhiculés par les institutions scolaires françaises. Quant aux parents, la plupart d'entre eux vivent en France depuis au moins dix ans. C'est dire combien l'emploi du terme « étranger » est ambigu. On ne sait jamais s'il se réfère au lieu de naissance, aux valeurs acquises pendant la petite enfance ou à la culture familiale, ou encore à un mélange de stéréotypes au niveau de l'inconscient.

Paula Li, comme elle l'expliquait à ses camarades, parle chinois avec ses parents, mais français avec son frère ; Mohamed s'exprime en arabe à la maison. Tous deux parlent donc la langue de leurs parents et maîtrisent en même temps le français. C'est le cas de la quasi-totalité des enfants d'étrangers de cette classe : ils s'expriment tous, à une exception près (une fillette récemment arrivée de

Haïti), même dans leurs jeux, en français, et sans aucun accent particulier.

Cette situation, comme le souligne l'exclamation de Véronique, retentit sur les enfants dont les parents sont français. La discussion qu'elle a eue avec Paula Li et Mohamed s'est déroulée alors qu'on venait de demander aux enfants de dire quelles langues ils parlaient chez eux. Véronique a éprouvé aussitôt le besoin de se trouver à son tour une famille étrangère (le grand-père espagnol) pour montrer qu'elle apprenait aussi une autre langue que le français. Une réaction doublement significative. D'une part, on voit que parler une autre langue à la maison n'est pas nécessairement un élément dévalorisant ; d'autre part, nous avons affaire ici à un processus global. Il ne s'agit pas de l'intégration d'enfants étrangers, mais d'une situation nouvelle dans laquelle tous les enfants se retrouvent, que leurs parents soient d'« ici » ou d'« ailleurs », et où chacun est concerné par l'identité et la différence de l'autre.

Avec qui jouent ces enfants ? Comment choisit-on ses amis ? Au cours des trois années d'observation, quelques noyaux d'amis sont restés stables, mais les enfants qui suscitaient les plus

Mes camarades de classe en animaux, Sylvia Voss, 8 ans (Allemagne).



grands refus et la plus grande acceptation ne sont plus les mêmes.

Le choix des camarades de jeu ne dépend pas de la nationalité d'origine. Les groupes se font et se défont selon d'autres critères.

Pour jouer, mais aussi pour discuter et étudier, ces enfants se choisissent et se refusent en fonction de certaines qualités, par sympathie ou antipathie, sentiment qu'ils ne peuvent pas expliquer. Ainsi, c'est Paula Li qui recueille le plus grand nombre de suffrages, tandis que Mohamed partage avec Hubert la plupart des refus. Au début de notre étude, Paula Li n'était pas une fille très populaire, car elle était alors très timide et peu communicative. Mais, avec le temps, ses qualités se sont développées, notamment sa capacité d'étudier et le sérieux avec lequel elle assume ses engagements. Aussi beaucoup d'enfants ont-ils confiance en elle, pour travailler et discuter, mais aussi pour jouer, car elle est très minutieuse et honnête.

LE REFUS DE L'« ÉTRANGER »

Pendant tout le temps de notre étude, nous n'avons observé qu'un seul cas de comportement agressif envers un étranger. Pour le comprendre, il faut faire un bref portrait des protagonistes et préciser le contexte.

La dispute eut lieu, au cours d'une sortie, entre Mohamed et Hubert. Ces deux élèves suscitent le plus grand nombre de refus et, quoique fort différents, ont chacun de grosses difficultés relationnelles. Bavard et parfois très drôle, mais anxieux et souvent instable, Mohamed peut attirer un groupe autour de lui ; très vite, cependant, il agace les autres et il réagit alors d'une façon agressive. Réservé, peu amical et assez rancunier dans les jeux, Hubert est un garçon isolé.

Les deux garçons ont commencé à se chamailler lors d'une visite au musée, chacun voulant être le plus près possible du moniteur et des objets à observer. Puis dans le métro, pendant le voyage de retour à l'école, la dispute a éclaté entre eux pour un siège : c'est Mohamed qui a fini par s'y asseoir. Hubert se met alors à chanter, pas très fort, des paroles à connotation raciste, où il est question d'un Mohamed qui symbolise l'« Arabe », l'« Autre », un personnage ridicule et bête.

Leurs camarades, dont une moitié d'enfants d'étrangers, gardent le silence, désorientés. Enfin, ne sachant comment réagir, ils s'éloignent plus ou moins des deux garçons. Après avoir crié deux ou trois fois pour que Hubert s'arrête, Mohamed, livide, s'est enfoncé dans son siège. Cette scène n'a duré que quelques minutes, car la maîtresse, qui s'est rendue compte qu'il se passait quelque chose d'anormal, s'est approchée tout de suite du groupe et a fait taire Hubert.



La scène est significative à plusieurs égards. Dans ce contexte de brassage de nationalités, les conflits interpersonnels peuvent prendre l'apparence de conflits « racistes ». Certes, des propos de ce type ne sont jamais anodins, mais ils masquent, en l'occurrence, les difficultés relationnelles des deux garçons et, en particulier d'Hubert. Dans sa souffrance, Mohamed est incapable de se défendre comme il sait d'habitude le faire, en ripostant verbalement ou même physiquement. En outre, l'attitude des autres élèves montre combien ce type d'agression désoriente les enfants de cet âge ; les autres camarades n'ont su exprimer leur opposition qu'en s'éloignant. Enfin, la scène s'est passée hors de la classe, dans laquelle la maîtresse joue toujours un rôle décisif.

Sensible à ces problèmes, leur maîtresse avait maintes fois développé, dans ses cours comme dans ses attitudes, le thème du « respect de l'autre ». Comment a-t-elle réagi ? Sur place, elle s'est contentée de dire à Hubert d'arrêter de chanter, et elle est restée à côté de Mohamed sans rien dire. De retour à l'école, elle n'a ni puni ni réprimandé Hubert, mais elle a changé son programme de travail, de façon à pouvoir parler de

Les enfants de Mindo,
Lusmira del Valdes Baeza,
12 ans (Chili).



Le dessin de Néryal
(voir article, page 28).

la nécessité de respecter les autres peuples. Elle a également consacré une part de son temps à expliquer les trésors culturels et les apports scientifiques des divers peuples du monde, notamment ceux des Arabes avec l'invention de l'algèbre. Plus tard dans l'année, elle a organisé d'autres activités allant dans le même sens.

QUI SUIS-JE ?

Il fallait aussi savoir comment ces enfants d'étrangers se perçoivent : quelle image, physique et morale, ont-ils d'eux-mêmes ? Grâce à des petits jeux et à des questionnaires sur les qualités et les défauts principaux, nous avons obtenu plusieurs autoportraits. Connaissant la réaction des adultes immigrés à ce genre de questions, on pouvait s'attendre à trouver dans leurs réponses, comme première définition de soi, l'origine nationale, et, comme trait physique dominant, la couleur de la peau ou forme des yeux.

Or, à une exception près, aucun enfant n'a mentionné l'origine nationale. Et, pour l'aspect physique, un seul a évoqué la couleur de la peau, et ce dans un ensemble d'autres caractéristiques

(« Je suis ainsi : noir, cheveux noirs, yeux marron foncé, je peux courir très vite »).

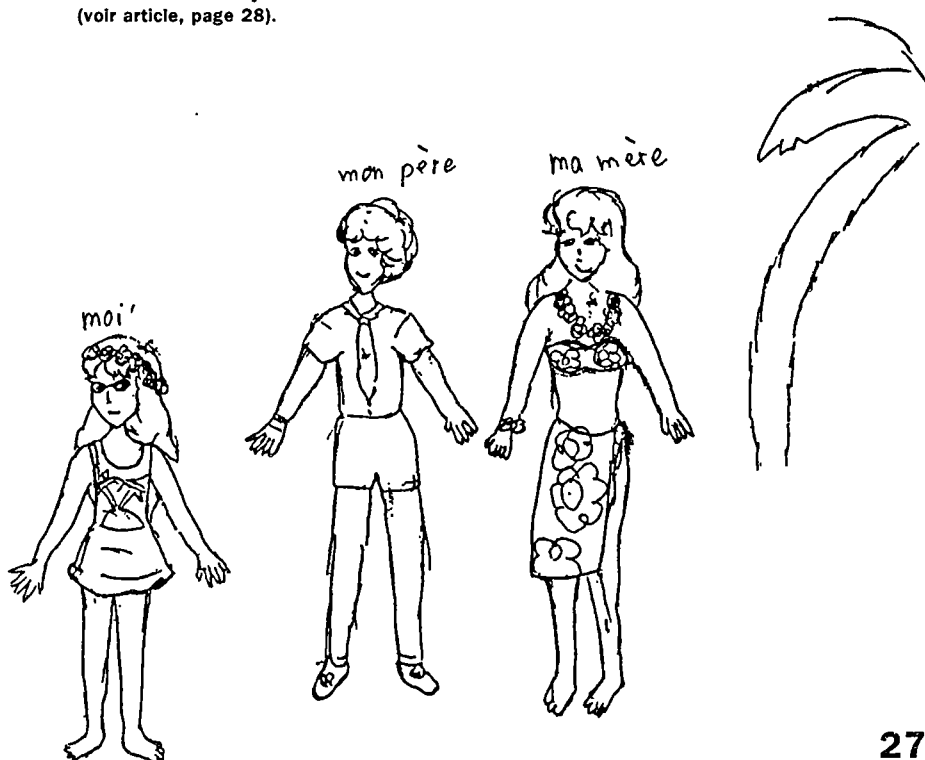
En revanche, une certaine empreinte culturelle s'attache à la notion de beauté. Chez les enfants d'origine française, ce sont les filles qui se disent « belles », ou ayant de « beaux cheveux », de « beaux yeux ». Chez les enfants d'origine maghrébine, ce sont plutôt les garçons, sans que l'on puisse, toutefois, en tirer une conclusion nette.

Les qualités et les défauts mis en avant n'échappent pas non plus à cette empreinte. Leur sens, positif ou négatif, varie selon l'ordre des valeurs et des pratiques familiales. Chez les uns « patient » est une qualité, chez d'autres un défaut ; de même qu'« obstiné », « ambitieux » et « curieux ». Pour tous, le port de lunettes est un trait physique important, alors que d'autres caractères, comme grand/petit, mince/gros, sont souvent omis.

Que conclure ? Dans un milieu pluriculturel, l'élément « origine nationale » s'efface au profit d'autres traits qu'on interprète comme plus pertinents pour la définition de soi.

LES DÉSIRS ET LES RÊVES

Pour savoir comment ces enfants se situent, se vivent dans la société française, il nous fallait toucher le niveau des désirs, d'accès plus difficile car il engage de l'inconscient. Pour l'atteindre, nous avons fait appel à un jeu de dessins dans lesquels chaque enfant s'imagine dans une autre situation que celle qu'il connaît dans la vie courante. Ainsi,



en leur demandant de dessiner l'espace idéal et la famille idéale, nous espérons comprendre la force des liens qui unissent les enfants d'étrangers au pays et à la culture de leurs parents.

Face aux difficultés du présent, l'individu tend, en effet, à s'évader en se construisant un « ailleurs » mythique. Dans le cas des adultes immigrés (et étrangers en général), cet « ailleurs »

du père idéal en vacances idéales ; la figure féminine, totalement différente de sa mère, montre combien les modèles de femme se modifient dans un processus migratoire prolongé.

Il ne faudrait pas en conclure que ces enfants n'ont d'autres centres d'intérêt et d'autres valeurs dans l'existence que l'aisance matérielle. Paula Li est l'une des meilleures élèves de la classe et, on le sait, une des plus populaires. Néryal, travailleuse assidue, a amélioré ses résultats et envisage de devenir « médecin sans frontières » (« Je veux aider les pauvres gens... Des milliers de personnes meurent de faim et je veux les empêcher de mourir ainsi »).

Ces enfants qui ont vécu, pour la plupart, dans un quartier où il y a une population étrangère élevée et variée, s'imprègnent des valeurs et des modèles des enfants français du même milieu : ils ne se sentent pas étrangers, ni même différents. Et ils font des projets dans le pays où ils vivent. Certains d'entre eux connaîtront, certes, des difficultés au cours de leur scolarité, mais ce seront des problèmes semblables à ceux qu'affrontent leurs homologues français.

Le niveau de scolarisation des parents et leur mode de vie ont, en revanche, une incidence sur les résultats scolaires de leurs enfants. Mais il faut tenir compte aussi de l'intérêt, de la curiosité de l'enfant et du soutien affectif familial dont il peut bénéficier, comme Paula Li et Néryal, ou, au contraire, être frustré, comme Mohamed et Hubert.

L'ÉCOLE, UNIVERS DE SOCIALISATION

L'école fournit à tous les enfants un ensemble de modèles et de normes de vie qui contribuent à ce qu'on appelle un « processus de socialisation ». Les nouvelles générations apprennent ainsi à vivre en société. Pour les enfants dont les parents sont français, ces valeurs ne diffèrent pas essentiellement de celles véhiculées par la famille, même si, d'un milieu social à un autre, on trouve des écarts par rapport aux valeurs véhiculées par l'école.

Dans le cas des enfants étrangers, le rôle de l'école devient essentiel. C'est grâce à l'école que les enfants apprennent la langue, et un ensemble de modèles et d'habitudes qui forment une empreinte culturelle (du rapport à la connaissance aux règles de politesse, de l'organisation du temps aux façons de manger, etc.). C'est, en outre, un espace indépendant de la famille, dans lequel on peut avoir des échanges avec des individus et des groupes du quartier — enfants ou adultes, français ou appartenant à des communautés étrangères. Chaque enfant peut nouer là des rapports sociaux autonomes. C'est en grande partie parce qu'ils ont passé tant d'années à l'école que ces enfants peuvent réussir, sans trop de heurts, une transculturation et participer à la vie sociale du pays. Cette nouvelle génération des moins de douze ans constituée, à l'échelle européenne, les bases de la société pluriculturelle des années 90.

prend la forme du pays qu'on a quitté, mais celui-ci est perçu sous ses meilleurs aspects : il est idéalisé. Même attitude en ce qui concerne les liens de personne à personne : on tend à idéaliser ceux qui existaient avant le départ.

Qu'avons-nous appris ? Ces enfants, quelle que soit leur origine, rêvent tous d'un « ailleurs » exotique et luxueux, où l'on peut vivre en vacances près de la nature et comme un milliardaire. Dans leur aspiration à plus de bien-être et d'aisance, ils partagent tous certains modèles, véhiculés par les médias, en particulier celui du bonheur.

Deux dessins sont particulièrement révélateurs. Paula Li a situé sa famille dans une grande et luxueuse maison, où on la voit en train de jouer avec sa petite sœur. À côté de la piscine, sa mère lit tout en prenant un bain de soleil, tandis que son frère nage et que son père se repose, allongé sur un matelas pneumatique, un rafraîchissement à côté de lui. Pour Paula Li, le lieu idéal est donc synonyme de repos et de luxe ; peut-être reflète-t-il aussi le rêve de ses parents qui, artisans l'un et l'autre, travaillent durement et vivent dans un espace exigu.

Néryal, de son côté, a dessiné l'espace avec moins de précision : seul, un bout de palmier indique que l'idéal est ailleurs, dans les « tropiques » (tels qu'on les conçoit d'un point de vue touristique). Mais elle est explicite en ce qui concerne sa famille : ayant éliminé d'emblée sa sœur, elle apparaît, nettement reconnaissable à ses lunettes, comme une fille unique. Plus frappantes encore sont les modifications qu'elle fait subir à ses parents, dont l'allure et l'habillement sont ceux d'une famille très traditionnelle. Privé des moustaches qu'il a dans la vie réelle, en cravate et en short, son père symbolise l'image qu'elle a



Le dessin de Paula Li (voir article, cette page).

ANA VASQUEZ,
psychologue française d'origine chilienne, est chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à Paris. Auteur de nombreuses études et d'essais sur les problèmes de l'exil et les processus de transculturation, elle a publié plusieurs romans, dont *Abel Rodriguez et ses frères* (Editions des Femmes, Paris 1983) et *Sebasto's Angels* (La Découverte, Paris 1985).



Le surmenage infantile ou la hantise de l'échec scolaire

par Tariho Fukuda

Ci-dessus, Angoisse, Sabine Wagner, 13 ans (Allemagne).

NOBORU est un écolier japonais comme des milliers d'autres. Il est en cinquième année du primaire et ses journées de classe se déroulent toutes selon le même scénario. A sept heures, sa mère, Chieko, le réveille en lui disant : « Lève-toi, mon fils, ton père va partir travailler. » Noboru se lève sans entrain, car il a encore sommeil, mais il sait qu'il doit saluer son père, qui n'était pas encore rentré la veille quand il s'est couché à onze heures.

Son père, Takeo, qui travaille depuis des années pour une compagnie internationale, lui demande, en ouvrant la porte :

— Bonjour, mon fils, comment vas-tu ? As-tu bien étudié hier ?

— Oui, je crois, père.

— Continue à faire de ton mieux. Nous nous verrons plus tard.

Et Takeo referme la porte derrière lui, sur ces phrases stéréotypées qui se répètent invariablement chaque matin. Noboru aimerait avoir de temps en temps d'autres conversations avec son père, mais il sait combien celui-ci est occupé :

même le dimanche il doit souvent s'absenter, dès le petit matin, pour aller jouer au golf avec des clients.

Noboru déjeune avec sa mère qui lui pose les mêmes questions, cherchant à savoir qui a eu les meilleures notes en maths à l'école ou au cours de perfectionnement, ce qui l'indispose au point qu'il refuse de répondre.

C'est en avril dernier que Chieko a demandé à son fils s'il ne voulait pas s'inscrire à un bon cours du soir, proche de chez eux, après l'école. Noboru a accepté, car il sait fort bien que la plupart de ses condisciples suivent ce type de cours pour se préparer aux examens d'entrée très sélectifs des lycées. Depuis un an, Noboru suit donc des cours du soir quatre jours par semaine, sans que cela lui plaise vraiment. Mais il sait aussi que ses parents espèrent qu'il sera admis dans un bon collège privé, ce qui lui éviterait d'avoir à passer d'autres examens jusqu'à l'université. L'enfant essaie de se persuader que c'est la solution idéale, comme le suggèrent ses parents, mais il n'en est pas vraiment certain.

Noboru a été très étonné de voir que sa mère s'était remise à travailler, comme représentante d'une compagnie d'assurances, au moment où on l'a inscrit au « Jyuku » ou cours de perfectionnement. Sa mère lui a expliqué que c'était pour payer les cours, ce qui le met en porte-à-faux vis-à-vis d'elle. Elle a beau lui dire que c'est un travail aux horaires souples qui lui permet de passer plus de temps avec lui, Noboru n'en est pas moins, comme tant d'autres petits Japonais, un enfant dont les parents ne sont jamais là pour l'accueillir quand il rentre de l'école.

A la maison, il trouve un billet de sa mère qu'il



Ma mère me tourmente tout le temps pour que je fasse mes devoirs, un garçon de 12 ans (Norvège).

jette au panier, car il en connaît le texte par cœur : « J'ai mis ton dessert favori au frais pour ton goûter. Fais attention en repartant pour le cours du soir. Ta maman qui t'aime. » Noboru grignote son dessert en lisant un illustré, regarde la télévision et joue sur l'ordinateur familial. Quand il ne trouve pas la solution du jeu, il téléphone à son ami Fumio, qui possède le même logiciel. Les deux enfants sont voisins, mais ils préfèrent se parler par téléphone, car ils ne sont pas inscrits à la même « prépa » et ont des horaires de travail différents.

Avant de repartir pour le cours du soir, Noboru consacre deux heures de travail intensif à ses devoirs d'école et de cours préparatoire. Vers cinq heures, il va prendre un repas léger dans un café où il retrouve des camarades de cours avec lesquels il discute, avant d'aller avec eux au cours. C'est un des rares moments de la journée où l'enfant japonais peut se détendre avec ses copains.

Pendant les trois heures de cours préparatoire, il travaille intensément, car les élèves du Jyuku sont tous du même niveau, contrairement à ceux de l'école primaire, ce qui facilite la tâche des enseignants. Comme les professeurs du Jyuku sont en outre des spécialistes de telle ou telle matière, le travail du cours du soir est particulièrement motivant, du moins pour les élèves les plus doués.

Noboru ne rentre qu'à neuf heures chez lui, où sa mère lui a préparé un repas qu'il prend devant la télévision. Mais sa journée de labeur n'est pas terminée pour autant : Chieko lui rap-

pelle qu'il doit retourner à ses devoirs jusqu'à onze heures.

Voilà pourquoi l'étranger en visite au Japon s'étonne de voir, tard le soir, autant d'enfants dans les rues ou dans les transports publics, le cartable au dos. Mais comment le Japon en est-il arrivé là ?

LES IMPÉRATIFS INDUSTRIELS

Pendant des siècles, la société japonaise est restée l'une des plus conservatrices du monde, avec un système de valeurs, et des structures socio-économiques et politiques apparemment immuables. Puis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle est brusquement devenue un exemple de modernisme. Certes, le Japon était déjà, avant la guerre, une des grandes puissances industrielles de l'Asie, mais 73% de la population active, en 1945, travaillait encore dans l'agriculture. Vingt ans plus tard, la proportion s'était inversée et, aujourd'hui, 80% de la population est citadine. Malgré sa pauvreté en ressources naturelles, le Japon est devenu l'une des grandes puissances industrielles du monde. Cette situation l'oblige à importer la plupart de produits qu'il consomme ou transforme, et à les payer en produits finis à forte valeur ajoutée. La spécialisation de la main-d'œuvre et la maîtrise des techniques de pointe sont donc pour ce pays une nécessité vitale.

L'urbanisation accélérée du Japon a eu pour effet l'éclatement de la famille. On est passé de 4,97 personnes en moyenne par foyer en 1955 à 3,1 en 1990 et à 2,3 seulement pour Tokyo et sa banlieue. Les foyers sont désormais constitués, pour 76%, de familles nucléaires. L'explosion démographique de l'après-guerre (2,7 millions de nouveau-nés en 1947 et 1948) a été suivie d'une véritable chute : 1,2 million de naissances en 1990.

Cela signifie que le couple japonais type n'a plus qu'un ou deux enfants qu'ils entourent, qu'ils choisissent passionnément. Désireux de leur assurer un bel avenir, les parents, avec les meilleures intentions du monde, les protègent trop, leur demandent trop, les dirigent trop. Leur rêve est qu'ils suivent la filière de l'enseignement privé : ils sont alors pris en charge du jardin d'enfants à l'université incluse. C'est ce que les Japonais appellent mettre l'enfant sur « l'escalier roulant » qui les mènera au sommet de la réussite scolaire. C'est pourquoi les examens d'entrée des établissements privés sont devenus si sélectifs. Quel spectacle comique et tragique à la fois de voir des tout-petits inscrits en « prépa » de jardins d'enfants réputés ! Ces pauvres gosses de deux ou trois ans ne savent pas encore qu'ils n'auront plus jamais le temps de jouer...

LES BIENFAITS DU JEU

Voilà près de cinquante ans que je m'occupe d'enfants dans les orphelinats, les hôpitaux, les grands ensembles, les centres d'orientation et les cliniques psychiatriques du Japon, où nous faisons souvent appel aux techniques de la thérapie

TARIHO FUKUDA, du Japon, enseigne l'aide sociale à l'Université Meiji Gakuin à Tokyo. Il appartient à divers organes consultatifs sur l'enfance et la jeunesse et a publié nombre de travaux sur l'avenir du système social et la famille au Japon.

par le jeu pour les enfants à problèmes. Nous savons, en effet, que le jeu permet à l'enfant d'exprimer ses sentiments, ses pulsions, ses émotions, ses rêves et ses fantasmes, et même d'évacuer ses craintes cachées, ses angoisses, ses tensions et ses incertitudes. On peut donc penser que si on leur donnait plus d'occasions de jouer librement, ces enfants auraient une croissance plus saine, plus épanouie, et n'auraient pas besoin de nos services.

La personnalité commence à se développer dès la naissance et le jeu y occupe une place considérable. A cet égard, je dois dire que les petits



Mon père en colère,
Michiru Shioji, 3 ans
(Japon).

Japonais sont dans une situation très préoccupante, même s'ils ont l'air heureux, bien vêtus, bien nourris, même s'ils bénéficient d'une bonne éducation et disposent des jeux électroniques les plus modernes. Il suffit de les observer de près pour constater qu'ils sont tous privés de temps, d'espace et de vraies relations avec leurs pairs.

Nous rencontrons de plus en plus d'enfants à problèmes, qui sont isolés, marginalisés et aliénés à l'école parce qu'ils n'ont pas appris à établir des relations positives avec autrui. Je me souviens d'une adolescente, Asako, qui ne communiquait plus que par oui ou par non quand je l'ai accueillie dans mon centre d'orientation. Pendant quelques semaines, je l'ai laissé faire ce qu'elle voulait : lire, regarder la télévision, écouter de la musique ou dessiner. Et puis, un jour, elle m'a dit brièvement qu'elle pourrait peut-être communiquer par écrit. Nous commençâmes donc à échanger des lettres. Je suggérai à l'enfant de me raconter tous ses souvenirs heureux, associés à sa

prime enfance et à sa mère, ce qu'elle fit avec beaucoup de talent. Asako avait eu de très bons rapports avec sa mère jusqu'à l'âge de neuf ans, quand celle-ci décida de l'envoyer en « prépa » d'admission à un célèbre collège de jeunes filles où l'on n'offrait, en moyenne, qu'une place pour vingt candidates. Dès lors, Asako n'eut plus de vacances, plus de loisirs et plus d'amies. Tous les dimanches, elle devait aller dans un autre cours préparatoire passer un examen blanc de cette fameuse école. Quand elle fut reçue, ce fut une explosion de joie dans la famille, mais, très vite, Asako s'aperçut qu'elle était incapable de se faire des amis de son âge ou d'avoir des rapports gratifiants avec les gens. Elle s'enferma dans son travail, refusant de parler à ses parents qu'elle rendait responsables de son inexpérience de la vie. Enfin, selon un scénario d'autopunition typique, elle rejoignit les rangs, toujours plus nombreux, des enfants japonais qui sèchent l'école. D'après le ministère de l'Éducation, on compte au Japon près de 40 000 adeptes de l'école buissonnière dans le secondaire, et quelque 123 000 cas d'abandon scolaire.

UN CHOIX D'AVENIR

Cela ne représente, il est vrai, que 2,2% des élèves du secondaire, mais je pense qu'il est largement temps de nous demander si nous voulons donner à nos enfants une vraie éducation, pour faire d'eux, comme c'était la tradition, des êtres physiquement, moralement et socialement épanouis, ou tout sacrifier à leur réussite dans une société hypertechnocratique, qui tend à dépersonnaliser les relations humaines.

Il existe des débuts de solution. Le Japon compte plus de 3 700 centres communautaires dans lesquels les enfants peuvent jouer et participer à des activités créatrices avec des animateurs. Le centre national, baptisé Château de l'enfance, est un lieu de recherches expérimentales sur les activités propres à développer le moral et le physique de l'enfant.

De nombreuses organisations de jeunesse proposent d'excellents programmes qui donnent aux enfants et aux adolescents l'occasion de se rencontrer et de se connaître. Quelque 170 centres d'orientation accueillent chaque année environ 25 000 enfants à problèmes, qui sont de plus en plus victimes de troubles affectifs et psychosomatiques, liés à la crainte de l'échec scolaire. Quand on leur demande ce qui leur ferait le plus plaisir, la plupart répondent : « De bonnes notes à l'école »...

Il est donc vital de repenser d'urgence notre système de valeurs en fonction de la société de demain, qui sera ce que nos enfants la feront. Or, nous savons qu'ils ne feront que réaliser ce que nous aurons rêvé pour eux. C'est pourquoi nous avons tout intérêt à étudier soigneusement la nouvelle Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Du bonheur des enfants dépend notre bien-être à tous. ■

L'enfant peut-il être trop aimé ?

LORSQUE l'on évoque l'enfant mal aimé, on pense souvent à celui qui ne l'est pas assez, voire pas du tout, mais pas à celui qui l'est trop !

L'on se réjouit aujourd'hui que dans certains secteurs de la société, l'enfant soit devenu un objet d'intérêt pour l'adulte ; encore faut-il définir la forme de ce nouveau mode de relation. A observer nos contemporains, l'on constate bien souvent que l'enfant est devenu une sorte de nouveau dieu intouchable, une entité sacrée que chacun s'acharne à conserver intacte dans son écrin, à l'abri des embruns du monde.

Assis sur une petite chaise,
Mike Batty, 17 ans (Canada).



« Prendre en compte l'enfant » devient alors « en faire le centre de sa vie ». Combien de parents n'avouent-ils pas, avec la meilleure conscience du monde, que leur enfant est « tout pour eux », alors que leur fonction de parents devrait être exactement inverse : c'est à eux d'être un point de repère pour leur enfant.

L'enfant, lorsqu'il est désiré, va bien souvent faire office de moi idéal des parents : il comble un vide, il devient la réussite suprême du couple. Et qui se permettrait d'opposer une résistance à un petit dieu ? L'enfant étant promu au rang divin, rien ne lui sera refusé, et les parents seront prêts à se frustrer pour lui éviter une frustration. De nombreux parents vont jusqu'à changer de métier, à déménager ou même à divorcer, pour le prétendu « bien-être » de l'enfant. En échange, bien sûr, ce dernier devra répondre à l'énorme attente qui est investie en lui.

Etre à l'écoute de l'enfant recouvre bien souvent une forme de parasitage dans laquelle la névrose parentale s'exprime, de façon d'autant moins décelable qu'elle est encouragée par le consensus culturel et renforcée par la pression commerciale.

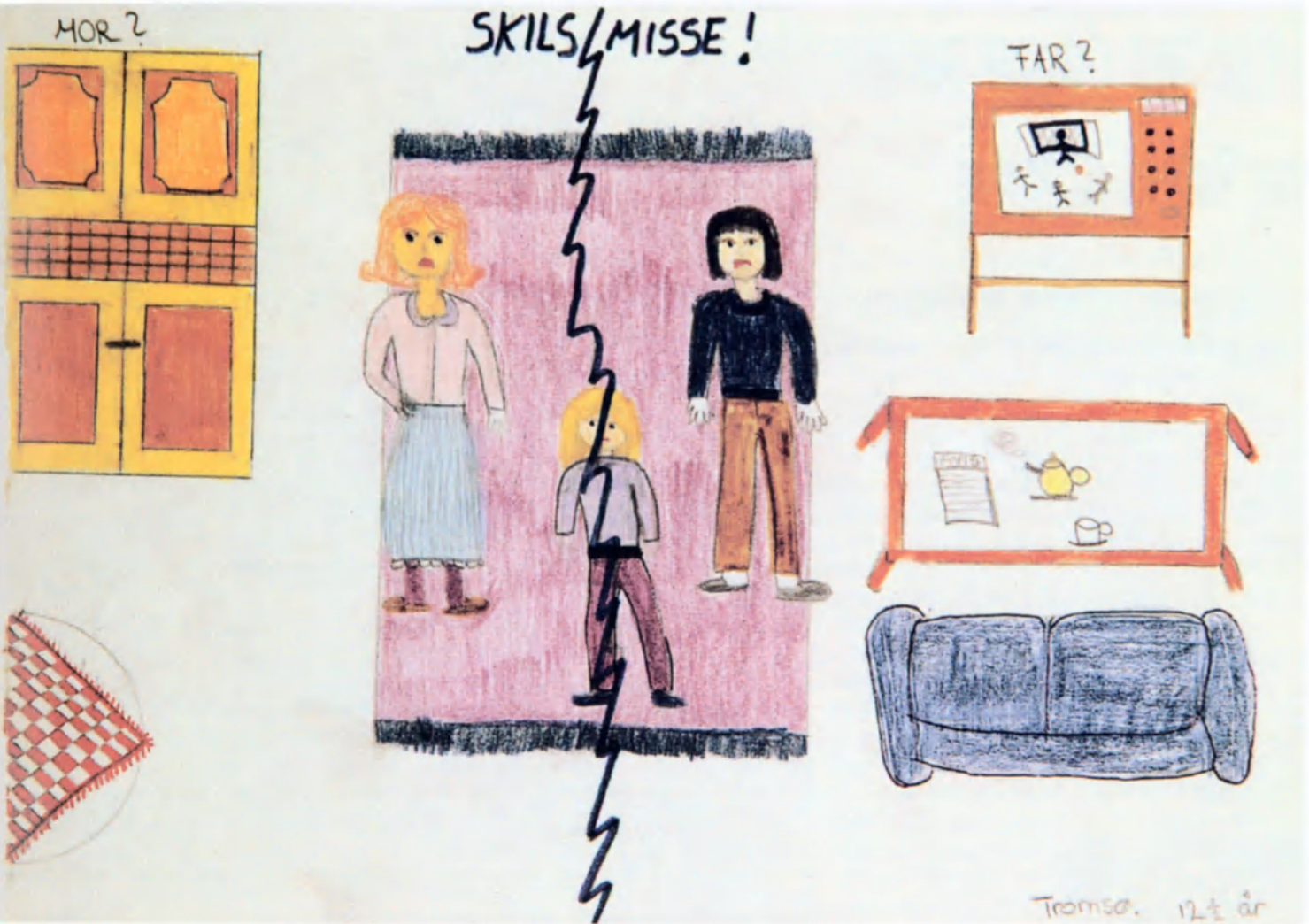
Au cœur de nos villes modernes, les jardins publics, les bus, les entours d'écoles, les restaurants constituent de remarquables terrains d'observation de ce nouveau culte. Partout le même leitmotiv s'exprime : protéger l'enfant. En d'autres termes : étouffer ses initiatives et encourager sa paresse.

Cette conduite repose sur deux postulats aux conséquences fort ambiguës. D'une part, l'être humain doit subir le minimum d'inconfort possible pour se développer harmonieusement, l'harmonie étant ici définie comme une absence de conflit plutôt que comme l'équilibre de forces complémentaires ; d'autre part, le besoin réel de l'enfant correspond à ce qu'il en exprime et qui, à son tour, est accordé à l'idée que les parents s'en font.

En d'autres termes, l'enfant, à peine mis au monde, saurait déjà d'instinct ce qui est bon pour lui. Etonnante réduction de la conscience à la simple mise en acte de l'instinct. C'est, en quelque sorte, un pendant aux excès de la morale victorienne du siècle dernier.

Cette étrange morale nie les apports de la psychanalyse — dont elle se nourrit pourtant — qui a souligné l'importance d'alterner les satisfactions et les manques dans la relation de l'enfant au monde.

Une certaine forme de frustration peut, en



Divorce,
Tromsø, 12 ans (Norvège).

effet, être structurante, si elle met l'humain face à une limite et lui offre l'occasion de développer une structure psychique capable d'intégrer ce manque, puis d'affronter de mieux en mieux d'autres situations du même type. C'est la capacité de surmonter une frustration qui permet au petit d'homme de construire peu à peu son autonomie.

Mais comment favoriser cette dynamique dans le cadre d'un consensus où l'enfant doit, au contraire, être constamment satisfait ?

Le rôle de l'adulte est d'abord d'aider l'enfant à devenir adulte, c'est-à-dire de l'aider à se confronter à la réalité — non à se détourner d'elle. Lorsque les parents, croyant bien faire, mettent un écran entre l'enfant et le réel, ils empêchent leur enfant de vivre une expérience vraie et le privent peu à peu de sa capacité à établir des repères structurants.

Si le dialogue avec l'enfant est nécessaire, les explications systématiques de certains adultes et leur patience infinie — face à certaines bêtises de l'enfant, par exemple — risquent d'ôter à ce dernier sa capacité à percevoir la réalité dans toutes ses dimensions, le portant à croire que la vie prend et prendra toujours des gants pour lui montrer ses erreurs.

Ainsi va-t-on également le priver d'une relation sensuelle avec le monde, au bénéfice d'une relation qui sera purement cérébrale. Par

exemple : *savoir* que si l'on touche, ça pique, est-ce vraiment la même chose que *toucher* et *sentir* que ça pique ? L'enfant cherche spontanément des résistances qui lui permettent de se repérer et de se construire. S'il ne les trouve pas, il réagira tôt ou tard à l'angoisse provoquée par ce vide.

Nos enfants n'apprennent plus à naître au monde, et la mue de l'adolescence apparaît alors comme un écorchement insupportable. C'est bien souvent une dépression très profonde, doublée de cynisme et de nihilisme, qui apparaît à ce moment-là, comme si l'enfant mettait en scène ce vide, cette absence : il n'a été touché par rien, il n'a rien touché, alors rien ne le touche !

Pour cet adolescent, la moindre résistance est vécue comme une violence, la force vive de la vie lui est insupportable. Il vit prostré dans son manque, avide d'un amour qui serait enfin structurant et non plus seulement englobant, tout en reculant devant les occasions qui lui sont données d'accéder au réel et à sa dimension percutante. Pris entre l'agressivité et la mélancolie, l'être en souffrance ne peut plus aller de lui-même vers la vie.

Ainsi le travailleur social, le médecin, le psychologue ou le psychanalyste se trouvent-ils de plus en plus confrontés à un nouveau type de désespoir. La problématique de l'enfant n'est plus issue d'une enfance malheureuse, mais au contraire d'une enfance *gâtée*.

ANNE ROSE,
de France, est
psychothérapeute et directrice
littéraire. Chercheur en
anthropologie, elle mène
depuis plusieurs années une
étude sur le mythe de la
femme et de l'enfant dans
l'Occident contemporain. Elle a
publié *Eloge de la souffrance,*
de l'erreur et du péché (Lierre
& Coudrier, Paris 1990) Cet
article est inspiré d'une
conférence donnée lors du
colloque *Enfant de droit, la*
révolution des petits pas,
organisé par l'association La
Harpe à l'UNESCO en janvier
1990 (Actes publiés aux
éditions Lierre & Coudrier,
Paris 1990).

Pour les douze survivants

par Robert G. Myers

Douze enfants sur treize sont assurés de survivre un an après leur naissance.

Mais qui se préoccupe de leur avenir ?

EN trente ans, la lutte contre la mortalité néonatale et infantile a fait des progrès immenses : 12 enfants sur 13 nés en 1991 atteindront l'âge de 1 an, contre seulement 5 sur 6 en 1960. Et d'ici à l'an 2000, il n'est pas exclu que le taux de survie atteigne 19 sur 20. Au cours de la prochaine décennie, on va dépenser beaucoup d'argent et d'énergie pour tenter de sauver cet enfant sur vingt qui risque de mourir, et c'est normal. Mais que fait-on pour les douze enfants sur treize assurés de survivre, et qui se préoccupe de leurs années de formation ? Qui regarde au-delà de la simple survie et ose poser la question : « Survivre, oui, mais pour quel avenir ? »

Pour la plupart, ces enfants sont condamnés à vivre dans des conditions d'angoisse et de dénuement qui compromettent, dès les années décisives de la petite enfance, leur développement physiologique, mental, social et affectif. Parce que personne ne s'occupe d'eux, des millions de ces petits survivants n'ont d'autre perspective qu'une existence larvaire, inutile et dépendante.

Or, que dit la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989 et ratifiée par 139 pays ? Elle stipule que « les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant » (article 6) et « reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social » (article 27). Par ailleurs, la Convention demande instamment que les Etats parties « accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant, et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants ». (article 18)

Ce texte est porteur d'espoir. Il offre une vision globale du développement de l'enfant et insiste sur le rôle des deux parents (et pas seulement de la mère), tout en reconnaissant que celui-ci doit être renforcé par la création d'institutions *ad hoc*. Il associe explicitement le problème du travail et celui de la prise en charge de l'enfant. Bref, c'est un discours irréprochable. Encore faut-

il le traduire en actes. Où en sommes-nous à cet égard, et pouvons-nous mieux faire ?

FLORINDA ET CARMEN

A 7 heures du matin, le marché de Huancayo, au Pérou, déborde déjà d'activité. Au beau milieu de l'étal de paniers qu'elle espère vendre, Florinda Quispe a couché Carmen, son bébé de deux ans. Désormais trop lourde pour être portée toute la journée, la petite est obligée de rester là, par terre, en essayant tant bien que mal de ne pas gêner sa mère. C'est que rien n'est prévu sur le marché pour accueillir les enfants, et tous les membres de la famille vaquent à leurs occupations. Et ce que Florinda gagne en vendant ses paniers lui permet tout juste de survivre, certainement pas de payer quelqu'un pour garder sa fille. Voilà pourquoi Carmen passe une bonne partie de la journée à s'ennuyer toute seule, ou à se faire houspiller quand elle se trouve dans les jambes des adultes.

La mère de Carmen fait pourtant ce qu'elle peut, mais elle est mal informée et n'a personne pour la conseiller. Elle ignore tout de la Convention relative aux droits de l'enfant et, de toute façon, elle serait sûrement sceptique quant à ses objectifs et son efficacité. Et pourtant, il n'y a pas de fatalité. Ailleurs au Pérou, même en cette période difficile, on prend des initiatives prometteuses pour s'occuper des enfants des familles les plus démunies. Ce sont, par exemple, des cuisines communautaires où les femmes s'associent pour préparer les repas en commun, ce qui coûte moins cher, améliore la nutrition et crée des plages de temps libre, pour mieux s'occuper des enfants.

D'autres programmes sont liés à la création d'associations féminines. Ainsi au Venezuela, en Colombie et en Equateur existe-t-il des programmes d'accueil de jour : des femmes dûment formées s'occupent, en plus de la leur, de la pro-géniture des autres mères qui travaillent. Chacune y trouve son compte : la gardienne s'assure ainsi un revenu modeste, et les autres mères ont l'esprit plus libre pour aller travailler.

Un village quelque part dans le nord-est de la Thaïlande. Tisana installe son fils de 4 mois dans

Ma famille,
Bilgundi T.M. Tarkewada,
5 ans (Inde).





le hamac où il va passer la plus grande partie de la journée. Sous le poids du bébé, le hamac se referme comme une coquille, ne laissant qu'une mince ouverture par laquelle l'enfant aperçoit le toit de chaume de la hutte. Ce faisant, la mère protège son enfant, mais elle le prive, sans le savoir, des stimuli sensoriels indispensables à son éveil psychologique.

Ce que Tisana ignore, c'est que, dans une autre région du pays, un programme d'aide sociale forme des assistantes pour aider les familles à élever leurs enfants, encourageant les pratiques qui favorisent leur développement et luttant contre celles qui lui sont contraires. Par exemple, il a suffi qu'une assistante propose de tenir écartés par deux bâtons les bords du hamac pour que d'autres bébés thaïlandais, plus chanceux que le fils de Tisana, découvrent un monde de sensations visuelles qui contribue à leur développement. Ce programme d'entraide qui mobilise les mères de

Une enfance heureuse, Bianca, 11 ans (Roumanie).

famille locales, comporte aussi un volet nutritionnel et met l'accent sur les pratiques culinaires, compensant ainsi les effets de la malnutrition. Malheureusement, ce programme n'a pas encore atteint le village de Tisana.

LE JARDIN D'ENFANTS D'ABEOKUTA

Dix heures du matin, dans la banlieue d'Abeokuta, au Nigéria. Une vingtaine de gamins de 3 à 5 ans sont assis là, sur quatre méchants bancs alignés sous un toit de tôle, au milieu d'un véritable bric-à-brac : bidons d'huile, paillasses, ustensiles à vendre de toute sorte — machette, balais, matelas, vêtements. C'est à peine si les gens qui passent sur la route s'avisent de leur présence. Tous ces gosses ne perdent pas des yeux un des leurs qui leur montre des lettres griffonnées à la craie sur un tableau qui menace ruine. Dehors, un enfant de deux ans environ, le ventre gonflé par la malnutrition, joue avec un seau en plastique rempli d'eau. Il n'y a pas d'adulte en vue.

Ce « jardin d'enfants », bâti de bric et de broc dans une baraque qui sert aussi de magasin, est représentatif de nombreux endroits du tiers monde où les gens essaient désespérément de pallier leurs carences éducatives avec les moyens du bord. L'éducation des enfants est laissée à l'initiative des parents, mais ceux-ci doivent travailler pour vivre. Une fois scolarisés, les enfants ont de mauvais résultats, mais qui, au gouvernement ou ailleurs, s'était soucié auparavant de leur inculquer le B A BA symbolisé par notre exemple de cours sauvage ? Peut-être le petit Nigérian au ventre ballonné est-il, à tout prendre, plus heureux que beaucoup d'autres enfants, un peu partout dans le monde, que leur mère enferme de longues heures dans une pièce mal aérée, les attachant parfois au pied d'un meuble pour qu'ils restent tranquilles pendant qu'elle travaille au loin.

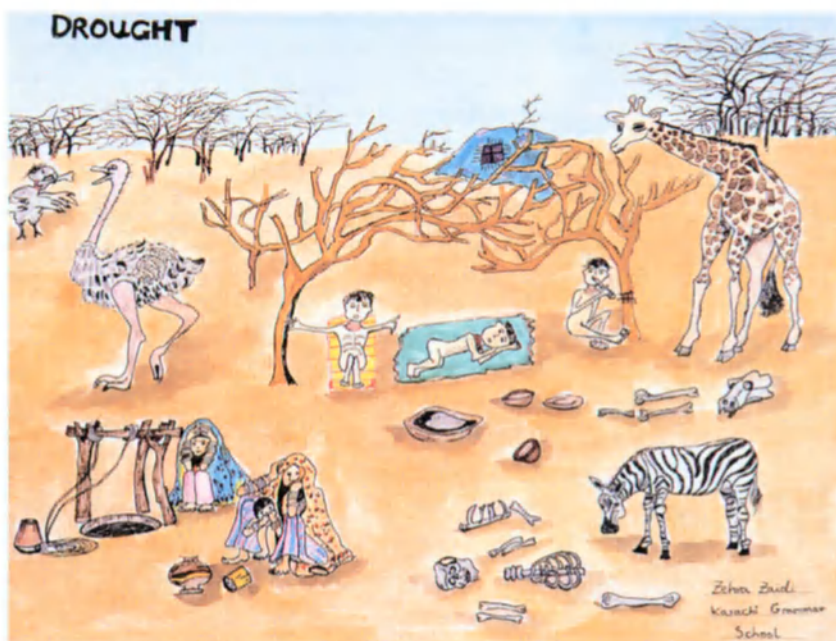
Certes, le jardin d'enfants d'Abeokuta est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire pour préparer les enfants à l'école. Mais il montre aux autorités et aux ONG (organisations non gouvernementales) qui souhaitent améliorer le sort des très jeunes enfants, qu'il existe un besoin, une demande des communautés et que celles-ci sont tout à fait disposées à mettre du leur pour trouver une solution à ce problème.

VOIR PLUS LOIN, PENSER PLUS LARGE

C'est volontairement que nous avons renoncé à donner des exemples concernant des enfants souffrant de malnutrition grave, dans une situation de famine comme celle que connaissent le Sahel ou l'Éthiopie. Des enfants placés dans ces situations extrêmes justifient un traitement spécial. Leur détresse physique est tellement évidente qu'elle mobilise l'opinion et entraîne une aide d'urgence. Mais celle-ci a tendance à être à courte vue. On ne se demande guère, par exemple, ce

qu'il adviendra de ces enfants s'ils parviennent, malgré tout, à survivre. Or, ils souffrent souvent de tensions socio-psychologiques et d'un manque d'encadrement et de stimuli qui peuvent définitivement compromettre leur développement. Dans ces cas limites, il faut donc faire l'effort de regarder au-delà de la tragédie du moment pour prévoir une action intégrée et plus efficace à long terme.

Depuis l'Année internationale de l'enfant en 1979, beaucoup a été fait pour améliorer le sort des jeunes enfants placés dans un environnement à risques, car cette année internationale a eu un



La sécheresse, Zehra Zaidi, 9 ans (Pakistan).

effet mobilisateur incontestable. De nombreuses enquêtes et analyses nationales ont permis de recenser les besoins, de sensibiliser l'opinion et de mobiliser la population autour de l'idée du « développement global » de l'enfant. De nombreux projets pilotes ou « de démonstration » à une échelle modeste ont ouvert la voie à des programmes non formels s'inscrivant dans le cadre du développement communautaire. D'autres programmes ont entrepris de former les parents, les frères et les sœurs des très jeunes enfants. En même temps, des efforts considérables ont été consentis pour promouvoir et développer les structures pré-scolaires officielles, aboutissant à des réalisations efficaces ayant valeur d'exemple.

Mais l'enthousiasme suscité par l'Année internationale et les activités auxquelles elle avait donné lieu s'est peu à peu noyé dans l'indifférence. Les gouvernements et les organisations internationales ont une approche pour le moins timorée et distancée des problèmes de l'enfance. Et la récession des années 80 n'a fait que renforcer le scepticisme de ceux qui s'interrogent sur l'intérêt de tels programmes. Le fait de privilégier la survie, au sens étroit et quasi clinique du terme, relègue au second plan une approche plus ouverte et plus globale insistant sur l'épanouissement de l'homme (et de l'enfant).

Tant et si bien que, malgré d'incontestables

progrès, on peut dire que dans de nombreux pays :

- la couverture des programmes identifiables et organisés est encore relativement faible, notamment en Afrique subsaharienne.
- Bon nombre de projets et programmes qui proposent des activités pilotes ou de démonstration novatrices, efficaces et qui mériteraient d'être généralisées ne le sont pas encore de manière significative.
- A quelques exceptions près, et même si la situation s'améliore à cet égard, la plupart des programmes, notamment de source institutionnelle, restent ciblés sur les villes, ignorant par là même certaines populations « à risques ».
- Il est toujours aussi difficile de prendre en charge les enfants de moins de 3 ans. L'extension et la qualité des services d'accueil qui tiennent à la fois compte des besoins des enfants et des mères travailleuses restent très insuffisants.
- Les programmes d'appui et d'information des parents ont connu un développement spectaculaire dans certains pays, mais sont quasiment inexistantes ailleurs, notamment en ce qui concerne les aspects psychologiques de la croissance de l'enfant. De toute façon, ces programmes sont trop fréquemment conçus selon un schéma autoritaire, extérieur.
- Trop souvent, la qualité des programmes n'est pas assez bonne pour qu'ils aient un véritable impact sur les enfants. Malgré certaines réussites ponctuelles et une prise de conscience accrue, le dosage des éléments d'une prise en charge globale de l'enfant reste toujours aussi problématique.

UN BON DÉPART POUR DEMAIN

La Convention nous incite à nous pencher davantage sur les premières années de la vie de l'enfant dans le cadre des différents programmes de prise en charge, d'éducation et d'aide aux parents, mais aussi au sein de projets de développement communautaire qui se préoccupent explicitement du sort des enfants.

Tout milite en faveur d'un tel investissement social, qui répond à des besoins croissants et à une demande quasi générale. Malgré certains progrès, nous n'en sommes encore qu'au tout début et beaucoup reste à faire, non seulement pour les enfants directement touchés par des situations exceptionnelles, mais pour la masse de ceux qui sont laminés, jour après jour, par les effets de la pauvreté « ordinaire ». Certains exemples nous prouvent que le coût d'une telle intervention n'est pas forcément élevé. Dès lors, on ne voit pas ce qui empêche d'améliorer notre travail de prise en charge de l'enfance.

Souhaitons simplement que la Convention incitera les pays signataires, et aussi les autres, à redoubler d'efforts pour consacrer les ressources nécessaires à l'épanouissement des douze enfants sur treize qui survivent aujourd'hui. Car ce sont eux qui seront les animateurs, les constructeurs et les créateurs du monde du 21^e siècle. ■

ROBERT MYERS, des Etats-Unis, est un spécialiste de l'éducation comparée et le coordinateur du Groupe consultatif sur les soins et le développement de la prime enfance, un organisme interinstitutionnel chargé de rechercher, centraliser et diffuser des informations sur les programmes relatifs à la petite enfance dans les pays en développement. Il est l'auteur de *Towards a Good Start* (UNESCO 1990) et *The Twelve Who Survive* (Les douze survivants, 1991).

Le travail des enfants dans le monde

LA grande majorité des enfants qui travaillent dans le monde se répartit dans trois secteurs : l'agriculture, le secteur urbain non structuré et le service domestique. L'enfant y fait l'objet d'une exploitation d'autant plus grave qu'aucun de ces secteurs n'est efficacement touché par les mécanismes mis en œuvre pour contenir le travail des enfants et réprimer les abus qui l'accompagnent.

■ LE PIÈGE AGRICOLE

Aujourd'hui comme hier, c'est dans l'agriculture que se rencontrent la plupart des enfants qui travaillent. On est tenté de les imaginer se livrant aux travaux traditionnels,

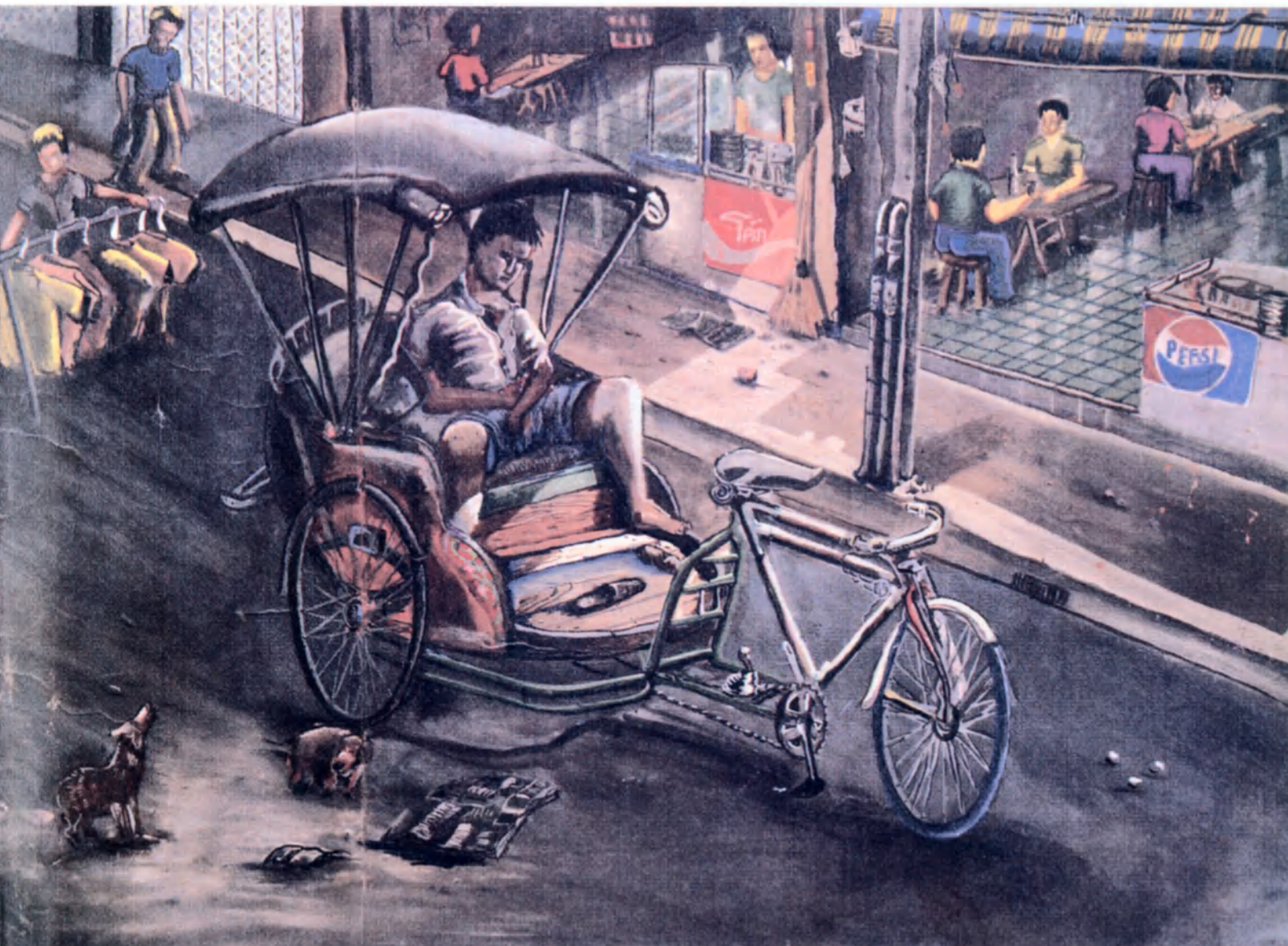
culture ou élevage, sous le regard protecteur d'une famille soucieuse de les préparer à leur activité d'adulte. On suppose volontiers qu'ils vivent dans un cadre plus sain, du point de vue physique et psychique, que les enfants des villes. Cette vision bucolique, nourrie parfois des idées romantiques de citadins qui ne connaissent guère la misère rurale, est bien loin de la réalité.

Partout dans le monde, l'agriculture s'industrialise, la structure de la production se transforme et, avec elle, la façon dont les familles rurales gagnent leur vie. De plus en plus de cultivateurs — des familles entières — travaillent comme ouvriers agricoles chez d'autres exploitants, soit parce qu'ils n'ont

plus de terre, soit parce qu'ils en ont trop peu pour faire vivre leur famille.

Le travail agricole est souvent organisé de telle manière que les enfants doivent travailler aussi longtemps et aussi durement que leurs parents pour assurer la survie de la famille. Dans certains endroits, les adultes ne trouvent un emploi qu'à condition que leurs enfants participent également aux travaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles, en milieu rural, les enfants risquent tout particulièrement d'être privés d'instruction et de rester analphabètes. La protection que les familles rurales peuvent offrir à leurs enfants est, dans ces conditions, singulièrement réduite.

Difficulté, Jeeranat Madee, 13 ans (Thaïlande).



Avec la modernisation de l'agriculture, les enfants sont aujourd'hui exposés, jusque dans les exploitations familiales, aux dangers que présentent les machines et des produits chimiques, encore inconnus il y a quelques années. La surveillance exercée sur l'emploi des pesticides et des herbicides est généralement faible. Et ni les enfants ni les adultes autour d'eux ne sont suffisamment instruits de la manière d'utiliser sans risque les machines et les produits chimiques, même les plus courants. De nombreux pays sont de plus en plus préoccupés par le nombre des accidents enregistrés chez les jeunes travailleurs agricoles.

La mortalité, la morbidité, la malnutrition, le taux d'incapacité et l'analphabétisme infantiles sont presque partout sensiblement plus élevés en milieu rural que dans les secteurs urbains. Bien des enfants exploités qui peuplent aujourd'hui les zones urbaines sont des enfants qui ont fui le milieu rural, ou ont été envoyés à la ville parce que la situation était désespérée chez eux.

La restructuration de l'agriculture mondiale se poursuit rapidement, et la pression risque de s'accroître sur les enfants des zones rurales dans les années qui viennent. Un grand nombre d'entre eux finiront victimes de la surexploitation dans les zones rurales appauvries ou dans les villes surpeuplées où ils trouvent refuge comme migrants.

Pris dans un étau social qu'ils sont incapables de maîtriser, ces enfants n'ont guère d'issue. Ils constituent une réserve de main-d'œuvre, jeune et vulnérable, qu'on va retrouver dans les deux autres secteurs critiques.

■ LES PETITS MÉTIERS

L'expression « secteur non structuré » désigne en général un secteur de petites activités, de petites entreprises et de petits ateliers non déclarés, qui échappent d'ordinaire à la réglementation applicable au secteur structuré, ou n'y sont pas assujettis.

On le rencontre un peu partout, mais il est particulièrement important et vigoureux dans les villes. C'est un secteur extrêmement dynamique, dont on n'a que récemment reconnu la vitalité. Nombreux sont les pays où il prend une extension rapide, parfois encouragée par l'Etat. Présent dans quelques pays industrialisés et dans la plupart des pays en développement, où il est souvent un des moteurs de l'économie, il peut représenter un tiers ou plus de l'ensemble de l'activité économique nationale.

Ce secteur pourrait bien devenir, au début du siècle prochain, le premier secteur d'emploi. Il est presque certain que c'est là que le travail des enfants connaît la progression la plus rapide, en grande partie du fait

de l'exode rural et du développement d'unités de production plus décentralisées. Dans la plupart des villes, ce secteur reçoit l'immense majorité des enfants qui travaillent hors du foyer pour subsister ou pour gagner un peu d'argent.

Les enfants peuvent travailler dans le secteur non structuré en qualité de salariés. On en trouve un peu partout dans des petites entreprises aussi diverses que les briqueteries, les entreprises du bâtiment, les ateliers artisanaux et les services d'alimentation. Certaines de ces activités sont particulièrement dangereuses, et c'est là qu'on a observé les abus les plus cruels vis-à-vis des enfants.

Dans les briqueteries, on voit des enfants meurtris, épuisés, déformés physiquement par le transport de charges trop lourdes. Dans les ateliers de tissage de tapis, ils s'usent la vue et se déforment les membres et le dos. Dans les fabriques de crayons — ces crayons que d'autres enfants utilisent à l'école —, ils respirent des poussières nocives qui les condamnent à une invalidité précoce et à la mort par pneumoconiose. On pourrait citer de nombreux autres exemples, tous reconnus et dénoncés depuis longtemps. Et pourtant, de telles situations persistent.

Il y a à cela plusieurs raisons. Dans de nombreux pays, les petites entreprises et les entreprises familiales ne sont pas assujetties à la législation sur le travail des enfants. Or, c'est précisément dans ces établissements que l'on rencontre la plupart des enfants qui travaillent. Les services d'inspection du travail ont des moyens si restreints qu'ils peuvent à peine visiter toutes les entreprises du secteur structuré. Ils n'atteignent généralement pas le secteur non structuré.

Il faut évoquer encore le sort des enfants des villes qui travaillent de façon indépendante. La plupart exercent des métiers de la rue — colporteurs, cireurs de chaussures, laveurs d'automobiles — quand ils ne se livrent pas à la prostitution. Dans de nombreux pays et de nombreuses villes, ces activités sont interdites ou soumises à des restrictions, mais la réglementation est difficile à appliquer, et on peut douter de son opportunité.

L'inspection du travail reste désarmée devant ce type d'activités. Il faut trouver d'autres moyens de protéger ces enfants contre la violence, l'exploitation et les maux dont ils sont fréquemment les victimes.

■ L'ASSERVISSEMENT DOMESTIQUE

Les enfants qui travaillent comme domestiques sont peut-être les plus exploités de tous, et ceux qu'il est peut-être le plus difficile de protéger, surtout quand ils vivent dans la demeure de l'employeur.

On pense qu'ils sont des millions en Afrique, en Asie et en Amérique latine, mais il est quasiment impossible de les dénombrer. L'immense majorité sont des fillettes, très souvent préadolescentes, qui habitent chez l'employeur et dépendent entièrement de lui. Dans certains endroits, le nombre des enfants employés dans le service domestique semble aller croissant, en raison de la situation de plus en plus désespérée que crée la misère, les femmes adultes ne voulant pas, quant à elles, faire ce travail dans des conditions aussi mauvaises.

Parfois l'employeur est un parent ou une connaissance chez qui l'enfant est placé par son père et sa mère, eux-mêmes dans le dénuement. Les parents espèrent que la famille qui accueille l'enfant pourvoira à son entretien et à son instruction en échange de son travail. Dans d'autres cas, l'enfant est loué contre un salaire, généralement versé en totalité ou en grande partie aux parents. Il arrive enfin que des parents vendent leur enfant, réduit ainsi au servage, contre une certaine somme.

Lorsque cette transaction s'effectue par l'intermédiaire d'un agent et non pas directement avec l'employeur lui-même, le contact entre les parents et l'enfant risque d'être définitivement rompu. Certains enfants se trouvent ainsi livrés à la prostitution forcée.

Il est fort possible qu'une grande partie des enfants employés comme domestiques soient bien traités par l'employeur. Ils n'en sont pas moins totalement livrés au bon vouloir du maître et extrêmement exposés aux abus. Ils doivent généralement travailler de longues heures, bien souvent sans jour de repos régulier. Bien qu'ils travaillent la plupart du temps dans des ménages assez aisés, beaucoup sont mal nourris — on ne les autorise pas à partager la nourriture de la famille même si ce sont eux qui ont préparé le repas — et ne disposent ni d'une chambre, ni d'un lit, dormant fréquemment sur le sol de la cuisine.

Le harcèlement sexuel par les membres du ménage serait une pratique courante, et bien des enquêteurs pensent que les cas de mauvais traitements et de sévices sont fréquents. De plus, il est sans doute rare que les enfants d'âge scolaire soient autorisés à fréquenter l'école de façon régulière.

Toute une série de facteurs rendent les jeunes domestiques vulnérables et les exposent gravement aux abus : leur âge, leur sexe, leur réclusion, leur invisibilité, leur dépendance totale à l'égard de l'employeur et, souvent, leur ignorance du monde, passé le seuil de la maison.

■ Source : *Encore beaucoup à faire*. Le travail des enfants dans le monde aujourd'hui, Organisation internationale du travail, Genève 1989



La famille, Karin Hogset, 14 ans (Norvège).

La Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant a été qualifiée parfois de « Magna Carta » en faveur des enfants. Elle se compose de 54 articles décrivant en détail les droits individuels que possède tout être humain âgé de moins de 18 ans de pouvoir se développer au mieux de ses possibilités, sans souffrir de la faim, de la pauvreté, de la négligence, de l'exploitation ou autres injustices.

Fruit de dix années d'études et de négociations, la Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par les Nations Unies à l'automne 1989 et est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. Jusqu'à présent 139 pays l'ont ratifiée, signée ou y ont accédé*. Une fois ratifiée par un Etat, la Convention prend force obligatoire dans celui-ci ; un comité composé de 10 experts est chargé de vérifier l'application qui en est faite dans les Etats parties.

La Convention va plus loin que les textes jusqu'alors en vigueur : elle recherche un équilibre entre les droits de l'enfant et les

devoirs des parents ou de ceux qui sont responsables de la survie, du développement et de la protection de l'enfant, en accordant à celui-ci le droit de participer aux décisions sur les questions l'intéressant actuellement et concernant son avenir.

Parmi les problèmes pressants visés par la Convention, dont certains apparaissent pour la première fois dans une convention internationale, figurent les obligations envers les enfants vivant dans des situations particulièrement difficiles, notamment les problèmes des enfants réfugiés (article 22), la protection contre l'exploitation sexuelle et les autres formes d'exploitation (articles 34 et 36), le problème de la drogue (article 33), les enfants en conflit avec la loi (article 40), l'adoption à l'étranger (article 35), les enfants dans les conflits armés (articles 38 et 39), les problèmes des enfants handicapés (article 23) et des enfants autochtones ou appartenant à des minorités (article 30).

L'éducation fait l'objet de deux articles importants (27 et 28), qui ont été renforcés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue en Thaïlande du 5 au 9 mars 1990. L'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous. Il doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes naturelles, tout en respectant son identité, sa langue et ses valeurs culturelles. La nécessité de donner des chances identiques aux filles et aux garçons a été soulignée.

La force de cette nouvelle Convention est sa souplesse ; ainsi peut-elle s'adapter à l'approche de chaque pays qui poursuit le même objectif. Elle n'a pas reculé devant les questions épineuses, mais a découvert le moyen de faire coïncider différentes valeurs culturelles, religieuses et autres qui, à leur manière, répondent aux besoins universels des enfants.

Nous publions ci-après le résumé des principales dispositions.

* nombre au 25 juillet 1991.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION



Victimes d'un tremblement de terre recevant des soins, Ayan Chatterjee, 7 ans (Inde).

Préambule

Le préambule rappelle les principes fondamentaux des Nations Unies et les dispositions précises d'un certain nombre de traités et de textes pertinents. Il réaffirme le fait que les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention particulières en raison de leur vulnérabilité, et souligne plus particulièrement la responsabilité fondamentale qui incombe à la famille pour ce qui est des soins et de la protection.

Il réaffirme également la nécessité d'une protection juridique et non juridique de l'enfant avant et après la naissance, l'importance du respect des valeurs culturelles de la communauté de l'enfant, et le rôle vital de la coopération internationale pour faire des droits de l'enfant une réalité.

Définition de l'enfant (art. premier)

L'enfant est défini comme tout être humain de moins de dix-huit ans, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt.

Non-discrimination (art. 2)

Tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'Etat a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits.

Intérêt supérieur de l'enfant (art. 3)

Toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci. L'Etat doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables.

Exercice des droits (art. 4)

L'Etat doit faire tout son possible pour assurer l'exercice des droits définis par la Convention.

Orientation de l'enfant et évolution de ses capacités (art. 5)

L'Etat doit respecter les droits et responsabilités des parents, ainsi que des membres de la famille élargie, s'agissant de guider l'enfant d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

Survie et développement (art. 6)

Tout enfant a un droit inhérent à la vie et l'Etat a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant.

Nom et nationalité (art. 7)

L'enfant a le droit à un nom dès la naissance. Il a également le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Protection de l'identité (art. 8)

L'Etat a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant (y compris nom, nationalité et relations familiales).

Séparation d'avec les parents (art. 9)

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents à moins que cela ne soit jugé incompatible avec son intérêt supérieur ; il a également le droit de maintenir des contacts avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'entre eux ou des deux.

Réunification de la famille (art. 10)

L'enfant et ses parents ont le droit de quitter tout pays, ainsi que d'entrer dans leur pays d'origine, aux fins de la réunification de la famille ou du maintien des relations entre ses différents membres.

Déplacements et non-retours illicites (art. 11)

L'Etat a l'obligation de lutter contre les rapt et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger perpétrés par un parent ou un tiers.

Opinion de l'enfant (art. 12)

L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

Liberté d'expression (art. 13)

L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations, sans considération de frontières.

Liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14)

L'Etat respecte le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, tout en respectant le rôle de guide joué par les parents.

Liberté d'association (art. 15)

Les enfants ont le droit de se réunir et d'adhérer à des associations ou d'en former.

Protection de la vie privée (art. 16)

L'enfant a le droit d'être protégé contre toute immixtion dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur.

Accès à une information appropriée (art. 17)

L'Etat garantit l'accès de l'enfant à une information et à des matériels provenant de sources diverses, et encourage les médias à diffuser une information qui présente une utilité sociale et culturelle pour l'enfant. L'Etat prend des mesures pour protéger l'enfant contre les matériels nuisibles à son bien-être.

Responsabilité des parents (art. 18)

La responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef et conjointement aux deux parents, et l'Etat doit les aider à exercer cette responsabilité. Il leur accorde une aide appropriée pour élever l'enfant.

Protection contre les mauvais traitements (art. 19)

L'Etat doit protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié, et il établit des programmes sociaux appropriés pour prévenir les mauvais traitements et pour traiter les victimes.

Protection de l'enfant privé de son milieu familial (art. 20)

L'Etat a l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il puisse bénéficier d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Toute démarche relative à cette obligation tiendra dûment compte de l'origine culturelle de l'enfant.

Adoption (art. 21)

Dans les pays où l'adoption est admise ou autorisée, elle ne peut avoir lieu que dans l'intérêt supérieur de l'enfant et lorsque sont réunies toutes les autorisations des autorités compétentes ainsi que toutes les garanties nécessaires.

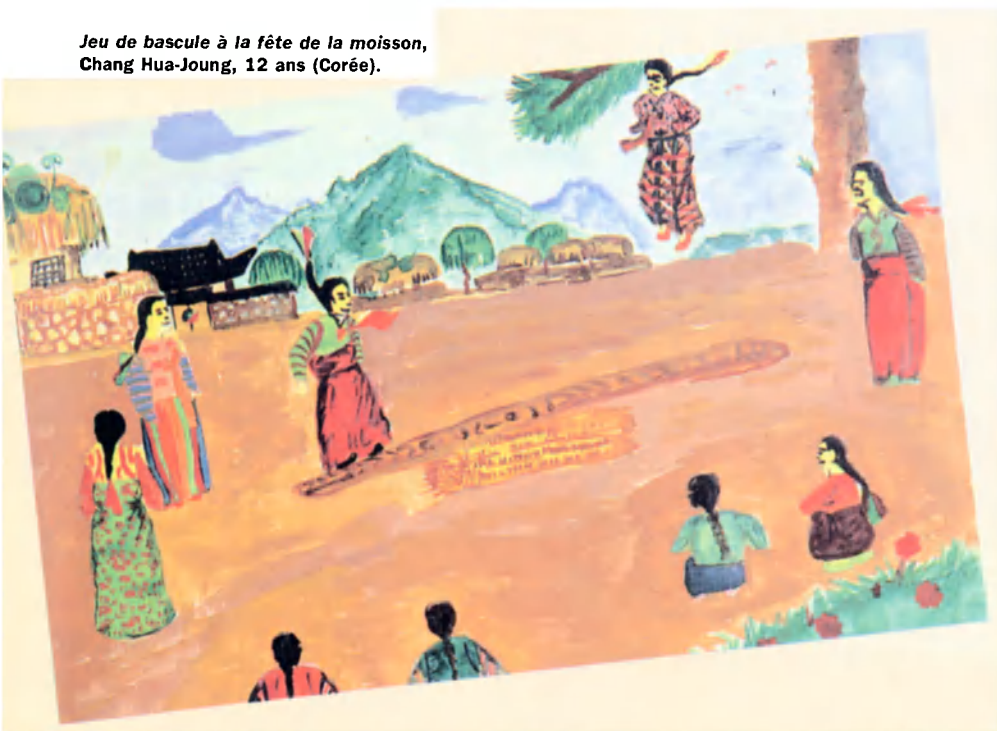
Enfants réfugiés (art. 22)

Une protection spéciale est accordée à l'enfant réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié. L'Etat a l'obligation de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection.

Enfants handicapés (art. 23)

L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible.

Jeu de bascule à la fête de la moisson, Chang Hua-Joung, 12 ans (Corée).



Je me rends à l'école, Mailin Bedoya Rivero, 9 ans (Cuba).

Santé et services médicaux (art. 24)

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux. L'Etat met un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs, sur l'information de la population, ainsi que sur la diminution de la mortalité infantile. Les Etats encouragent à cet égard la coopération internationale et s'efforcent d'assurer qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à des services de santé efficaces.

Révision du placement (art. 25)

L'enfant placé par les autorités compétentes à des fins de soins, de protection ou de traitement, a droit à une révision périodique du placement.

Sécurité sociale (art. 26)

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

Niveau de vie (art. 27)

Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité primordiale de lui assurer ce niveau de vie. L'Etat a le devoir de faire en sorte que cette responsabilité puisse être — et soit — assumée. La responsabilité de l'Etat peut inclure une aide matérielle aux parents et à leurs enfants.

Education (art. 28)

L'enfant a le droit à l'éducation et l'Etat a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant. Pour assurer le respect de ce droit, les Etats ont recours à la coopération internationale.

Objectifs de l'éducation (art. 29)

L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui.

Enfants de minorités ou de populations autochtones (art. 30)

L'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité a le droit de jouir de sa propre vie culturelle, de pratiquer sa propre religion et d'employer sa propre langue.

Loisirs, activités récréatives et culturelles (art. 31)

L'enfant a le droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles et artistiques.

Travail des enfants (art. 32)

L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. L'Etat fixe des âges minimaux d'admission à l'emploi et réglemente les conditions d'emploi.

Consommation et trafic de drogues (art. 33)

L'enfant a le droit d'être protégé contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes, et contre son utilisation dans la production et la diffusion de telles substances.

Exploitation sexuelle (art. 34)

L'Etat doit protéger l'enfant contre la violence et l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution et la participation à toute production pornographique.

Vente, traite et enlèvement (art. 35)

L'Etat a l'obligation de tout faire pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants.

*Faites la paix, pas la guerre,
Master Mihir Desai, 5 ans (Maurice).*

Autres formes d'exploitation (art. 36)

L'enfant a le droit d'être protégé contre toute autre forme d'exploitation non couverte dans les articles 32, 33, 34 et 35.

Torture et privation de liberté (art. 37)

Nul enfant ne doit être soumis à la torture, à des peines ou traitements cruels, à l'arrestation ou à la détention illégales. La peine capitale et l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération sont interdits pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans. Tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on n'estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. L'enfant privé de liberté a le droit de bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée, et il a le droit de rester en contact avec sa famille.

Conflits armés (art. 38)

Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités. Aucun enfant de moins de quinze ans ne sera enrôlé dans les forces armées. Les Etats assurent également la protection et les soins des enfants touchés par un conflit armé, selon les dispositions prévues par le droit international pertinent.

Réadaptation et insertion (art. 39)

L'Etat a l'obligation de faire en sorte que les enfants victimes de conflit armé, de torture, de négligence, d'exploitation ou de sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale.

Administration de la justice pour mineurs (art. 40)

Tout enfant suspecté, accusé ou reconnu coupable d'avoir commis un délit a droit à un traitement qui favorise son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui tienne compte de son âge et qui vise sa réintégration dans la société. L'enfant a droit à des garanties fondamentales, ainsi qu'à une assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée pour sa défense. La procédure judiciaire et le placement en institution doivent être évités chaque fois que cela est possible.

Respect des normes déjà établies (art. 41)

Si une disposition relative aux droits de l'enfant figurant dans le droit national ou international en vigueur pour un Etat est plus favorable que la disposition analogue dans cette convention, c'est la norme la plus favorable qui s'applique.

Application et entrée en vigueur (art. 42 à 54)

Les dispositions des articles 42 à 54 prévoient notamment les points suivants :

1) L'obligation de l'Etat de faire largement connaître les droits contenus dans la Convention, aux adultes comme aux enfants.

2) La création d'un Comité des droits de l'enfant composé de dix experts chargés d'examiner les rapports que les Etats parties à la Convention devront soumettre deux ans après la ratification et tous les cinq ans par la suite. La Convention entre en vigueur une fois que 20 pays l'ont ratifiée, et c'est alors que le Comité est constitué.

3) Les Etats parties assurent à leurs rapports une large diffusion dans leur pays.

4) Le Comité peut proposer que des études spéciales soient entreprises sur des questions relatives aux droits de l'enfant. Il peut faire connaître ses suggestions et recommandations à tout Etat partie concerné ainsi qu'à l'Assemblée générale.

5) Afin de « promouvoir l'application effective et d'encourager la coopération internationale », les institutions spécialisées des Nations Unies (telles que l'OIT, l'OMS et l'UNESCO) ainsi que l'UNICEF peuvent assister aux réunions du Comité. Ils peuvent — ainsi que tout autre organisme jugé « compétent », y compris les ONG dotées de statut consultatif auprès des Nations Unies et des organisations de l'ONU comme le HCR — soumettre des informations pertinentes au Comité et se voir inviter à donner leur avis afin d'assurer la meilleure application possible de la Convention. ■

Source : Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et UNICEF.





Les enfances au miroir du cinéma

par François Vallet

« A travers le septième art, l'enfant est à la recherche de sa propre image ».

DANS la plupart des films mettant en scène des enfants, l'enfance apparaît comme un perpétuel défi jeté à la face du monde. Défi face à l'indifférence et au mépris des grandes personnes. Sur l'écran ne cessent de s'affronter deux camps (jeunes et adultes), avec des tentatives de réconciliation, d'entente commune.

L'enfance se bat sur tous les fronts pour que son statut, ses véritables droits, soient enfin reconnus. Si l'on remonte brièvement aux temps qui ont précédé l'invention du cinématographe, on peut expliquer les raisons et la constance d'une telle orientation.

« D'une manière définitive et impérative

à partir de la fin du 17^e siècle, écrit l'historien français Philippe Ariès, un changement considérable est intervenu dans l'état des mœurs. »¹ Auparavant l'enfance vivait au cœur de la communauté. Les enfants apprenaient au contact de maîtres, de compagnons d'ateliers ou de marchands. Ils partageaient avec eux travaux, soucis, mais aussi imaginaire, fêtes et jeux.

Que l'on compare ce libre échange, cette fluidité constante, cette identification collective d'hier à la rétention et « spécification » de l'enfance par l'organisation de la cellule familiale et par la scolarisation dans les sociétés modernes. Notre siècle, particulièrement, est

Ci-dessus, *L'espoir aux troussees* de Maciej Dejczer.

celui de l'adulte dépossédé d'une partie de son âme, la plus précieuse sans doute, l'enfance. A cause du mur de séparation qui se dresse entre l'un et l'autre, l'enfant est devenu pour l'adulte un phénomène incompréhensible, un mystère, une sorte de métèque ou d'*alien*. Ainsi, à travers le septième art, l'enfant est à la recherche de sa propre image. L'adulte, lorsqu'il l'aide, tente d'abattre la cloison qui les isole l'un de l'autre.

La recherche de soi

C'est le plus souvent au cœur de la cellule familiale, dans ce que nous appelons aujourd'hui la « famille nucléaire » que l'on découvre, de façon troublante, combien l'enfant est devenu l'étranger, l'« incompris », pour reprendre le titre d'un chef-d'œuvre de Luigi Comencini (*Incompreso*, Italie, 1966).

Qu'il s'agisse des gosses de François Truffaut (Antoine, dans les *Quatre Cents Coups*, France, 1959), des enfants de parents séparés ou divorcés (*Kramer contre Kramer* de Robert Benton, Etats-Unis, 1979), se dévoile, parfois de façon dramatique, la solitude de l'enfant.

De même, nombre de gosses luttent contre l'école, l'ordre établi, les institutions qui se révèlent incapables de comprendre et d'assumer leurs besoins affectifs. Les enfants sont souvent représentés dans une sorte de huis-clos — séparés de l'univers des grandes personnes, parfois privés de partage et de tout espoir d'identification avec elles.

Mal aimés, en reste, ils sont tentés par le goût d'une liberté provisoire au cours de fugues et d'errances (*Bashu le petit étranger* de Bahram Beyzaie, Iran, 1990). Ils prennent la poudre d'escampette, partent à la recherche d'un père mythique (*Paysage dans le brouillard* de Théo Angelopoulos, Grèce, 1988), ou à la



rencontre d'une sœur aînée qu'ils n'ont jamais vue (*Le petit criminel* de Jacques Doillon, France, 1990). D'autres, comme les deux petits Polonais de *L'espoir aux trousses* de Maciej Dejczner (*300 mil do nieba*, Pologne, 1990), s'embarquent dans une odyssée angoissante.

Enfants de la famille nucléaire et des institutions, tous réfutent l'identité que leur a inculquée l'adulte à travers le bouleversement des mœurs dont nous avons déjà parlé. Produit de la famille, pure invention de l'adulte, l'enfant, en réponse à cet état de fait, a besoin de s'inventer, de créer sa propre image. Le cinéma n'est pas un miroir, mais une quête de miroir, dans laquelle l'enfant est toujours à la recherche de lui-même.

L'enfant de la rue

Le septième art a trouvé très tôt celui qui pourrait être l'ambassadeur de tous ces enfants, leur porte-parole ou, bien plutôt, leur porte-

regard, tant le langage fait défaut dans nombre de scènes où de jeunes protagonistes sont confrontés au monde adulte.

Cet ambassadeur de l'enfance à l'écran, c'est le petit vagabond, le petit prince en guenilles, l'*Oliver Twist*, frère de bohème de Charlot dans *The Kid* et héros de tant d'autres films. Quels que soient les époques et les lieux, le cinéma s'approche au mieux de la condition de l'enfant, en le portraiturant ainsi, dépouillé de tout appareil — il est ce qui reste de plus authentique et de plus simple parmi les humains.

Du *Kid* (1921) de Chaplin à *Sidewalk Stories* de Charles Lane (Etats-Unis, 1990), film muet, en noir et blanc, qui reprend le même thème de l'enfance abandonnée, recueillie par un misérable, c'est une horde de gosses, sans origine et sans toit, qui ont défilé à l'écran.

Des petits vagabonds d'hier, d'autres ont pris, aujourd'hui, la relève. Ils errent dans les rues de Bombay, Bahia ou São Paulo, dans les mégapoles du tiers monde, avec *Gamin* de Ciro Duran (*Los Gaminés*, Colombie, 1978), *Pixote ou la loi du plus faible* d'Hector Babenco

Ci-dessus,
Pixote ou la loi du plus faible
de Hector Babenco.
Ci-dessous,
Halfaouine,
l'enfant des terrasses
de Ferid Boughedir.
Page de droite, en haut :
Bonjour Bombay
de Mira Nair;
en bas :
L'incompris
de Luigi Comencini.





(Brésil, 1980) ou *Salaam Bombay* de Mira Nair (Inde, 1988).

Nous sommes loin des bluettes et des comédies à l'eau de rose, *made in Hollywood*, où des petites stars cabotines et sophistiquées, au minois auréolé de frisettes, distillaient sur les écrans américains, entre les années 30 et 50, insouciance et mièvrerie.

De cette période où les Shirley Temple, Judy Garland, Mickey Rooney enchaînaient film sur film, seules quelques talentueuses productions continuent à émouvoir et à ravir les spectateurs, notamment l'inoubliable *Magicien d'Oz* (1948) de Victor Fleming, *La nuit du chasseur* (1955) de Charles Laughton ou encore *Les contrebandiers de Moonfleet* (1955) de Fritz Lang.

Dans les années 60 et 70, le cinéma prit le contre-pied d'une représentation toute angélique de l'enfance, baignant dans un univers cocon, en plaçant des petits héros au premier plan de toute une vague de films d'épouvante,

De tels films nous montraient que le clivage enfant-adulte dans l'optique simplificatrice du bien contre le mal, était définitivement dépassé. Les enfants qui, autrefois, brandissaient l'étendard de la pureté, se révélaient tour à tour de dangereux mutants, comme dans *Le village des damnés* de Wolf Rilla (Grande-Bretagne, 1960), sorciers, créatures possédées par Satan et autres figures de l'antéchrist.

Nous sommes également très éloignés de l'image hollywoodienne de l'enfance lorsque celle-ci est représentée dans le climat torride des guerres. Seconde Guerre mondiale, guerre du Vietnam ou d'autres encore, toutes ont définitivement éclaboussé de sang les rivages édeniques de l'innocence, de *Jeux interdits* de René Clément (France, 1951) à *l'Empire du soleil* de Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987).

Le cinéma n'hésite pas à confronter l'enfant aux réalités de l'existence. Les problèmes de la sexualité sont abordés avec tact et pudeur,

comme dans *Halfaouine, l'enfant des terrasses* de Ferid Boughedir (Tunisie, 1990). L'approche de la mort, la manière dont elle affecte de jeunes protagonistes font l'objet de *La fracture du myocarde* de Jacques Fansten (France, 1991). Les enfants sont aussi témoins. Ils font souvent les frais de préjugés raciaux, de mesures ségrégatives, comme dans *Au revoir, les enfants* de Louis Malle (France, 1987), *The Kitchen Toto* d'Harry Hook (Etats-Unis/Grande-Bretagne, 1988) ou *Korczak* d'Andrzej Wajda (Pologne, 1991).

De l'impertinence

Dans la grande majorité des films cités précédemment, l'enfant, comme disait Truffaut, « invente la vie, il s'y cogne mais il développe en même temps toutes ses facultés de résistance ».²

Il est aussi capable de veiller sur les adultes, de leur servir de guide et de protecteur. Subtil renversement des rôles : l'enfant devient, en quelque sorte, le père de son père, comme chez Comencini lorsque Pinocchio tire Geppetto du ventre de la baleine (*Les aventures de Pinocchio*, Italie, 1972) ou quand Rabucco, dit Museau-de-lièvre, traîne son père analphabète sur les bancs de l'école (*Cuore*, Italie, 1984).

Tout au long de son histoire, le cinéma nous a montré, dans sa vérité la plus simple, l'enfant *exposé* — confronté à des dangers réels, capable de relever des défis et de combattre des injustices. Il est l'anti-héros de notre fin de siècle. Il n'a rien d'un Rambo ou d'un Mad Max ; toute sa force, toute sa richesse sont dans la démonstration de sensibilité, d'intelligence du cœur dont il fait preuve. Sa revendication principale est, à jamais, la place qui lui revient de droit dans le monde des adultes.

Il possède en effet une arme redoutable : l'humour, ou plus exactement, l'impertinence. C'est ce qui reste encore intact en lui et, finalement, le caractérise le mieux. Que le cinéma ne nous en prive pas. Même lorsque tant et tant de films détruisent jusqu'aux dernières illusions de l'enfance, même lorsque cette impertinence fait grincer les dents d'adultes trop sérieux, elle reste, pour l'essentiel, le plus beau gage de lendemains différents. ■

1. *L'enfant et la vie de famille sous l'Ancien Régime*, Seuil, Paris 1973.

2. Introduction à *L'argent de poche*, cinéroman, Flammarion, Paris 1976.



FRANÇOIS VALLET,

romancier français, oriente l'essentiel de ses ouvrages vers la condition de l'enfant et de l'adolescent telle qu'elle est vécue et ressentie de nos jours. Il est notamment l'auteur d'un essai sur *L'image de l'enfant au cinéma* (Cerf, Paris 1991)



Sana'a, perle de l'Arabie

par Lotfallah Soliman



DANS les années cinquante, une histoire colportée de bouche à oreille avait fait grand bruit : une Américaine richissime avait offert à l'imam Ahmed de lui acheter, pour quarante millions de dollars — somme énorme pour l'époque — Sana'a vidée de ses habitants, lesquels auraient été relogés dans une ville nouvelle spécialement construite pour eux dans les environs.

Aujourd'hui, lorsqu'on leur rappelle cette anecdote, les habitants de Sana'a sourient... non sans satisfaction. Leur cité est désormais la capitale de tout le Yémen et la rénovation de la vieille ville, inscrite par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine de l'humanité, est en bonne voie.

De la fiction à la réalité

Juchée à 2 200 m d'altitude, là où les moustiques ne peuvent plus vivre, la généreuse Sana'a paraît ouvrir les bras à qui veut. Erreur. Certes,

à lui seul, le paysage vaut la peine et le prix du voyage. Mais, comme dans les contes de fée, Sana'a se refuse à qui a perdu, avec son enfance, sa sensibilité à la magie et sa disposition à l'émerveillement. Il ne suffit pas d'ordonner à Sésame de s'ouvrir, encore faut-il le faire par la voix de Schéhérazade. Pier Paolo Pasolini, le grand poète et cinéaste italien, ne s'est pas trompé en allant chercher à Sana'a les décors de ses *Mille et Une Nuits*.

Jusqu'à la période de repli amorcée sous les imam zeïdites, Sana'a et le Yémen étaient le lieu géométrique de toutes les rencontres, de tous les affrontements, mais aussi de toutes les fidélités.

Rencontre du réel et du fictif. La fondation de Sana'a est attribuée à Cham, fils de Noé : légende. Le royaume de Saba était l'une des plus anciennes et des plus riches civilisations de l'Antiquité : réalité. On lui attribua une reine mirifique dont l'existence n'est

LOTFALLAH SOLIMAN, journaliste et écrivain égyptien, a notamment publié *Pour une histoire profane de la Palestine* (La Découverte, 1989).

attestée dans aucune source profane, aucune inscription archéologique : plutôt fiction. C'est à Sana'a qu'a été construite la plus grande cathédrale au sud de la Méditerranée : réalité. Son emplacement y commémore le passage de Jésus de Nazareth : fiction. La grande mosquée de Sana'a aurait été construite du vivant du Prophète : mélange de fictif et de réel. Pour ce qui est des manuscrits anciens, seules les bibliothèques du Caire et de Kairouan peuvent rivaliser avec la sienne : réalité. Sans doute faudra-t-il de plus amples recherches archéologiques pour distinguer le vrai du faux, le réel du légendaire. La précision historique y gagnerait, mais il ne faudrait pas que ce soit au détriment de l'imaginaire.

Rencontre des caravanes venues d'Orient, chargées d'or et d'argent. Richesse et splendeur des royaumes de Saba (950-115 av. J.-C.) et d'Himyar (jusque vers 525) avec la myrrhe et l'encens convoités par l'Égypte ptolémaïque, Rome et Constantinople, et plus tard le moka (premier nom du café) pour le commerce duquel Portugais, Ottomans et Britanniques s'affronteront pendant de très longues années.

Rencontre du polythéisme et du monothéisme, affrontement entre le judaïsme et le christianisme, en attendant que l'islam vienne trancher, et mette un terme à leur confrontation. A la foi nouvelle, le Yémen et sa capitale Sana'a se donneront totalement. Ils fourniront à l'Islam des soldats et des techniciens dont on retrouve la trace jusqu'en Andalousie.

Enfin, rencontre et affrontement de l'ancien et du nouveau. Jusqu'à la révolution qui a mis fin à l'imamat, en 1962, le Yémen a gardé un visage inchangé depuis des siècles.

Un ensemble architectural exceptionnel

Pendant plus de mille ans, on a construit à Sana'a, dans un style qui est resté le même, des mosquées et des palais, des *medressa* (écoles coraniques) et des *samasara* (caravansérails), des *hammam* (bains publics) et des maisons à étages. Sur les 183 hectares ceints de remparts de la vieille ville, ces édifices de quatre à sept étages, dont les façades rehaussées de frises régulièrement blanchies à la chaux s'ornent de fenêtres aux arcades finement sculptées, aux boiseries ajourées, formaient un ensemble architectural aussi étrange qu'exceptionnel. Chaque étage avait son matériau, sa décoration, son usage, son aménagement intérieur,

ses carreaux d'albâtre ou ses vitraux. Chaque maison avait son puits et ses sanitaires — les matières liquides étant recyclées dans l'arrosage des jardins et les matières solides, séchées et brûlées, dans le chauffage des *hammam*. Les ruelles entrelacées étaient étroites, mais elles suffisaient amplement à la circulation des hommes et des animaux.

Le renversement, en 1962, de la monarchie qui avait maintenu Sana'a dans sa quiétude médiévale perturbe profondément l'ordonnement de la société traditionnelle. En quelques années, la population de Sana'a passe de 55 000 à 420 000 habitants. Une ville nouvelle surgit autour de l'ancienne, faisant miroiter tous les avantages de la modernité : eau courante, électricité, téléphone, écoles, universités, cliniques, hôpitaux, restaurants et cinémas et, surtout, administrations publiques. Les jeunes, bientôt suivis de leurs aînés, désertent la maison familiale pour s'installer dans les appartements plus confortables de la ville nouvelle.

Inexorablement, la vieille ville de Sana'a, qui fut jadis la « perle de l'Arabie », entame

son déclin. De 55 000, sa population tombe à 35 000 habitants, sa composition se modifie. Ceux qui sont restés, comme les nouveaux venus, n'ont pas les moyens d'entretenir les vieilles demeures, qui se dégradent et tombent en ruine. Mais comme ils entendent eux aussi disposer rapidement du confort moderne, fils électriques et câbles téléphoniques sont tendus par-dessus les toits des maisons, qui se hérissent d'antennes de télévision. Pour introduire l'eau courante, on installe à la va-vite des canalisations bon marché, en matière plastique, qui crèvent sous le poids des voitures dont on ne maîtrise pas la circulation. Les eaux usées s'infiltrant dans le sol, ajoutant à la fragilité des constructions.

Le sauvetage de la vieille ville

A la fin de la guerre civile, en 1972, le gouvernement yéménite se dote d'une loi qui protège l'ensemble de son patrimoine architectural et archéologique, et vise en particulier la vieille ville de Sana'a. Mais les moyens dont il dispose sont très limités. De son côté, l'UNESCO souhaite elle aussi sauver ce qui



Page de gauche, vue générale de la vieille ville de Sana'a, vers l'ouest.
A droite, un maçon refait l'enduit d'une maison.



peut encore l'être à Sana'a. La Conférence générale adopte en 1980 une résolution autorisant le Directeur général à collaborer avec le gouvernement yéménite pour dresser un plan d'action visant la préservation et la restauration de la vieille ville. En 1981 et 1982, des architectes, des historiens, des sociologues et des ingénieurs sont mobilisés pour étudier les problèmes que pose la sauvegarde d'une cité qu'il ne s'agit pas de momifier, mais à laquelle

on veut insuffler une vie nouvelle, prolongement de sa vie antérieure.

En 1983, le plan élaboré ayant été approuvé aussi bien par le gouvernement yéménite que par l'UNESCO, on peut enfin passer à l'action. En décembre 1984 — et sans attendre l'inscription de la ville sur la Liste du patrimoine mondial, qui n'aura lieu qu'en 1987 — un décret présidentiel place la restauration et la sauvegarde de Sana'a sous l'auto-

rité d'un Haut Comité présidé par le premier ministre. Le Directeur général de l'UNESCO lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide le gouvernement du Yémen à mener à bien son entreprise de sauvetage, dont le coût est évalué à 300 millions de dollars.

Plusieurs pays répondent à l'appel de l'UNESCO. Après avoir activement participé aux études pluridisciplinaires, l'Italie est la première à se manifester, participant à la réhabilitation de tout un quartier de la vieille ville. Elle est suivie par les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la France, la République de Corée, la Suisse et le Japon, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement, dont la contribution vise notamment à revitaliser l'artisanat.

En juin 1988, le Directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, s'est rendu à Sana'a afin de mesurer sur place l'ampleur et la complexité de la tâche. Le sauvetage de Sana'a exigera quinze années d'efforts constants. Et beaucoup d'amour. ■

Ci-dessus, un artisan plâtrier-verrier au travail.

Ci-dessous, maisons hautes et maisons basses de Sana'a.



■ ■ ■
Une Journée pour l'enfant africain

Témoignant de leur engagement envers la survie et la protection des habitants les plus jeunes et les plus vulnérables de leur région, les dirigeants des 51 pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont déclaré le 16 juin « Journée de l'enfant africain ». L'OUA cherche à s'assurer que la crise économique, la guerre, la sécheresse et la tragédie du sida ne privent pas l'enfant africain de toute possibilité d'avenir. La date du 16 juin a été choisie en souvenir du massacre des enfants de Soweto en juin 1976.

■ ■ ■
Un ciel, un monde

Le 13 octobre 1991, des milliers de cerfs-volants s'élèveront dans le ciel au-dessus de Moscou, Beijing, Sydney, Berlin, Paris ou Bombay pour proclamer la nécessité d'un monde libre de tout conflit. Le 6^e festival international du cerf-volant « Un ciel, un monde » délivrera ainsi simultanément, sur tous les continents, un message de paix et d'amitié entre les peuples. Cette manifestation annuelle, lancée au Colorado (Etats-Unis) en 1986, a été suivie en octobre dernier par plus de 200 000 participants et spectateurs dans 23 pays.

■ ■ ■
Musiciens sans frontières

Les 8^e Orchestres européennes de Brive (France) ont accueilli cette année 30 formations musicales venues de 15 pays. Du 21 au 29 août, ateliers, répétitions, animations en plein air, concerts quotidiens ont offert à 900 jeunes élèves de conservatoires et d'écoles de musique une occasion exceptionnelle d'enrichir leur culture musicale, de perfectionner leur pratique instrumentale et surtout de se

retrouver dans la préparation commune d'une œuvre d'orchestre spécialement créée à leur intention — cette année par Gérard Calvi — et exécutée lors d'un spectaculaire concert final sous la direction du compositeur lui-même.

■ ■ ■
Les fac-similés du Vatican

La Bibliothèque du Vatican a fait don à l'UNESCO d'un fac-similé du manuscrit de *La Divine comédie* de Dante illustré par Botticelli entre 1490 et 1497. A cette occasion, la bibliothèque de l'Organisation a présenté une exposition des « Grands fac-similés du Vatican », reproductions à l'identique par des techniques très perfectionnées de quelques-uns des manuscrits les plus beaux et les plus rares que possède le Vatican. Ces reproductions ont été réalisées dans les années 80 afin de permettre au public de découvrir d'irremplaçables chefs-d'œuvre rendus inaccessibles par leur fragilité.

■ ■ ■
Conserver la diversité biologique

Les représentants d'une centaine de pays se sont réunis en juin dernier à Madrid (Espagne) pour étudier, à la demande de l'Organisation des Nations Unies, les termes d'une Convention internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique. Cette Convention, en préparation depuis 1988, pourrait être signée à l'occasion de la Conférence internationale sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio en 1992. Selon les experts réunis à Madrid, 40 000 espèces disparaissent chaque année dans le monde, ce qui est préjudiciable à l'équilibre naturel. L'UNESCO est étroitement associée à ces négociations en raison, notamment, de son réseau de réserves de la biosphère.

■ ■ ■
Des voitures intelligentes

On se croirait en pleine science-fiction : aux Etats-Unis, certaines voitures sont déjà équipées d'un système de radar qui les rend en quelque sorte « intelligentes ». Ce système avertit le conducteur lorsque d'autres véhicules se rapprochent dangereusement de sien. On prévoit de le perfectionner en y ajoutant un freinage électronique qui réduirait la vitesse du véhicule sans intervention du conducteur afin d'éviter l'accident.

■ ■ ■
Un sanctuaire paléolithique

La découverte fortuite de peintures préhistoriques dans une grotte de la région d'Alava, en Espagne, a été tenue secrète jusqu'à ce qu'une équipe d'experts en certifie, il y a quelques mois, l'authenticité. Cet ensemble de 75 peintures rupestres comportant des figures d'animaux, des empreintes de mains et des signes auxquels l'on attribue une signification symbolique, daterait d'environ 13 000 ans. Pour les experts, il s'agirait là d'un véritable sanctuaire paléolithique. Aucune découverte de ce type n'avait été faite dans le monde depuis 1982.

■ ■ ■
Un thermostat naturel

D'après une étude menée ces dernières années aux Etats-Unis par l'Institut océanographique Scripps et l'université de l'Etat de Californie, la Terre serait dotée d'un mécanisme de régulation thermique grâce auquel la température de l'océan ne saurait en aucun endroit dépasser 31°C, puisqu'à partir de 27°C une évaporation intense provoque la formation de nuages qui, réfléchissant le rayonnement solaire à la façon d'un miroir, réduisent la quantité de chaleur reçue par notre planète et entraînent une baisse de la température.

Ce mécanisme de régulation

automatique, entre océans et nuages, capable de supporter les variations naturelles, peut-il nous protéger de l'« effet de serre » et du réchauffement de l'atmosphère ? La complexité des facteurs sur lesquels se joue l'équilibre subtil de l'environnement terrestre ne permet pas d'affirmer que ces mécanismes resteront toujours aussi opérants que l'on laisse supposer la théorie.

■ ■ ■
La santé des enfants

Aujourd'hui, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord ont atteint l'objectif de vaccination universelle de 80% des enfants qui avait été fixé par l'UNICEF pour 1990, et le taux de couverture vaccinale en Afrique subsaharienne, malgré les guerres civiles qui ont sévi dans cette région, est passé de 58 à 75% pour la plupart des maladies. On peut désormais envisager d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000 par le Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu le 30 septembre 1990, à savoir l'éradication de la poliomyélite, l'élimination du tétanos néonatal (d'ici à 1995), la réduction de 90% des cas de rougeole, l'obtention et le maintien d'un taux de couverture vaccinale d'au moins 90% des enfants âgés de moins d'un an.

■ ■ ■
Droit d'auteur

Sous le parrainage du ministère espagnol de la Culture et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), se tiendra du 28 au 31 octobre à Madrid le premier Congrès ibéro-américain de la propriété intellectuelle. Des spécialistes espagnols et latino-américains y débattront de sujets tels que la protection des logiciels informatiques, le contrôle par l'auteur de l'utilisation de ses œuvres ou le rôle de l'Etat dans la protection de la propriété intellectuelle.



LE MONDE VU PAR LES ENFANTS

« Chaque fois que je visite cette maison, j'en sors transformé... » a dit récemment une personnalité norvégienne à propos d'un musée pas comme les autres. Le Musée international de l'art des enfants a été créé en 1986 à Oslo (Norvège) par Rafael et Alla Goldin, qui en sont les directeurs et animateurs. Il abrite environ 100 000 œuvres d'art — tableaux, dessins, céramiques, collages, tissages, sculptures, livres, etc. — dont les auteurs sont des enfants originaires de plus de 130 pays.

Les responsables du musée voient dans l'art des enfants une forme d'expression particulièrement originale et vivante de l'art populaire, ainsi qu'une part essentielle du patrimoine culturel tant national que mondial.

Véritable centre de recherche et d'action, le musée remplit une triple tâche. D'abord, de préservation : il collecte, classe et protège des œuvres graphiques, littéraires ou filmiques du monde entier, en même temps qu'il rassemble une vaste documentation sur l'art des enfants. Ensuite, de création : il anime des ateliers de dessin, peinture, danse, musique, théâtre, cinéma, etc., qui sont ouverts à tous, enfants et adultes. Enfin, de divulgation : il organise des expositions itinérantes (l'une d'elles aura lieu à Athènes en décembre 1991 sur le thème des catastrophes naturelles) et des concours ; il publie reproductions, catalogues et livres ; il travaille à mieux faire connaître, par des conférences et des colloques, le langage artistique des enfants.

Ci-dessus, un atelier de dessin du musée, avec, à gauche, Rafael Goldin.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Nous remercions vivement le Musée international de l'art des enfants (Oslo) de nous avoir aimablement autorisés à reproduire les dessins d'enfants de leurs collections publiés aux pages suivantes : couverture, couverture de dos, page 7 à droite, pages 14, 15, 16 à gauche, 16-17, 18, 19, 23, 24, 25, 26-27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 50 © Le Musée international de l'art des enfants, Oslo. Page 3 : UNESCO/Eclair Mondial. Page 4 (3) : UNESCO/Dominique Roger. Page 4 (4) : AGIP/Robert Cohen, Paris. Page 4 (1), (2), (5), (6) : UNESCO. Page 5 : UNESCO-Archives. Page 6 (1) : Harumi Imaizumi, Bangladesh. Page 6 à gauche : © Clubs UNESCO. Page 6 à droite : IIT/UIT/UNESCO. Pages 7 à gauche, 8 : Merillon © Gamma, Paris. Page 10 : Ulf Andersen © Gamma, Paris. Page 11 : Mireille Vautier © ANA, Paris. Page 12 : © Claude Sauvageot, Paris. Page 20 : Ernst Haas © Magnum, Paris. Page 21 : © Eric Larrayadiou/Editing, Paris. Pages 27 en bas, 28 : © Ana Vasquez, Paris. Pages 43, 44, 45 : © Les Cahiers du Cinéma, Paris. Page 46 : UNESCO/Gérard Bolla. Pages 47, 48 en haut : UNESCO/Pascal Maréchaux. Page 48 en bas : UNESCO/J.P. Heim.

Précision

« Vague et soleil », la photographie de couverture de notre numéro d'août-septembre 1991 *Dialogues avec la mer*, avait pour crédit : © Super Stock/Vloo, Paris.

■ Mise au point

Vous m'avez demandé un article sur les conceptions du temps dans l'Islam qui a paru dans le *Courrier de l'UNESCO* d'avril 1991, sous le titre donné par votre Rédaction d'« Intelligence multiple ». Cet article a subi trop de modifications, faites sans que j'aie été consulté, pour que je puisse paraître les entériner par mon silence : suppression de passages entiers entraînant parfois un gauchissement de l'intention de l'auteur, regroupement de sections qui rend la démarche peu claire et, en général, affadissement du propos.

De surcroît, il a été accompagné d'un encadré contenant une lettre du Gouverneur Morris au Général Washington. J'espère que vous voudrez bien m'indiquer s'il y a un lien quelconque entre cette lettre et le contenu de mon article. Dans le cas où vous admettez qu'il n'y en a pas — ce qui tombe sous le sens —, j'attends que vous reconnaissez que ce malencontreux encadré n'avait rien à faire là.

Ahmad Hasnawi
Paris (France)

Ainsi que nous en informons chacun de nos auteurs, nous nous réservons le droit de retoucher, si nécessaire, certains articles, pour les rendre conformes aux impératifs d'une revue internationale de vulgarisation culturelle telle que la nôtre. Il va de soi que cette mise au point, chaque fois que nous devons y procéder, est menée dans un esprit de fidélité absolue au sens et à la démarche du texte, avec le seul souci d'en faciliter la compréhension auprès de notre public.

Quant aux citations d'auteurs, nous les plaçons en regard des articles, non seulement pour apporter à nos lecteurs un complément d'information sur le thème traité, mais aussi pour obtenir un effet de variété, une meilleure respiration du numéro. Une citation peut avoir un lien plus ou moins direct avec un article, comme elle peut n'en pas avoir.

■ Multiples rencontres

Dans votre rubrique « En bref dans le monde... » du numéro de mars 1991, sous le titre « Ceux qui s'en furent aux Amériques », vous auriez dû préciser que ce que l'on célébrera en 1992 n'est que le 500^e anniversaire de la troisième rencontre entre le Nouveau Monde et l'Ancien.

Avant même la « découverte » de l'Amérique par les Scandinaves (et qui n'est plus une simple hypothèse d'école), l'Ancien Monde avait déjà opéré sa jonction avec le Nouveau lors des innombrables transmigrations qui se sont produites à travers le détroit de Béring pendant des dizaines de milliers d'années. Les Européens, leur monumental orgueil dû-t-il en souffrir, ne sont pour rien dans le peuplement originel des Amériques.

Robert MacLeod
Sirdar (Canada)

■ Rythmes antillais

En tant qu'Antillais, j'ai beaucoup apprécié votre numéro sur les « Musiques du monde » (mars 1991), mais quel dommage qu'aucun article n'y évoque nos « Steel Bands ». Tout comme le calypso, né à l'époque de l'esclavage, ces orchestres formés de « pans » (littéralement « bidons »), instruments à percussions sur lesquels on peut tout jouer, de la musique classique au jazz, sont issus de la communauté afro-antillaise, mais sont devenus l'expression musicale du peuple de la Trinité et de Tobago. Dans le sillage des All Stars et des Samavoo Jets, toujours en vogue, les Steel Bands se sont produits aux quatre coins de la planète. Dans un monde où le besoin de communiquer dans le respect d'autrui est plus sensible que jamais, la World Music a son rôle à jouer.

R.P.I. Gajar
Ile de la Trinité

■ L'apprentissage de l'art

Merci d'avoir reproduit le pastel « Femme dans un intérieur » de l'artiste géorgien Irakli Parjiani dans la rubrique « Confluences » de votre numéro de février (1991). Apprécier une œuvre d'art n'est pas à la portée de tous et j'estime que l'on devrait se préoccuper davantage de former le grand public à cela. Pourquoi ne pas réunir des critiques, des sociologues, des psychologues, des artistes et, si possible, un grand nombre de vos lecteurs afin d'en débattre ? Il serait également intéressant d'obtenir le point de vue de ces spécialistes sur le contenu d'études artistiques spécifiquement destinées aux enfants.

Ketevan Kintsurashvili
Tbilissi (Géorgie, URSS)

■ Lettre au professeur Léon Schwartzberg

Que d'espoir vous avez dispensé dans votre entretien (*Courrier de l'UNESCO*, juillet 1991), qui permet de mieux comprendre la terrible maladie qu'est le cancer. Comment ne pas être touché par l'intérêt que vous portez à chacun de vos malades ? Vous faites passer un message de vie en côtoyant à chaque instant la mort, quel défi ! Et surtout, vous effacez l'incompréhension dont est entourée l'euthanasie. Choix terriblement difficile et qui exige un grand courage de la part du malade comme du médecin...

Laurence Tissier
Charbonnières-les-bains (France)

RÉDACTION AU SIÈGE

Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb
Français : Alain Lévêque, Neda El Khazen
Anglais : Roy Malkin, Caroline Lawrence
Espagnol : Miguel Labarca, Araceli Ortiz de Urbina
Etudes et recherches : Fernando Ainsa
Unité artistique, fabrication :
Georges Servat (47 25)
Illustration : Ariane Bailey (46 90)
Documentation : Violette Ringelstein (46 85)
Relations éditions hors Siège et presse :
Sprange Bein (46 87)
Secrétariat de direction :
Annie Brachet (47 15), Mouna Chatta
Assistant administratif : Frithi Perera
Editions en braille (français, anglais, espagnol et
coréen) : Marie-Dominique Bourgeois (46 92)

ÉDITIONS HORS SIÈGE

Russe : Alexandre Melnikov (Moscou)
Allemand : Werner Merkl (Berne)
Arabe : El-Said Mahmoud El Sheniti (Le Caire)
Italien : Mario Gudotti (Rome)
Hindi : Ganga Prasad Vimal (Delhi)
Tamoul : M. Mohammed Mustafa (Madras)
Persan : H. Sadough Vanini (Téhéran)
Néerlandais : Paul Morren (Amers)
Portugais : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)
Turc : Mefra Iigazer (Istanbul)
Dourdou : Wali Mohammad Zaki (Islamabad)
Catalan : Joan Carreras i Martí (Barcelone)
Malais : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)
Coréen : Yi Tong-ok (Séoul)
Kiswahili : Leonard J. Shuma (Dar-es-Salaam)
Croato-serbe, Macédonien, Serbo-croate,
Slovène : Blazo Krstajic (Belgrade)
Chinois : Shen Guofen (Beijing)
Bulgare : Goran Gotev (Sofia)
Grec : Nicolas Papageorgiou (Athènes)
Cinghalais : S. J. Sumarasekera Banda (Colombo)
Finnois : Marjatta Oksanen (Helsinki)
Suédois : Manni Kossler (Stockholm)
Basque : Gurutz Larrañaga (San Sebastian)
Vietnamien : Do Phuong (Hanoi)
Pachto : Zmarai Mohaqiq (Kaboul)
Haoussa : Habib Almassan (Sokoto)
Bangla : Abdullah A. M. Sharafuddin (Dacca)
Ukrainien : Victor Steimakh (Kiev)
Tchèque et Slovaque : Milan Syruček (Prague)

VENTES ET PROMOTION

Responsable : Henry Knobil (45 88)
Assistante : Marie-Noëlle Branet (45 89)
Abonnements : Marie-Thérèse Hardy (45 65), Jocelyne
Despouy, Alpha Diakité, Jacqueline Louise-Julie
Marichan Ngoneko, Michel Ravassard, Michelle
Robillard, Mohamed Salah El Din, Sylvie Van Rijsewijk,
Ricardo Zanora-Perez
Liaison agents et abonnés : Ginette Motreff (45 64)
Comptabilité : (45 65)
Courrier : Martial Amezge (47 50)
Magasin : Hector Garcia Sandoval (47 50)

ABONNEMENTS. TM : 45.68.45.65

1 an : 139 francs français, 2 ans : 259 francs.

Pour les pays en développement :

1 an : 108 francs français, 2 ans : 194 francs

Reproduction sous forme de microfiches (1 an)
113 francs.

Reliure pour une année : 72 francs

Paiement par chèque bancaire, CCP ou mandat à
l'ordre de l'UNESCO

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à
condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention
« Reproduits du Courrier de l'UNESCO », en précisant la date du
numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du
Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux abonnés
qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la
Rédaction ne seront renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un
coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le Courrier
de l'UNESCO expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas
nécessairement celle de l'UNESCO ou de la Rédaction. Les titres des
articles et les légendes des photos sont de la Rédaction. Enfin, les
frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent
pas reconnaissance officielle par l'UNESCO ou les Nations Unies.

IMPRIMÉ EN FRANCE (Printed in France)

DEPOT LÉGAL : C1 - OCTOBRE 1991

COMMISSION PARITAIRE N° 71842 - DIFFUSÉ PAR LES N.M.P.P.

Photo-composition : Le Courrier de l'UNESCO
Photogravure-impression : Maury Imprimeur S.A.,
21, route d'Étampes, 45330 Malesherbes

ISSN 0304-311X N° 10 : 1991 - DPH - 91 - 5 - 497 F

Ce numéro comprend 52 pages et un encart publicitaire
de 4 pages situé entre les pages 30-31 et 42-43.

Le prochain numéro du Courrier
(novembre 1991)
aura pour thème :

DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

POUR UN MONDE VIABLE

Il sera précédé d'un grand
entretien avec le commandant
Jacques-Yves Cousteau
et suivi de : Questions à
Federico Mayor
sur le nouveau programme de
l'UNESCO

